
LANE MEDICAL LIBRARY STANFORD
2 45 0352 6511

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon
ANNÉE SCOLAIRE 1906-1907. — N° 43

L'ENSEIGNEMENT
des Sciences médicales et pharmaceutiques
A LYON
de 1792 à 1821

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

Et soutenue publiquement le jeudi 13 décembre 1906

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

Anthelme ROCHAIX

Né à Vaugneray (Rhône) le 23 Mai 1881



A. MALOINE, ÉDITEUR

25-27, rue de l'École-de-Médecine | Rue de la Charité, 6
PARIS | LYON

1906

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. HUGOUNENQ	. . . .	Doyen.
COURMONT (J.)	. . . .	Assesseur.
LORTET	. . . .	Doyen honoraire.

Professeurs honoraires

MM. CHAUVEAU, AUGAGNEUR, MONOYER

Professeurs

	MM.
Cliniques médicales	LÉPINE. BONDET. BARD.
Cliniques chirurgicales	PONCET. JABOULAY.
Clinique obstétricale et Accouchements	FABRE.
Clinique ophtalmologique	ROLLET.
Cliniques des maladies cutanées et syphilitiques	NICOLAS.
Clinique des maladies mentales	PIERRET.
Clinique des maladies des enfants	WEILL.
Clinique des maladies des femmes	POLLOSSON (A.)
Physique médicale	X.
Chimie médicale et pharmaceutique	HUGOUNENQ.
Chimie organique et Toxicologie	CAZENEUVE.
Matière médicale et Botanique	BEAUVISAGE.
Parasitologie	GUIART.
Anatomie	TESTUT.
Anatomie générale et Histologie	RENAUT.
Physiologie	MORAT.
Pathologie interne	TEISSIER.
Pathologie et Thérapeutique générales	MAYET.
Anatomie pathologique	TRIPIER.
Médecine opératoire	POLLOSSON (Maurice).
Médecine expérimentale et comparée	ARLOING.
Médecine légale	LACASSAGNE.
Hygiène	COURMONT (J.).
Thérapeutique	SOULIER.
Pharmacologie	FLORENCE.

Professeur adjoint

Physiologie, cours complémentaire . . . . DOYON.

Chargés de cours complémentaires

Pathologie externe	MM. VALLAS,	agrégé.
Maladies des voies urinaires	CHANDELUX, ROCHET,	— —
Maladies des oreilles, du nez et du larynx	LANNOIS,	—
Propédeutique médicale	ROQUE,	—
Propédeutique chirurgicale	BERARD,	—
Propédeutique de gynécologie	CONDAMIN,	—
Anatomie pathologique	DEVIC,	—
Thérapeutique générale	COLLET,	—
Accouchements	COMMANDEUR,	—
Matière médicale	MOREAU,	—
Embryologie	REGAUD,	—
Anatomie topographique	ANCEL,	—

Agrégés

MM.	MM.	MM.	MM.
BARRAL.	BORDIER.	CAUSSE.	PATEL.
PIC.	COURMONT (P.).	ANCEL.	PLAUCHU.
PAVIOT.	CHATIN.	COMMANDEUR.	LEPINE (J.), ch..
NOVE-JOSSERAND.	VILLARD.	GAYET.	
BERARD.	TIXIER.	MOREL.	
SAMBUC.	REGAUD.	NEVEU-LEMAIRE.	

M. BAYLE, Secrétaire.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. FLORENCE, président; CHARLÉTY assesseur;
DOYON et COURMONT (P.), agrégés.

La Faculté de Médecine de Lyon déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A MES CHERS PARENTS

A M. le Professeur FLORENCE

INTRODUCTION

A voir les palais universitaires et les magnifiques hôpitaux qui s'élèvent sur les deux rives du Rhône et qui symbolisent par leur magnificence architecturale la prospérité si grande de l'enseignement médical et pharmaceutique qu'ils abritent, on a peine à croire que cet enseignement ne date que de quatre-vingts ans. Alors que de vieilles universités qui avaient joui au moyen-âge et dans les temps modernes d'une réputation mondiale voyaient diminuer leur importance, en même temps que leur prestige, pendant la période contemporaine, notre jeune Ecole de Lyon fondée seulement en 1821, prenait un essor magnifique pour arriver, depuis qu'elle a été transformée en Faculté, au niveau des plus réputées et des plus fréquentées.

Ce développement si rapide a des causes profondes qui tiennent au milieu dans lequel cet enseignement s'est développé.

Depuis l'époque romaine, la médecine avait été fort en honneur à Lyon. Toutes les branches de l'art

de guérir : la médecine, la chirurgie, la pharmacie avaient été cultivées par un grand nombre d'adeptes et enseignées par des hommes qui sont restés parmi les gloires de notre ville. Au XV[e] et au XVI[e] siècle les Tolet, les Canappe, les Symphorien Champier, les Laurent Joubert publiaient, chez les fameux imprimeurs lyonnais, les Sébastien Gryphe, les Claude Nourry, les Pierre de Sainte-Lucie, les Dolet, les Juste et les Parmentier des ouvrages qui colportaient au loin les doctrines et le renom de l'Ecole médicale lyonnaise. L'Hôtel-Dieu depuis le VI[e] siècle, la Charité depuis le XVI[e], formaient un milieu hospitalier remarquable, qui offrait à l'étude des ressources cliniques que ne possédaient que bien peu d'autres villes et le mode de recrutement, spécial alors aux hôpitaux lyonnais (1), amenait à la tête des services chirurgicaux et médicaux des hommes de la plus haute valeur.

Après la Révolution, un des chirurgiens majors de l'Hôtel-Dieu, Marc-Antoine-Petit, fut porté par cette ambiance favorable, à créer un enseignement qui sans avoir reçu la consécration officielle, n'en n'était pas moins brillant et était désigné dans le monde médical sous le nom d'« Ecole des Hôpitaux de Lyon ».

Son succès prouva la nécessité de créer une Ecole officielle et les pouvoirs publics se décidèrent enfin en 1821 à faire entrer cet enseignement privé dans le giron de l'Université.

(1) Voir pages 29 note 1, 100 et 102 note 1.

C'est l'histoire de cette Ecole et des divers enseignements qui s'y rattachaient ou la complétaient que nous avons entrepris d'écrire.

La tâche n'était pas facile. A part deux pages consacrées à cet enseignement par Pointe dans son « Histoire topographique et médicale de l'Hôtel-Dieu » et l'excellente mais bien courte étude que le docteur E. Chappet lui a consacré il y a quelques années (1), aucune recherche n'avait été faite à ce sujet. D'autre part nos archives sont pauvres en documents de cette époque, surtout en ce qui concerne la période révolutionnaire et même impériale : beaucoup d'anciens révolutionnaires et impérialistes s'empressèrent sous la Restauration de faire disparaître les documents qui auraient pu les compromettre. Les journaux du temps sont rares. Pour ne citer qu'un exemple, il ne nous reste de l'année 1798 que le numéro du jeudi 1er mars du « Télégraphe de France et Feuille de Lyon » et le numéro du 11 mars de « l'Ennemi des Fonctions et Feuille de Lyon ».

Mais malgré l'aridité des recherches, nous avons pu cependant réunir un nombre suffisant de documents pour nous permettre de reconstituer les grandes lignes et les principaux faits de cette histoire. Ce sera une modeste contribution à l'Histoire complète de l'Enseignement des Sciences médicales et pharmaceutiques à Lyon. qu'on écrira certainement un jour et pour laquelle je serais heureux qu'elle pût être de quelque utilité.

(1) L'Enseignement de la médecine à Lyon, depuis 1789, in *Annales de la Société nationale d'Education*, 1893, et in *Lyon médical*, t. CXXVII.

Ce travail nous servant de thèse inaugurale nous profitons de cette occasion pour rendre un hommage de cœur à tous nos maîtres des Hôpitaux et de la Faculté. Nous remercions particulièrement M. le professeur Rollet, chirurgien des Hôpitaux, M. le professeur Auguste Pollosson, chirurgien major de la Charité, M. le professeur agrégé Roque, médecin des Hôpitaux, M. le professeur agrégé Tixier, chirurgien des Hôpitaux, M. le docteur Lyonnet, médecin des Hôpitaux, dont nous avons été l'externe pendant nos trois années de fonctions.

Nous rendrons également un hommage à la mémoire du professeur Gailleton, dont nous avons été l'un des derniers externes.

A la Faculté, M. le professeur Doyon nous accueillit très aimablement dans son laboratoire pour nos travaux, nous l'en remercions vivement.

Pour l'élaboration de ce travail nous avons fait appel à l'obligeance de M. Breghot du Lut, archiviste des hôpitaux, de M. Rochex, archiviste de la ville de Lyon, de M. Guigue, archiviste du département, qui nous ont conduit avec leur haute compétence à travers le dédale de leurs domaines respectifs.

M. le Docteur Drivon, médecin honoraire des hôpitaux, nous a fait profiter de son érudition et de sa vaste information bibliographique, M. le professeur Magnin, doyen de la Faculté des sciences de Besançon, nous reçut très aimablement soit à Beynost, soit à Besançon et nous communiqua de précieux renseignements; notre ami, le Dr Antoine Mollière mit à notre disposition sa bibliothèque d'his-

toire locale; qu'ils reçoivent ici nos sincères remerciements.

M. le professeur Charléty nous a fait le grand honneur de s'intéresser à notre œuvre modeste et d'accepter de faire partie de notre jury. Enfin M. le professeur Florence, l'inspirateur et le guide de ce travail, ne nous a ménagé ni les conseils de sa grande expérience, ni les trésors de sa vaste érudition. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Exquisse de l'histoire de l'enseignement des sciences médico-pharmaceutiques, des origines à 1792.

Sans vouloir, avec Lazare Meyssonnier (1) admettre que l'université de Lyon et ses écoles de médecine furent fondées « fort longtemps avant la venuë de nostre Seigneur » la plupart des historiens croient que déjà, sous Auguste, la médecine était enseignée à Lyon. Cet empereur avait fait bâtir près de celui que venaient d'élever en son honneur et de lui dédier les habitants de cette ville, un temple (2) dans lequel on

(1) *Histoire de l'Université de Lyon et du collège de médecine faisant partie d'icelle*, avec les privilèges des professeurs et docteurs qui y sont aggrégez, harangue prononcée à l'ouverture des leçons publiques en chirurgie (le 5 nov. 1643) dans la salle des RR. PP. Cordeliers, par Lazare MEYSSONNIER, Masconnais, conseiller et médecin ordinaire du Roy, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, professeur et docteur agrégé audict collège. A Lyon, par Claude CAYNE, 1644, in-4° de (VI et) 27 pages.

(2) Voir au sujet de son emplacement : Otto HIRSCHFELD, professeur à l'Université impériale de Vienne. *Etudes Viennoises*, Vienne, 1881, et A. ALLMER, *Revue Lyonnaise*, tome I, p. 181-182.

enseignait toutes les sciences, la médecine était probablement de ce nombre. Symphorien Champier et Lazare Meyssonier se sont faits les premiers champions de cette opinion et récemment « des instruments de chirurgie, pareils à ceux de Pompéï qu'on y a trouvés, ont donné tout à coup une apparence de vérité à cette croyance » (1).

On prétend que Saint-Luc l'évangéliste qui voyageait dans les Gaules, se servit du prétexte de la médecine qu'il professait et enseignait, pour évangéliser les savants de l'école lyonnaise et c'est pour cela que le collège des médecins de la ville, débris de l'ancienne université, fit graver son image sur le premier sceau dont il fit usage et le prit pour patron (2).

L'école de Lyon fut détruite en partie par les persécutions religieuses ; on voit cependant Abascantus exercer et professer la médecine avec le plus grand éclat et Tacite dit que sous Claude Tibère et Néron, l'école était dans son plus grand lustre : *Et nobilissimum Galliarum sobolem studiis ibi operatam* (3).

Pendant l'invasion des barbares, la médecine et la pharmacie furent exercées d'abord par des empiriques, puis par les moines : « Deux noms seulement sont arrivés jusqu'à nous, celui d'Elpidius, diacre

(1) Dr A. Florence, *Coup d'œil sur l'histoire des sciences pharmaceutiques à Lyon*, Lyon, 1905.

(2) Pointe : *Lettre historique sur l'enseignement des sciences médicales à Lyon et projet d'établissement d'une faculté dans la même ville.* Paris, Dezanche, 1831.

(3) *Ann.*, III, cité par Pointe. *Ibid.*

de Lyon, médecin de Théodoric et celui d'Ægidius, médecin et poète, de l'ordre de Saint-Benoît, qui aurait écrit à Lyon, du temps de la reine Brunehaut, un traité de Urinis et de Pulsibus, et en outre un traité des Venins (1) ».

Au IXe siècle, l'archevêque Leidrade qui avait été un des *missi dominici* ou inspecteurs généraux de Charlemagne, établit dans les écoles de sciences et de lettres fondées par lui (2), des cours de médecine et de pharmacie (3) et à la fin du XIIIe siècle, Lanfranc de Milan, banni de sa ville natale, vint à Lyon où il enseigna la médecine et la chirurgie.

Vers la même époque Clément V étant venu à Lyon, pour y recevoir la tiare fut accompagné par Arnaud de Villeneuve, son médecin, qui y resta pour pratiquer et enseigner son art. C'est dans le même siècle que Guy de Chauliac, chanoine et prévôt de Saint-Just, « le restaurateur et le législateur de la chirurgie », exerça à Lyon comme médecin et chirurgien, et c'est à Lyon qu'il réunit les matériaux de son *Inventorium seu collectorium artis chirurgicalis medicinæ* qui resta jusqu'au XVIIe siècle, le manuel classique, le livre de chevet, le *guidon* comme on disait alors par analogie avec le nom de l'auteur, de tous les praticiens. On lui doit aussi, un antidotaire qui fait suite à sa chirurgie et qui, d'après le

(1) Dr A. Florence : *Loc. cit.*

(2) H. Forest (abbé) : *Histoire de l'Ecole cathédrale de Lyon*, Delhomme et Briguet, 1885.

(3) Charlemagne établit l'enseignement de la « physica » par les capitulaires de 805 (Florence).

professeur Florence, serait le premier livre de pharmacie original publié en France.

Au XIVe siècle Raymond Lulle, le célèbre alchimiste, refit complètement son « art général » pendant ses séjours à Lyon en 1304 et en 1305 (1).

En 1402, sous le règne de Charles VI, le Parlement rendit un arrêt par lequel il est dit que les habitants de Lyon, comme cité noble et excellente pourront avoir des docteurs régents en droit civil et canonique et d'autres docteurs pour faire profession d'études et d'enseignement des arts et sciences et des arts libéraux.

Tout le monde sait qu'au XVIe siècle, Michel Servet étudia la médecine à Lyon et que François Rabelais, médecin de l'Hôtel-Dieu pendant quelques temps, publia à Lyon les *epistolæ medicinales* de Jean Manard chez Sébastien Gryphe.

Rabelais eut un illustre contemporain en la personne de Symphorien Champier qui fut « le rénovateur de la pharmacie lyonnaise, autant par son enseignement et ses ouvrages que par ses sarcasmes (2) »

Il publia un grand nombre d'ouvrages pour les apothicaires : *Ars parva Galeni*, *Campus Elisœus*, *Hortus gallicus*, *De Theriaca* ; le *Myrouel des apothicaires* qui fut réédité récemment, l'*Officina apothicariorum*, *l'Antidotarius* et surtout les *Castigationes* (3).

(1) Le professeur FLORENCE a vérifié le fait chez les Bollandistes : *Acta sanctorum*, 27 juin, t. VII.

(2) Dr A. FLORENCE, *Loc. cit.*

(3) *Ibid.*

Un des successeurs de Rabelais, maître Canape, fut le premier qui enseigna la chirurgie en français et on lui doit, entre autres ouvrages, des commentaires sur les œuvres de Guy de Chauliac (1). A cette époque Laurent Joubert, célèbre chirurgien publia plusieurs ouvrages dans notre ville, mais il n'est pas sûr qu'il y ait exercé son art.

En 1574, le consulat chargea quatre médecins renommés dans la cité lyonnaise, Tholet, Daleschamps, Pons et Brailler, de dresser un programme des connaissances exigées pour l'admission de la maîtrise en chirurgie.

L'année suivante, une ordonnance de la sénéchaussée en date du 25 mai 1575 porte division de la médecine en trois branches : médecine, pharmacie et spécifiantique. A la suite de cette ordonnance, il fut dressé un règlement commun aux médecins, chirurgiens et apothicaires en présence du consulat, le 10 juin 1576, enregistré à la sénéchaussée le 6 juillet suivant, homologué par Henri III, confirmé par Henri IV en 1595 et par arrêt du parlement le 29 mars 1596 (2).

A cette époque, il existait un collège de médecine remontant probablement jusqu'à Symphorien Champier, une communauté de chirurgiens, dont les membres faisaient des leçons, enfin la corporation

(1) Pernetti : Les Lyonnais dignes de mémoire; *Biogr. universelle* ; Breghot du Lut et Péricaud, *Biogr. lyonn.*

(2) Dr E. Chappet : L'Enseignement de la Médecine et des sciences médicales à Lyon av. 1789, in *Annales de la Société nationale d'Education de Lyon*, 1888-1889. Tirage à part en 1893.

des apothicaires organisée en « un collège d'enseignement, en jury de réception pour les grades » (1), en même temps qu'en conseil de discipline et en société ayant des droits et des privilèges.

Pour être reçu au collège de médecine, il fallait être docteur d'une Université célèbre, avoir exercé la médecine pendant quatre années et avoir subi deux examens publics, l'un sur la théorie, l'autre sur la pratique de la médecine. La matière de ces examens était tirée au sort par le lieutenant général qui accompagné du procureur du roi, présidait aux épreuves. Une députation du Consulat y assistait aussi et le récipiendaire était tenu de faire sur le champ un discours en latin sur le sujet qui lui était échu. Il était ensuite interrogé par les membres du collège, s'il n'était docteur de Paris ou de Montpellier.

Les agrégés qui composaient ce collège avaient le titre de professeur et étaient chargés d'enseigner toutes les parties de la médecine qui peuvent se rattacher à la chirurgie et à la pharmacie, comme l'anatomie, la chimie et la botanique.

Ces leçons furent interrompues pendant quelques années, mais en 1766, le collège de médecine donna à son école une organisation nouvelle ; Joli, Vitet et Gilibert furent chargés d'enseigner régulièrement, le premier l'anatomie et la chirurgie ; le deuxième, la chimie et la pharmacie ; le troisième, la botanique. La ville mit à la disposition de l'Ecole, dans le col-

(1) Professeur Florence. *Loc. cit.*

lège de la Trinité, des salles superbement décorées ; il y eût notamment au dire des contemporains, un très beau laboratoire de chimie.

De leur côté les recteurs de l'Hôtel-Dieu s'engagèrent à livrer au professeur d'anatomie tous les cadavres dont il pourrait avoir besoin. Les cours eurent lieu pendant un an avec le plus grand succès, mais l'émeute du 27 novembre 1768 les interrompit.

Ce jour là, le bruit courut qu'un enfant venait d'être enlevé et que, sans aucun doute, il allait être sacrifié dans l'intérêt de l'Ecole, pour servir aux démonstrations du professeur d'anatomie. Hommes, femmes, enfants accoururent de tous côtés, armés de haches ou de marteaux, en portant des torches à la main. Les portes furent brisées, l'amphithéâtre fut envahi ; professeur et élèves eurent à peine le temps de s'enfuir. Les boiseries, les meubles, les livres, les collections d'anatomie, de minéralogie et de botanique furent empilés et livrés aux flammes. Les émeutiers se ruèrent même sur l'Académie de peinture et brûlèrent des tableaux signés par des maîtres. Il s'en fallut de peu que le collège de la Trinité et les maisons habitées par les professeurs eussent le même sort. Une prompte intervention de la milice bourgeoise mit un terme à cette fureur de destruction.

Mais le mal était déjà fait et la reprise de l'enseignement parut impossible. On la réclama pourtant. Un mémoire (1) intitulé *Sur la nécessité de rétablir les Ecoles de médecine de Lyon détruites le 27 novem-*

(1) Bibliothèque de la Ville. Fonds Coste.

bre 1768. Genève 1768, propose entre autres conseils la rentrée des professeurs dans l'Hôtel-Dieu où ils enseignaient précédemment et où ils ont rendu de si grands services.

Les cours reprirent peu à peu à l'hôtel commun et, en 1792, les seuls noms de professeurs faisant des cours que nous ayons pu retrouver sont ceux d'Albouy ou Aigouy, professeur de pharmacie, Brion et Morizot professeurs d'anatomie et de chirurgie. Mais il est probable que Vitet et Gilibert avaient repris leurs cours, sans compter ceux que d'autres « docteurs médecins et professeurs aggregez au collège de médecine », tels que Magneval, Brac, Willermoz, Petetin, etc pouvaient professer.

De plus le mardi de chaque semaine, trois médecins agrégés faisaient des consultations gratuites à tous les pauvres qui se présentaient dans la salle de Henri IV à l'hôtel commun de dix heures du matin à midi et auxquelles assistaient les élèves régulièrement inscrits (1).

Le collège de chirurgie est de date plus récente. Ce ne fut que par des lettres patentes en date du 6 juillet 1775, enregistrées par le parlement le 13 du même mois que Louis XVI éleva la communauté des chirurgiens à la dignité de collège royal de chirurgie « sous les auspices de M. de la Martinière, conseiller d'état, chevalier de l'ordre du roi, chef de la chirurgie du royaume, etc » (2).

Pour être agrégé à ce collège il fallait avoir exercé

(1) *Almanach de Lyon*, ann. 1892.

(2) *Almanachs de Lyon*.

pendant dix ans la chirurgie dans la sénéchaussée ou pendant six ans dans les hôpitaux de Lyon.

Les lettres patentes qui instituaient le collège prescrivaient en même temps pour parvenir à la maîtrise dans la ville, une licence rigoureuse, composée de dix-huit examens, dans chacun desquels le candidat était interrogé par onze membres du dit collège et d'une thèse soutenue publiquement sur une partie d'anatomie et de chirurgie au choix du candidat. Les étrangers étaient admis à argumenter.

Les mêmes lettres patentes établissaient des cours publics de chirurgie qui devaient durer toute l'année et qui devaient être faits par douze professeurs royaux dont six titulaires et six adjoints. Ceux-ci remplaçaient les premiers en cas d'absence ou de maladie. Ils devenaient professeurs en titre par la mort ou la démission du titulaire ; tous étaient brevetés du roi. Le cours complet de chirurgie était composé de six cours particuliers qui duraient chacun deux mois (1). Il s'ouvrait toutes les années, au commencement de mars, par un discours public que prononçait l'un des professeurs après lequel se faisait la proclamation des prix donnés par la municipalité présente à la séance.

Aucun élève n'était admis au concours, s'il n'avait

(1) En mars et avril, on enseignait la physiologie, la pathologie, la séméiologie, l'hygiène, la thérapeutique.

En mai et juin, la matière médico-chirurgicale.

En juillet et août, les accouchements, les maladies des femmes, les maladies vénériennes.

En septembre et octobre, l'ostéologie.

En novembre et décembre, l'anatomie des parties molles.

En janvier et février, les dissections et les opérations chirurgicales.

suivi les leçons de l'école avec assiduité au moins pendant un an. Les concurrents étaient examinés en déux séances publiques sur des matières tirées au sort par les officiers municipaux, les professeurs et les membres du conseil.

« Les leçons et démonstrations publiques se faisaient les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine à deux heures de relevée au collège royal de chirurgie, quai de la Charité » (1).

Le coq sculpté en relief que l'on voit encore au-dessus de l'une des portes ouvertes sur le quai du Rhône est, dit-on, le dernier emblême de cette vieille école (2).

Les professeurs qui en 1792 occupaient les six chaires du collège de chirurgie étaient pour « la physiologie et principes élémentaires » Barthelemi Collomb qui publia en 1798, le volume intitulé *Œuvres médico-chirurgicales*. Il avait comme adjoint Blanchard, le malheureux chirurgien de l'Hôtel-Dieu, dont le D[r] Thévenet a pu, grâce à M. F. Breghot du Lut esquisser la si intéressante figure dans son ouvrage (3).

La chaire de « matière médico-chirurgicale » avait

(1) *Almanach de Lyon*, année 1792.

(2) « Le coq était le symbole des philosophes hermétiques, celui qui se trouvait sur le cinquième feuillet du livre du juif Abraham, trouvé par Flamel, et dans lequel, sans doute, nos vieux médecins ont pris les armoiries du collège de médecine de Lyon ». (Professeur Florence, *Loc. cit.*)

(3) Thévenet : *Des pansements et de l'antiseptie dans la chirurgie lyonnaise*. Paris. Baillère et Fils. Thèse de Lyon 1893.

comme titulaire Grassot, le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu assisté d'Antoine Biessy qui en 1780 avait fait paraître son *Précis de matière médico-chirurgicale*. Les accouchements et les maladies vénériennes étaient enseignés par Péronnet. Le cours d'anatomie était professé par Champeaux l'aîné, l'auteur de *Réflexions sur les hermaphrodites* (1765, in-8°) et avec Faissolle, d'une *lettre à M. Louis sur les causes de la mort des noyés* (1768 in-8°).

La cinquième chaire était occupée par Joachim Puy, élève et successeur de Ponteau à l'Hôtel-Dieu qui enseignait les « opérations ». Nous n'avons pu retrouver le nom des professeurs adjoints de ces trois chaires, pas plus d'ailleurs que celui du titulaire de la sixième et dernière chaire consacrée à « l'ostéologie et maladies des os ».

En dehors de ces deux collèges de médecine et de chirurgie, il existait depuis 1786 un cours gratuit d'accouchements qui avait été institué par la ville de Lyon, sur l'initiative de Terray, intendant de la généralité. Ce cours qui était professé par Vitel prit en 1792 une plus grande importance. Le département « pénétré de la nécessité de faire instruire les sages-femmes de la campagne » (1) annexa à ce cours une école gratuite où six filles ou femmes apprendront pendant trois années l'art des accouchements, les maladies des femmes et des enfants, et une infirmerie où « les femmes enceintes de la ville de Lyon, pauvres saines et de bonnes mœurs, seront accouchées

(1) *Almanach de Lyon*, 1792.

et traitées gratuitement, pour l'instruction des élèves » (1).

Enfin la corporation des apothicaires donnait aussi tout un enseignement : on ne sait à quelle époque elle s'est organisée sous la forme où nous la trouvons du XVIe siècle à la Révolution. « Les vieilles archives disent de toute ancienneté et on faisait remonter la corporation à l'époque de saint Louis » (2). Les membres de ce collège prenaient le titre de « Démonstrateurs » et en 1792 nous trouvons parmi ces principaux démonstrateurs Jacques Alboni que les Almanachs indiquent également comme membre et professeur du Collège de Médecine, Nicolas Gavinet membre de l'Académie de Lyon et professeur de chimie, François Tissier, de l'Académie de Lyon, professeur d'histoire naturelle et de chimie pharmaceutique, Malinas, Lanoix, Macors, les deux Deschamps, François Barre, Gaspard Jordan, Mathieu Mercier.

En outre, la Société philosophique des Sciences et Arts utiles de Lyon, fondée le 17 mars 1785 avait créé un jardin botanique et un laboratoire de chimie et plusieurs de ses membres faisaient des cours publics. Ces cours étaient faits par des pharmaciens membres du collège, au Palais Saint-Pierre. En 1792, ces professeurs étaient Macors, François Barre, Nicolas Deschamps l'aîné, Alexandre Deschamps le jeune (3).

(1) *Almanach de Lyon*, 1792.

(2) Professeur FLORENCE : *Loc. cit.*

(3) *Almanach de Lyon, pour l'année 1792.*

Il existait donc en 1792 un brillant enseignement médico-pharmaceutique, surtout remarquable au point de vue chirurgical, lorsque survinrent les lois révolutionnaires qui en abolissant les collèges et les corporations, supprimèrent tout enseignement.

CHAPITRE PREMIER

Tentative de restauration de l'Enseignement médico-pharmaceutique à l'Institut des Sciences et Arts utiles à la Société en 1792.

Tout avait été renversé par la tempête révolutionnaire ; on songea à reconstruire et comme le fait remarquer Nizier du Puitspelu, « c'est surtout dans les temps où l'on détruit tout que l'on forme les plus vastes projets et les plus chimériques. Ainsi voit-on certaines personnes ne former jamais de plus vastes projets que lorsqu'il ne leur reste plus un sol » (1). Dès 1792, le bureau d'Administration des Collèges, avait créé sur le papier un magnifique Institut pour « procurer d'avance aux citoyens de la ville la jouissance d'une partie de l'Instruction projetée par les comités d'instruction publique de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative

(1) Nizier du Puitspelu : *Coupons d'un atelier lyonnais*, p. 87.

et de la convention nationale » (1). Son enseignement ne devait comprendre rien moins que l'ensemble des connaissances humaines. La liste des matières composant cet enseignement est pour effrayer. On devait y enseigner la haute latinité, la morale, la morale appliquée au droit public, la géographie appliquée à l'histoire et au commerce, le droit naturel et français, les arts utiles, l'histoire éclairée par les monuments, l'antiquité éclairée par l'histoire, la théorie des idées et des sensations, l'art de penser et de raisonner, l'agriculture, les langues espagnole, italienne, allemande, etc. etc. (2).

En ce qui concerne les sciences médicales et pharmaceutiques on créa une chaire de physique dévolue à Devilliers (3) mais que celui-ci refusa à cause de son grand âge et qui fut remplacé par son collègue Mollet, professeur de mathématiques appliquées (4), un cours d'histoire naturelle professé par Jean-Emmanuel Gilibert (5) et un cours de chimie et minéralogie confié à Giraud mais qui resta probablement à l'état de projet.

Plus tard, le 15 novembre 1792, on créa un cours

(1) *Almanach de Lyon de 1793.*

(2) *Tableau des cours de l'Institut de Lyon*, s. d, 1792, in-4°, 1 p. *Plan d'organisation du grand collège de Lyon dit l'Institut des sciences et arts utiles à la Société.* Lyon, 22 nov. 1792, in-8°, 15 p. — *Almanach du District de la ville de Lyon*, 1793.

(3) Devilliers (Charles-Joseph) était né en 1724 et avait enseigné la physique et les mathématiques au collège de la Trinité.

(4) Mollet. Voir sa biogr., page 126, note 4.

(5) Gilibert. Voir sa biogr., page 146.

de médecine théorique et appliquée dont Dumas (1) fut le professeur et le 7 février 1793, un cours de chirurgie et d'anatomie dont on chargea Carret (2).

A ces cours étaient annexés un cabinet de physique confié à Gambier, où l'on avait réuni les instruments et les machines provenant du cabinet du séminaire Saint-Irénée et ce qui était en dépôt à l'observatoire du collège (3) et un cabinet d'histoire naturelle dont les collections provenaient du fond vendu à la ville vingt ans auparavant par Pestalozzi et qui avaient été cédées à l'Institut par le conseil général de la commune. Le conservateur en était Pages.

L'inauguration eut lieu le 12 novembre dans l'église du grand collège. Les administrateurs du bureau, une délégation du district et du département, deux député de la Convention, Vitet et Boissy d'Anglas, alors en mission à Lyon étaient présents. Gilibert prononça un grand discours où il retraça les motifs qui déterminèrent les représentants de la nation à organiser cet établissement. Ce discours lui attira les plus vifs compliments des commissaires de la Con-

(1) Charles-Louis Dumas, né à Lyon le 8 février 1765, devait devenir le célèbre professeur de Montpellier, mort recteur de l'Université et doyen de la Faculté de cette ville en 1803.

(2) Carret est le médecin qui devint député au conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal et enfin président de la Fédération parisienne en 1815. Homme remarquable à l'élocution facile, à l'imagination ardente, il a laissé peu de traces dans l'histoire médicale de notre ville, ayant été surtout un homme politique.

(3) Le cabinet de physique du collège avait été créé en 1770 par le père Lefebvre qui construisit lui-même une partie des instruments nécessaires aux démonstrations (J.-B. Dumas : *Histoire de l'Académie de Lyon*, page 324).

vention qui le félicitèrent sur son républicanisme et la « morale douce dont il avait fait preuve en homme vertueux et éclairé (1). »

Les cours de l'Institut, qui étaient publics ne réussirent probablement pas à attirer un grand nombre d'élèves et devaient compter plus de spectateurs que d'auditeurs. L'Institut ne vécut pas assez longtemps pour permettre à ses organisateurs d'y apporter les modifications utiles. D'autre part nos concitoyens étaient trop préoccupés par les événements graves qui commençaient à se dérouler, pour posséder le calme d'esprit nécessaire à l'étude. Dès le mois de février 1793, les incidents de la lutte entre les deux grandes fractions du parti républicain lyonnais compromirent son existence ; Gilibert élu maire par la fraction modérée fut emprisonné. L'insurrection girondine du 29 mai, qui renversa la municipalité montagnarde, fut le premier acte qui aboutit à la rupture, puis à la guerre ouverte avec la Convention. La vie normale de Lyon fut arrêtée, le bureau des collèges disparut, et l'on fit les préparatifs du siège. L'artillerie lyonnaise qui répondait au tir de l'armée du conventionnel Laporte postée à la Ferrandière, occupait le collège. Après la capitulation, ses bâtiments servirent de caserne à un détachement de l'armée victorieuse (2).

Cette tentative de restauration de l'ancien enseignement médico-pharmaceutique avait eu la durée

(1) *Discours d'inauguration de l'Institut de sciences et arts utiles*, 1792.

(2) Chabot et Charléty : *Histoire de l'Enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900*, page 33.

d'un feu de paille, mais, comme autrefois pendant l'invasion des barbares, les sciences avaient trouvé un refuge dans les monastères, l'enseignement des sciences médicales pendant la tourmente révolutionnaire, trouva asile et protection dans les hôpitaux.

CHAPITRE II

L'Enseignement à l'Hôtel-Dieu

§ I. — 1792-1799.

« L'École des hôpitaux ». — Marc-Antoine Petit. — Organisation de l'enseignement chirurgical. — Charles-Louis Dumas a-t-il enseigné la clinique médicale à l'Hôtel-Dieu? — L'enseignement de Marc-Antoine Petit. — Bichat, élève de l'Hôtel-Dieu.

En 1792, les hôpitaux et l'Hôtel-Dieu en particulier étaient déjà le siège d'un enseignement médical. Depuis l'année 1733, d'après Pointe (1) un cours d'anatomie et de chirurgie était fait régulièrement, chaque année, par le chirurgien major, aux élèves internes. Ce cours aurait été créé sur l'initiative d'un médecin d'alors, L. Garnier, par Pierre Guillaumet, chirurgien principal (2).

D'autre part, en 1782, le second des Pestalozzi,

(1) POINTE : *Loisirs médicaux et littéraires*, p. 18.

(2) Cette qualification de chirurgien principal est erronée, car à cette époque le chirurgien principal était François Flurant. Guillaumet devait être le plus ancien des compagnons chirurgiens.

Louis-Antoine Pestalozzi, avait inauguré un cours d'accouchement et de pharmacie destiné aux sœurs qui devaient plus tard occuper l'un ou l'autre de ces services (1).

Ces cours, privés et fort restreints, ne s'adressaient qu'au personnel hospitalier, mais les ressources cliniques des hôpitaux, la distinction des chirurgiens et des médecins qui en assuraient le service constituaient un milieu essentiellement propice à l'éclosion d'un enseignement médical plus vaste et s'adressant à un plus grand nombre d'élèves. Cet enseignement prit dans l'histoire médicale lyonnaise le nom d' « École des Hôpitaux ».

Marc-Antoine Petit en fut le fondateur et la principale lumière.

Marc-Antoine Petit naquit le 3 septembre 1766; quel est son lieu de naissance? Lusterbourg et Jobert, héritiers de ses manuscrits et auteurs de la notice biographique publiée en tête des observations cliniques de leur maître, le font naître à Lyon (2). Les archives des hôpitaux le portent natif de Louhans (3),

Il fait ses études au collège de Beaujeu et, à seize ans, il est déjà à Lyon élève de H. L. Pointe, maître chirurgien de la ville. Le 14 août 1782, il obtient la

(1) Pointe : *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu*, page 346.

(2) Petit (M.-A.) : *Collection d'observations cliniques*. Ouvrage posthume, publié par Antoine Lusterbourg et Théodore Jobert, héritiers des manuscrits de l'auteur. Lyon, 1815, in-8°.

(3) En 1782, quand il est inscrit comme candidat à l'internat ; en 1787 quand il est nommé interne ; en 1788 quand il concourt pour le majorat.

permission de venir à l'Hôtel-Dieu suivre les pansements et pratiquer quelques saignées. Interne à la Charité à l'âge de dix-sept ans, il en sort en 1785 pour se rendre à Paris où il est admis parmi les élèves de l'École pratique : il y obtient une médaille d'or. En 1887, nous le retrouvons à Lyon, où le 30 mai il est reçu second à l'internat de l'Hôtel-Dieu. Son concours porta sur l'anatomie des testicules et les fractures du sternum.

Il marche rapidement de succès en succès : l'année suivante, le 12 juin 1788, il est nommé aide-major au concours (1) et se rend alors à Paris où il devient l'élève particulier de Desault. Nous dirons plus loin l'influence profonde qu'exerça sur son esprit l'enseignement de l'illustre chirurgien parisien et qu'elle répercussion il eut sur celui qu'institua à l'Hôtel-Dieu l'élève préféré du maître.

En 1790, Petit est à Montpellier, où il prend son

(1) M.-A. Petit fut le premier chirurgien-major reçu au concours. Autrefois, l'administration seule nommait à cette place en choisissant parmi les élèves de l'Hôtel-Dieu celui qui en paraissait le plus digne par son talent et sa conduite. En 1788, elle prit un arrêté qui instituait le concours et admettait comme candidats non seulement les compagnons chirurgiens, mais également les élèves étrangers à l'hospice.

La forme qui fut suivie consista à soumettre les candidats à trois séances d'épreuves, une chaque jour. La première était consacrée à l'anatomie et à la physiologie, la seconde à la pathologie chirurgicale, la troisième aux opérations. Les candidats pouvaient s'interroger réciproquement.

Plus tard, par une décision en date du 28 floréal an XI, l'administration supprima les interrogations mutuelles qui parfois donnaient lieu à des scènes de désordre et les remplaça par une quatrième séance dans laquelle on devait donner à traiter par écrit et à huis-clos, pendant trois heures, une composition médico-chirurgicale.

grade de docteur et soutient une thèse latine sur la phtisie laryngée (1). Il y fait la connaissance de Charles-Louis Dumas qui devait devenir son collègue momentané à l'Hôtel-Dieu pendant l'année 1792.

De 1791 à 1793, Petit revient accomplir à l'Hôtel Dieu de Lyon son service triennal d'aide-major. On était alors dans une époque critique. Les finances de l'hôpital étaient alors dans un état si déplorable (2) que les recteurs se virent contraints de remettre l'administration de l'établissement aux mains de la Municipalité.

La situation fut encore aggravée par le siège de Lyon en 1793 pendant lequel l'hôpital fut bombardé. On transféra les malades à l'Observance et à la maison des Deux-Amants. Médecins et chirurgiens rivalisèrent de zèle, mais les tracasseries et les poursuites dont ils étaient l'objet rendaient leurs secours nécessairement incomplets et insuffisants. Petit fut même obligé de s'enfuir, mais avant même que l'époque fût venue de prendre possession du majorat, il était à son poste ; on l'installa solennellement le 4 septembre 1793, en qualité de chirurgien-major.

C'est alors, qu'en autres préoccupations, il s'occupa de réformer ou plutôt de recréer l'enseignement.

Pendant deux années, tout en continuant à professer, comme ses prédécesseurs, les cours destinés

(1) *Dissertatio de phtisi laryngea.* Montpellier, 1790.

(2) L'hôpital était alors dans l'impossibilité absolue de payer 1.276.000 livres de dettes échues et 6.683.214 livres de rentes viagères (*Hospices civils de Lyon*, par F. Breghot du Lut et Gouachon, *in* Lyon en 1906, p. 877).

aux élèves chirurgiens, Petit d'accord avec Cartier, chirurgien aide-major, cherche à leur donner plus d'éclat et à les ouvrir aux élèves du dehors.

Ils font une pétition (1) à l'Administration des Hospices pour obtenir l'organisation et les accessoires nécessaires à leur enseignement. Ils demandent :

L'installation d'une salle de cours et de démonstrations plus éloignée des malades et plus rapprochée du dépôt des morts, pour que les malades ne voient plus transporter de cadavres devant eux et que les élèves puissent par une disposition de gradins en amphithéâtre assister avec plus de profit aux démonstrations ;

Qu'on exige la préparation de pièces anatomiques dont on formerait une collection ;

De recueillir « les faits de maladies rares ». Ils ont déjà commencé à le faire, mais que l'administration leur donne un local convenable, meublé d'armoires vitrées ;

A ce que l'on rapproche du cabinet d'anatomie, le droguier inutilement conservé à la pharmacie et qui pourrait ainsi servir à l'instruction des élèves ;

Que l'on place les instruments de chirurgie dans des armoires à la disposition des élèves qui pourraient les voir et les étudier à loisir et « la main qui s'en armerait un jour connaitrait au moins les ressorts qui peuvent aider son adresse » ;

Qu'on installe une bibliothèque ;

(1) Cette pétition qui se trouve aux Archives des Hôpitaux n'est pas datée.

Qu'on transporte ailleurs l'amphithéâtre de dissection placé au centre de la maison, et qui est une source d'infection pour les salles avoisinantes. Placé d'ailleurs au quatrième étage, il est impossible de se procurer de l'eau en quantité suffisante pour assurer sa propreté. L'amphithéâtre de dissection devrait être rapproché soit du cabinet d'anatomie et des démonstrations, soit du dépôt des morts.

Enfin ils réclament l'augmentation du nombre de leurs aides. En plus des dix élèves internes, ils demandent qu'on nomme cinq élèves externes au concours pour un an, qui se rendraient tous les matins aux pansements et ne sortiraient de l'hôpital qu'après les visites et les distributions du matin. Ils viendraient aux pansements du soir et ne se retireraient de même qu'après les visites. L'administration leur donnerait dans la maison le déjeuner du matin, le droit d'assister aux leçons, de disséquer dans l'amphithéâtre, une gratification de 200 francs par année et au bout de leur temps des certificats réglés sur la manière dont ils auraient rempli leur service.

L'administration s'intéresse à leur projet et sans rendre encore officiel leur enseignement le favorise. La création du cabinet d'anatomie était surtout à cœur à Petit, le conseil des hospices accède à son vœu et le 22 ventôse, an IV (12 mars 1796), arrête :

1° Que ceux qui voudront concourir pour des places d'élèves à l'Hotel Dieu seront tenus de déposer sur le bureau une pièce quelconque d'anatomie d'un intérêt marqué et préparé de manière à pouvoir être conservée dans un cabinet.

2° Que les chirurgiens qui auront été reçus élèves ne pourront obtenir le certificat que l'administration leur délivre à leur sortie qu'autant qu'ils auront pendant le cours de leurs trois années, présenté une pièce d'anatomie bien préparée et propre à être conservée dans un cabinet.

3° Les chirurgiens aides-major, pendant leurs trois années et les chirurgiens-majors pendant leurs six années de séjour, seront tenus de remplir les mêmes devoirs.

4° Toutes les pièces d'anatomie seront conservées dans des armoires vitrées préparées à dessein.

5° Elles seront numérotées et porteront le nom de l'artiste qui les aura préparées et la date de leur préparation.

6° Dans le même cabinet sera un registre qui contiendra par ordre de numéros l'historique de chaque pièce redigé par celui qui l'aura préparée et signé de sa main.

7° Le chirurgien-major sera chargé de la surveillance et aura la clef des armoires.

Un des vœux de leur requête allait se réaliser et Petit plein d'enthousiasme fait venir de Paris un buste de Desault pour le placer dans le nouveau cabinet, fait exécuter une reproduction de l' « Ecorché » de Houdon pour la somme de soixante louis qu'il paye de ses deniers et commence la préparation de nombreuses pièces d'anatomie.

L'administration de son côté installe des charpentiers sous le dôme de l'Hôtel-Dieu, pour l'aménagement de trois salles.

Enfin Petit obtient du représentant Poulain-Grandpré une bibliothèque de médecine pour l'hospice (1).

Petit partagera l'enseignement avec Cartier. Le chirurgien-major professera le cours de clinique chirurgicale et d'opérations, l'aide-major sera chargé de l'anatomie, de la pathologie et de la physiologie. Enfin, Martin jeune, qui était alors chirurgien interne sera nommé répétiteur de ces deux cours : on y admettra des étudiants externes et des « physiciens » (2).

Pendant que Petit et Cartier réunissaient ainsi leurs efforts pour organiser l'enseignement chirurgical il y eut, d'après Pointe (3), une tentative d'enseignement médical. Le célèbre Charles-Louis Dumas aurait fait en 1794 un cours de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu. Mais en analysant et en comparant les diverses biographies de Dumas, (4). Nous constatons que le célèbre médecin était absent

(1) Lettre de Petit aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu du 3 pluviose an VIII. Manuscrit du fonds Coste.

(2) *Almanach de Lyon, an V.* Parmi les « physiciens » qui suivirent les cours de l'Hôtel-Dieu, signalons Nicolas Tissier, qui devait plus tard, en 1818, devenir professeur de chimie au Conservatoire des arts (Briffandon : *Notice nécrologique et historique sur Nicolas Tissier*, 1847).

(3) *Loc. cit.*, page 351.

(4) *Biogr. univers.*, article « Dumas (Ch.-L.) »
Boisseau : art. « Ch.-L. Dumas », *in* Descuret, *Biogr. méd.*
Dechambre : art. « Ch.-L. Dumas ».
Dezmièris : *Dict. hist. de la méd. Ibid.*
Parat : *Eloge historique de Ch.-L. Dumas.* Paris. Imp. de Mme Huzard. Déc. 1829.
Prunelle : *Eloge de Ch.-L. Dumas.* A Montpellier, chez Jean Martel. Août 1814.

de Lyon pendant cette année-là. Dumas, qui avait déjà enseigné la physiologie et la pathologie à Montpellier vient à Lyon en 1792 à la suite de diverses circonstances (1). Il est nommé la même année médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur à l'Institut des Sciences et Arts utiles qui venait d'être créé (2). Pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu il y recueille les faits qui servent de base à sa « Dissertation sur la nature et le traitement des fièvres rémittentes qui compliquent les grandes plaies » (3). Mais en 1793, à la suite du fameux siège que soutint notre ville, il s'enfuit comme beaucoup de ses collègues pour échapper au tribunal de la terreur (4). Où alla-t-il se réfugier ? Sur ce point, ses biographes sont d'avis différents. Selon les uns il va à Paris où il reste pendant toute l'année 1794, suivant avec assiduité les cours de Vicq d'Azyr. Suivant les autres il s'enfuit à Toulon où il obtient une place à l'hôpital de la marine, puis devient médecin d'une division de l'armée des Alpes. Une maladie grave le ramène à Montpellier en 1795, époque de l'organisation des écoles de santé. On le nomme à la chaire d'anatomie et de physiologie de cette ville (5). Quoi qu'il en soit il est bien à peu

(1) Voir à ce sujet ce qu'en dit Prunelle, *Loc. cit.*

(2) Cf. chap. II, page 23.

(3) *Mémoires de la Société médicale d'émulation*, 4e année.

(4) Dumas incarcéré comme rebelle, avait été enfermé dans une maison d'arrêt, en attendant son transfert dans une prison, quand un négociant nommé Lécuyer, qui avait été son camarade de collège, se dévoua pour le faire évader.

(5) Il existe encore une troisième version : En 1795, Dumas avant de retourner à Montpellier se serait arrêté à Lyon, où il aurait repris

près certain que Dumas ne pouvait enseigner la clinique médicale à l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1794. Tout son enseignement dans notre ville se réduit au cours éphémère qu'il professa à l'Institut des Sciences et Arts utiles en 1792. Pendant de longues années encore il ne devait y avoir à l'Hôtel-Dieu qu'un enseignement chirurgical.

Cet enseignement fut inauguré en 1795 (1).

Le 5 décembre de cette année, Marc-Antoine Petit ouvre les cours de chirurgie et d'anatomie par un discours où il fait l'éloge de son maître Desault. Ce discours est « un hommage du cœur rendu par le disciple à son illustre maître dont la science déplorait la perte récente (2) et en même temps un exposé des méthodes de Desault que Petit s'efforça d'appliquer dans son enseignement lyonnais.

L'orateur fait d'abord la biographie de Desault qui naquit au Magni Vernois (Haute-Saône) d'une famille honnête « où il trouva le premier des trésors, la médiocrité ». Petit remarque à ce propos que la médiocrité de situation de fortune a souvent une influence décisive sur le développement intellectuel des individus, remarque qui a souvent été faite depuis par divers écrivains (3).

Desault a bien vite épuisé les connaissances de ses maîtres « Des leçons dictées sur des cahiers écrits,

pour quelques mois ses fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. Petrequin s'en fait l'écho en enregistrant l'entrée de Dumas à l'Hôtel-Dieu à la date de 1795 (PETREQUIN, p. 190).

(1) Et non en 1794 comme le dit encore Pointe.

(2) PETREQUIN, *Loc. cit.* Desault mourut le 1er juin 1795.

(3) Cf. Horace Valpole, Paul Bourget, etc.

loin des malades dont elles sont le tableau, une anatomie expliquée dans des livres » ne lui présentaient pas des moyens naturels d'arriver à son but. Il sentait tout ce qu'avait d'imparfait une pareille méthode d'instruction et Petit lui a mille fois entendu dire que ce fut au milieu de ces éléments vicieux qu'il conçut le plan de cet enseignement clinique auquel il se livra depuis avec tant de succès.

Il va à Belfort « dont les chaires d'anatomie, de physique et de médecine sont occupées par des hommes de mérite ». Il s'y livre avec ardeur à l'étude de l'anatomie, puis retourne à Paris écouter les leçons du « célèbre Antoine Petit » qui avaient un immense succès : « un essaim de femmes aimables avaient déserté l'Opéra pour le jardin du roi et dans les cercles on discutait avec un égal intérêt sur la structure du corps humain ou sur un roman de Voltaire ». Il suit également les cours de Sue et de Morand. Mais après cinq ans de ces nouvelles études, Desault sent qu'il était aussi passé maître et professe un cours qui rassemble bientôt une foule d'auditeurs. Sa méthode d'enseignement était nouvelle. Marc-Antoine nous en parle longuement. Nous entrerons aussi dans quelques détails, car cette méthode fut celle que Petit adopta dans son enseignement à Lyon.

« Dans chaque objet, dit-il, Desault établissait les changements qui se faisaient dans les divers points de leur étendue, comme dans tous les âges et tous les moments de la vie. Il les suivait dans leurs grandeurs, leur position, leur figure, leur face, leurs

bords, leurs angles, leurs parties saillantes ou déprimées. Après avoir peint les formes et les contours il pénétrait dans l'intérieur des organes, séparait et analysait les parties constitutives, examinait dans tous les détails possibles encore leur couleur, leur densité leur substance et, les reprenant au premier développement de leur germe, il les accompagnait dans leur accroissement. Il décrivait les mouvements naturels ou factices de chaque organe sur lui-même ou sur les organes voisins et l'influence que ces mouvements peuvent avoir sur les fonctions qu'ils remplissent. Il examinait quelles étaient ces fonctions, et laissant là le froid cadavre qui servait à ses démonstrations, il animait ces organes de tous les mouvements de la vie et faisait connaître dans cet état toutes les lois que leur avait tracées la nature. Il prouvait alors que, par une suite de ces mêmes lois, le temps devait amener un certain degré d'altération dans les ressorts qui les exécutent; et classant avec méthode toutes les espèces d'affections qu'ils peuvent ressentir, il présentait à côté du tableau de leur santé, celui de toutes les maladies dont ils sont susceptibles. Enfin il terminait sa description, en livrant à l'action du feu et des agents chimiques, les organes qu'il venait de dépeindre, imitant en cela la nature, qui, quand elle a brisé son ouvrage, le rend par de telles opérations, à ses premiers éléments ».

Et tout en décrivant d'après cette méthode, les différents organes du corps humain ou les maladies dont il peut être affecté, Desault faisait amener sous les yeux de ses auditeurs les malades se rapportant

à ses leçons « classait leur maladie, en analysait les traits, traçait la conduite à tenir, pratiquait les opérations nécessaires, rendait compte de ses procédés et de leurs motifs, instruisait chaque jour des changements survenus et présentait ensuite l'état des parties après la guérison, si cet heureux terme était celui qu'avait atteint le malade ou démontrait sur son corps privé de vie les profondes altérations qui avaient rendu l'art inutile.

« Par là, conclut Petit, il eut le premier en France la gloire d'organiser une école de chirurgie vraiment clinique, source d'instruction d'autant plus précieuse que la science y devient oculaire, que la croyance n'y est déterminée que par des effets sensibles et que l'on a beaucoup moins à s'y défendre de l'incertitude des conjectures et du vague de l'opinion ».

Cette méthode qui nous paraît si naturelle, parce que nous y avons été habitués dès le seuil de nos études médicales, était alors toute nouvelle et l'on comprend l'enthousiasme qui déborde de la harangue de Petit, nous pouvons même aller jusqu'à dire que la séduction opérée par la nouveauté de cette méthode « véritable modèle de précision et d'exactitude » (1) sur l'esprit de Petit décida de sa vocation de professeur et qu'il n'eut d'autre souci que d'établir des cours sur le modèle de ceux de son maître (2).

(1) Janson. Discours sur l'état actuel de la médecine. 1828.

(2) Petit écrit dans sa préface de la *Médecine du cœur* que depuis longtemps il songeait à établir une école de chirurgie clinique, conformément au plan qu'avait « adopté pour l'Hôtel-Dieu son illustre maître Desault ».

L'année suivante le 30 septembre 1796, Petit ouvre ses leçons par un discours sur : « L'influence de la Révolution française sur la santé publique ». En voici l'analyse par Pétrequin : « Comparant les révolutions des corps politiques à celles du corps humain, il en assimile l'influence aux médications perturbatrices ; elles stimulent, elles surexcitent et peuvent augmenter la vitalité ; mais elles éprouvent ou épuisent l'économie : le règne de la terreur a précipité au tombeau nombre de vieillards, causé beauconp de morts subites, de folies et de suicides et accéléré la terminaison funeste des maladies organiques. L'appareil aérien et circulatoire fut profondément modifié : l'aphonie, l'asthme, les affections du cœur augmentaient de fréquence ; Desault rencontra plus d'anévrismes que jamais. Les fièvres se compliquèrent d'accidents nerveux, d'ataxie, de gangrène etc. Pendant le bombardement de 1793, les blessés de l'Hôtel-Dieu succombaient à une fièvre remittente double, tierce, suite des émotions morales».

Le succès de cet enseignement allait croissant ; il franchit bientôt les murs de l'Hôtel-Dieu et fut rendu public. Un règlement relatif à l'établissement d'un cours public chirurgical fut discuté et arrêté en présence de MM. Carret chirurgien, Petit et Cartier chirurgiens en chef de l'Hôtel-Dieu. Un article porte qu'un prix sera décerné actuellement au meilleur élève.

(1) PETREQUIN, *Loc. cit.*, p. 172.

Quelques jours après les autorités civiles et militaires qui y ont été invitées, assistent à la cérémonie. Marc-Antoine Petit prononce un discours et s'adressant aux élèves, il leur fait sentir l'importance de ce cours. Ils y trouveront tous les éléments de l'art, ils y pourront acquérir ou perfectionner des talents qu'ils doivent un jour consacrer au bien de l'humanité.

Carret, membre et député de l'administration centrale du département du Rhône fait aussi un discours, dans lequel il distribue des éloges à Petit et Cartier et engage les élèves à tirer tout le profit possible des leçons de ces savants professeurs.

« Ces éloges mérités à tant de titres et répétés avec transport par un grand nombre d'auditeurs sont encore relevés par le discours de M. Martin, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale, division du midi. L'enthousiasme est à son comble et déjà la commission (1) jouit du succès de sa noble et généreuse conception » (2).

L'ouverture a lieu le 3 novembre 1797 par un discours de Petit « sur la manière d'exercer la bienfaisance dans les hôpitaux ». S'il veut vraiment faire œuvre utile dans les hôpitaux le chirurgien devra acquérir un certain nombre de qualités nécessaires. Il devra se soustraire aux terreurs involontaires ; les moyens sont le temps, le séjour dans les hôpitaux, la certitude des connaissances anatomiques. Il faut

(1) Commission créée en vertu de la loi du 16 vendémiaire an V (7 oct. 1796) pour administrer les hospices lyonnais.

(2) Dagier : *Hist. chron. de l'Hôtel-Dieu*, tome II, pages 370 et suiv.

qu'il ait du cœur : « la main que guide le cœur est toujours sûre et légère » et des qualités morales d'autant plus étendues qu'elles s'émoussent avec le temps : douceur pour captiver la confiance des malades et s'opposer à leurs emportements, patience pour supporter leurs bizarreries et leurs caprices, fermeté pour exiger des malades tout ce qui peut être utile à leur guérison, courage pour ne point se lasser au dégoût qu'ils inspirent, sensibilité pour s'attendrir sur leurs peines et en soulager le fardeau, éloquence et philosophie du cœur pour les rassurer sur leurs craintes ou leur offrir d'adroites consolations quand il ne reste plus qu'elles à donner (1). »

Le succès de l'école s'affirme de plus en plus « L'affluence des élèves et leur émulation dit l'Almanach de l'an V justifient la célébrité des professeurs et fait espérer que dans l'avenir cette branche importante des connaissances humaines, ne déclinera point, dans cette ville, de l'éclat où elle est en ce moment parvenue. »

Le 18 novembre 1798, Marc Antoine Petit ouvre son dernier cours par un discours sur la « Douleur » Il définit la douleur l'état « d'une âme qui comparant sa position présente à son état passé, juge que le corps éprouve dans quelques-unes de ses parties sensibles

(1) Petit a insisté souvent sur les qualités morales du médecin. Il publie « l'Essai sur la Médecine du cœur » pour combler une lacune de l'enseignement. « L'art de guérir, dit-il dans sa préface, ne se compose pas seulement de l'ensemble des préceptes qui peuvent conduire à cette heureuse fin, il faut y ajouter toutes les ressources que peuvent créer l'esprit et le cœur pour établir un contact plus immédiat entre le médecin et le malade ».

ou dans son ensemble des altérations ou des déchirements qui en dérangent l'harmonie. » Pour concevoir la production de ce sentiment il faut admettre 1° l'existence d'une cause d'irritation dans quelques points de l'économie animale 2° son action sur les organes sensibles, 3° une situation de l'âme assez maîtresse d'elle-même pour pouvoir en ressentir et en apprécier les effets. Petit passe alors en revue les causes externes fort nombreuses et les causes internes d'irritation, les différents sièges de la douleur, les phénomènes qui accompagnent la douleur et fait en somme une étude complète de la douleur sous tous ses rapports; étude qu'on pourrait encore consulter avec fruit (1).

Le 11 frimaire an VIII (2 décembre 1799) sonna l'heure de la retraite. Ses fonctions de professeur expiraient en même temps que son majorat. Dans la séance où il abandonna ses fonctions, on installait, son successeur Cartier qui avait été son collaborateur.

Cette séance fut une véritable cérémonie. En présence du public et des autorités civiles et militaires, Petit et Cartier prononcèrent chacun un discours « qui inspira le plus vif enthousiasme, ajouta, s'il était possible à l'éclat de leur savoir, à la solidité de leur réputation et leur mérita les plus vifs applaudissements ». (2) Petit reçoit ensuite les félicitations du président de la commission sur la façon remarquable dont il avait rempli ses fonctions de

(1) Il fait aussi de la douleur le sujet de sa IVe épitre à Forlis.

(2) Dagier, *Loc. cit.*

chirurgien-major et de professeur ainsi que sur son affection pour les pauvres qu'il avait secourus si longtemps (1). Cette retraite fut pour lui un crève-cœur, d'autant plus qu'il n'avait pas encore pu, en raison de difficultés administratives, réaliser tous ses projets.

Son cabinet d'anatomie n'était pas encore installé le local qu'on avait promis pour ses collections n'était pas terminé. Les ouvriers qu'on y avait mis pour l'aménager avaient depuis longtemps, suspendu les travaux et le refus qu'il essuya lorsqu'il fit une réclamation à ce sujet excita son indignation. L'arrêté qui accordait à cette école une bibliothèque de médecine avait été mis à néant et les collections que M. A. Petit avaient amassées avec tant de soins et de persévérance restèrent l'ornement de son cabinet particulier.

On eut même le front de les lui réclamer après son départ, ainsi qu'en témoigne une lettre de Petit aux administrateurs de l'Hospice, conservée à la Bibliothèque de la ville (2). Il rappelle avec amertume que c'est sur ses instances et ses indications qu'on avait organisé l'enseignement et que c'est lui qui fut l'instigateur de ce cabinet d'anatomie qu'on l'accuse de spolier.

Depuis 1795, Petit avait préparé lui-même, plus de deux cent pièces d'anatomie normale et pathologique et les avait décrites et consignées dans

(1) *Ibid.*

(2) Lettre... déjà citée.

deux manuscrits in-folio écrits de sa main et qu'il avait présentés deux fois à l'administration pour lui rappeler ses promesses.

Si on se décide à disposer l'emplacement convenu, il abandonnerait encore sa précieuse collection, mais l'administration reste sourde à sa voix et il la conserve chez lui jusqu'à sa mort (1).

Il en résulta que son successeur Cartier se trouva dans la singulière situation de faire ses démonstrations pratiques d'anatomie avec les quatre pièces dont nous avons retrouvé la liste (2) ·

1° Un squelette naturel d'enfant,

2° Un squelette naturel d'enfant, même grandeur.

3° Une extrémité supérieure avec ses nerfs, ses vaisseaux sanguins et ses muscles.

(1) Après la mort de Petit et conformément à sa volonté dernière, ses collections anatomiques furent confiées à la Société de Médecine de Lyon. Elles ont depuis constitué le premier fonds du Musée d'anatomie pathologique de la Faculté de médecine, dont M. le Dr Devic, professeur agrégé, est le conservateur actuel.

M. A. Petit, d'après Pointe, avait aussi légué son arsenal de chirurgie à la Société de Médecine, en en réservant toutefois la jouissance à son fils, pour le cas où il embrasserait la carrière médicale. Mais la constitution de ce corps savant le rendant inhabile à hériter, ces instruments restèrent la propriété de Mme veuve Petit qui ne pouvant exécuter à la lettre le testament de son époux, se conforma du moins à son esprit. En 1833, lorsque la carrière administrative fut décidément ouverte à son fils, elle a fait don à la ville de cet arsenal, exprimant le vœu qu'il fût le plus tôt possible mis sous les yeux du public, afin de servir à l'instruction des élèves.

Confiés depuis lors aux soins de Jourdan, conservateur des collections d'Histoire naturelle de la ville, nous en avons perdu la trace.

(2) Liste des pièces d'anatomie que le citoyen Petit a fait remettre au citoyen Cartier, lesquelles se trouvent en ce moment dans le cabinet de la Majorité. 8 pluviose an VIII (28 janvier 1800). Manuscrits de la ville de Lyon.

4° Un bassin d'homme avec quelques-uns des organes urinaires et de la génération injectés.

Malgré ces difficultés, Petit avait eu à sa disposition les immenses ressources de son service de chirurgien-major et fidèle à la méthode de son maître, il en avait largement usé, pour l'instruction de ses élèves. La preuve en est dans la diffusion de ses méthodes que ceux-ci opérèrent partout où ils s'établirent pour exercer leur art. La méthode qui consiste à réunir sur le champ les plaies de poitrine a été suivie de partout depuis que Marc Antoine Petit l'eût conseillée dans ses cours. Un de ses éléves, Rodamel, ancien chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, soutient à Montpellier une thèse de doctorat où il décrit et préconise un procédé que Petit avait le premier imaginé : le traitement de l'érysipèle par par l'application du vésicatoire sur la partie malade (1).

Un autre élève de l'Hôtel-Dieu, Renaudin, rend hommage dans la préface d'une publication au talent de Petit qui fut avec Dussaussoy son « maître vénéré » et son initiateur aux méthodes chirurgicales (2).

(1) Rodamel, ancien chirurgien interne du grand Hôtel-Dieu de Lyon : *Essai pratique sur l'emploi des vésicatoires dans les inflammations internes, éclairé par les résultats de leur application sur les inflammations externes*. Thèse de doctorat en médecine. Montpellier, an VI.

(2) *Réflexions sur l'air atmosphérique et sur les moyens de corriger son infection dans les hôpitaux et spécialement dans celui de Lyon*, par P. Renaudin, ancien chirurgien interne de cet hôpital. Lyon 1797. Ballanche, in-8° de 64 pages.

Ce furent encore ses élèves qui contribuèrent à répandre la ponction capillaire comme traitement des abcès froids, méthode qui, depuis Petit, fut appliquée universellement jusqu'à ce que Lister eût conseillé de fendre la poche, d'en laver les parois avec une solution d'acide phénique et d'en protéger le foyer par un pansement antiseptique.

Il faudrait passer en revue la plupart des méthodes de Petit et faire leur histoire pour montrer quelle influence considérable son enseignement a exerçé sur la chirurgie de son temps.

Parmi les nombreux élèves que Marc Antoine Petit initia aux sciences anatomiques et à l'art chirurgical. il est un qui se distingua entre tous, et devait plus tard surpasser son maître, nous voulons parler de l'illustre Bichat.

Xavier Bichat, né à Thoirette le 14 novembre 1771 avait terminé ses études au collège de Nautua (Ain), lorsqu'il vint en 1788 au petit séminaire de Saint-Irénée de Lyon, y couronner ses études secondaires par un cours de philosophie. Il y était naturellement appelé par ses parents, entre autres Pierre Bichat, négociant à Lyon, son oncle paternel et par un oncle maternel Louis Buisson, qui y tenait une librairie fort achalandée. Pendant son séjour au séminaire de Saint-Irénée, Bichat soutint avec la plus grande distinction des exercices publics sur la physique et les mathématiques.

Bichat avait été de bonne heure initié aux études anatomiques par son père qui était médecin à Poncin. Comme naturellement les sujets de dissection man-

quaient, il y suppléait par des cadavres de chats et de chiens et plus tard quand il fut assez âgé pour se livrer au plaisir de la chasse, il le faisait principalement pour avoir d'autres animaux à disséquer ; de même pour les poissons que la pêche lui procurait (1).

En 1791, Bichat revient à Lyon, suivre les cours de l'Hôtel-Dieu, à la suite de circonstances curieuses Bichat à dix-huit ans est garde national à Poncin. Son sergent Corcelut le moleste, il lui donne un soufflet. On l'incarcère, mais son commandant Champion le fait évader la nuit et à travers champs il gagne Lyon où il entre à l'Hôtel-Dieu (2).

Il s'y livre avec ardeur aux travaux anatomiques pour lesquels il avait manifesté tant de penchant dès l'enfance. Sous l'habile direction de Petit, stimulé par des émules dignes de son amitié, les Parat, les Viricel, les deux Martin et tant d'autres « il apprend à comparer les actes de chaque tissu avec leurs instruments et lorsqu'il quitta Lyon, il en emporta cet esprit studieux et analytique qui en lui frayant la route des découvertes, devait produire des fruits si précoces (3) ».

Buisson (4) nous dit même que Bichat fut souvent

(1) Discours prononcé dans la séance publique de la Faculté de médecine sur Boyer et Bichat, par Roux.

(2) Coquerelle (Jules), Xavier Bichat : *Sa vie, ses œuvres, son apothéose*. Paris, Maloine 1902.

(3) Brachet. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Bichat, à Bourg, le 24 août 1843.

(4) Buisson : *Précis historique sur Xavier Bichat* in *Traité d'anatomie descriptive de Xavier Bichat*, an XI, t. III, page viij.

associé par ses maîtres à l'enseignement et qu'il y faisait déjà paraître cet esprit méthodique qui le caractérisa toujours spécialement dans la suite lorsqu'il enseigna en son propre nom, mais nous n'avons pas pu retrouver nous-mêmes de trace de cette participation de Bichat à l'enseignement qui devait probablement se borner à des répétitions.

A la fin de l'année, la terrible conscription le prend. Il se fait recevoir chirurgien de troisième classe dans les ambulances des armées de la République et est envoyé à la division des Alpes. Cependant après avoir séjourné à Grenoble dans un repos incompatible avec son activité naturelle, il obtient la faveur d'être attaché à l'hôpital de Bourg, alors organisé en hôpital militaire « il y passa cinq ou six mois à former son instruction pratique sur la chirurgie des camps (1) ».

Pourquoi retrouve-t-on Bichat à Lyon en 1792, suivant derechef la clinique de Petit? Pourquoi le jeune chirurgien militaire ayant quitté l'uniforme arrive-t-il à Paris au commencement de 1793? On ne sait et il ne faut pas chercher. Rien n'était impossible et peu de choses étaient logiques dans la tempête qui sévissait alors. L'épave dans la nuit, s'échouait où la jetait le flot.

Pour Buisson, Bichat, après le siège de Lyon aurait été contraint de quitter un pays où la jeunesse était un crime. Il serait venu à Paris espérant trouver au sein de cette ville immense, pleine d'attraits pour son

(1) Larrey, Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Xavier Bichat, à Bourg, le 24 août 1843.

génie la sûreté qui n'était accordée ailleurs ni au mérite ni à l'âge.

Bichat, muni d'une chaude recommandation de Petit fut agréé par Desault et devint bientôt son élève favori.

Telle est l'œuvre professorale de cet illustre chirurgien, qui forma tant d'hommes éminents qui honorèrent la chirurgie lyonnaise, qui inspira le goût de l'anatomie et guida les premiers pas du plus grand anatomiste moderne et qui eut la gloire de fonder l'« École des Hôpitaux » dont la renommée s'étendit dans toute l'Europe.

---

§ 2. — 1799-1806.

Cartier et son enseignement. — Rapport des médecins de l'Hôtel-Dieu au sujet de la création d'un enseignement médical. — Tentative de Desgaultières. — La loi du 19 ventôse, an XI.

Le successeur de Marc-Antoine Petit, Louis-Vincent Cartier, avait été son collaborateur de la première heure et restait l'héritier de ses méthodes. Nul ne pouvait donc mieux le remplacer, bien qu'on ait prétendu qu'on ne remplace pas ceux à qui l'on succède.

Cartier était né en 1768, à Saint-Laurent-de-Mure en Dauphiné, où son père exerçait déjà la chirurgie. Élève de Desault comme son prédécesseur, puis chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, il se distingua par son dévouement aux blessés du siège de 1793, et se réfugia ensuite dans les rangs de l'armée des Alpes pour échapper au tribunal de la Terreur. A son retour, il est reçu au concours de l'aide-majorat et nommé le 27 juillet 1794 (1). Il apporte dès lors à Petit une collaboration brillante en professant les cours d'anatomie et de physiologie. L'administration en considération de ses services le dispense du concours pour le majorat (2) et le 2 décembre 1799, il

(1) Montherot : *Eloge historique de Cartier*, 1830.

(2) Dagier, *Loc. cit.*, p. 362.

est installé en qualité de chirurgien-major. Cartier continue brillamment l'enseignement de Petit. Les cours sont toujours très suivis et leur séance d'ouverture est une véritable solennité mondaine qui attire une affluence considérable. Nous avons retrouvé dans le *Bulletin de Lyon* du 6 frimaire an XI (27 novembre 1801) le compte rendu d'une de ces solennités. Nous le reproduisons en entier pour lui laisser toute sa saveur.

« Le 24 novembre dernier a eu lieu à l'Hospice des malades l'ouverture du cours de chirurgie et d'anatomie. Le Préfet et un grand nombre de fonctionnaires publics assistaient à la séance. Le citoyen Cartier, chirurgien-major, prononce le discours d'inauguration sur le sujet suivant :

« De l'importance de la méthode dans l'étude et l'exercice de l'art de guérir ».

« Une affluence considérable d'auditeurs et de curieux qui remplissaient la salle voisine de celle où se tenait la séance et qui se répandaient jusque dans les corridors, ne nous a pas permis d'entendre l'orateur. Ceux qui ont joui de cet avantage assurent que le citoyen Cartier a montré des connaissances profondes, un esprit analytique, un jugement sûr et fort et que ce discours est digne de son talent. En regrettant de n'avoir pu juger par nous-mêmes du mérite de cette production savante et littéraire qui, sans doute, sera livrée a l'impression (1), nous nous permettons de faire observer que la salle des séances du conseil général de l'administration des hospices est

(1) Ce discours est cependant resté inédit.

évidemment d'une étendue trop resserrée pour servir aux séances de la nature de celle qui a eu lieu le 3 de ce mois. Lorsque les membres des autorités ont pris la place distinguée qui leur est affectée, lorsque les chirurgiens, médecins, élèves, préposés, sœurs, etc. se sont placés de manière à pouvoir entendre ce qui se dit, voir ce qui se passe et contracter de nouvelles dettes d'estime et de considération envers ceux avec lesquels ils ont des rapports journaliers ; que d'un autre côté on a placé de préférence, comme la galanterie l'ordonne, les dames qui aiment à entendre les chirurgiens-majors, il en résulte qu'on ne trouve que fort peu de places, et que ceux que leurs affaires retiennent trop tard, éprouvent une privation d'autant plus sensible qu'ils espéraient plus de jouissance ».

On voit par ce compte rendu l'importance du cours dont l'ouverture était presque un événement, tout autant que « les dames qui aiment à entendre les chirurgiens-majors » les élèves affluaient à ces cours. Les Bouchet (1), les Baumers (2) étaient parmi les plus assidus.

L'année suivante, le 1er frimaire an XII (23 nov. 1803), Cartier prononça un discours qui « excita un tel enthousiasme » que le conseil d'administration des Hospices l'invita à remettre son manuscrit pour qu'on l'imprimât à deux cents exemplaires (3).

(1) Rougier : *Eloge historique de Claude-Antoine Bouchet*, 1839, p. 7.

(2) Caudy : *Eloge historique de Marcellin Baumers*, 1844.

(3) Décision du 8 frimaire an XII (30 nov. 1803). C'est le seul des discours de Cartier qui ait été imprimé.

Ce discours a pour titre : « De l'esprit qui doit diriger le manuel des opérations de chirurgie » Cartier après un préambule de circonstance paraphrase la parole de Celse : on doit opérer vite, avec sûreté, agréablement, *cito*, *tuto*, *jucundo*.

Le chirurgien doit opérer vite : qu'il se garde de cette « lenteur funeste qui ressemblerait à la timidité de l'ignorance », mais qu'il repousse la tentation d'opérer avec trop de célérité pour en imposer aux yeux de la multitude : des troubles de l'économie sont souvent la conséquence de cette hâte.

La sûreté de la main est une des perfections que l'on a toujours désirées chez l'opérateur, mais trop souvent la hardiesse et la témérité usurpent ce nom. La sûreté de la main aura sa source dans la longue étude qu'on fera du génie de l'opération et surtout dans la connaissance approfondie de l'anatomie.

Enfin le chirurgien doit opérer agréablement, c'est-à-dire qu'il doit comprimer tout mouvement, toute parole qui indiquerait la colère ou au moins l'impatience. Cette condition est très importante s'il veut être bien secondé par ses aides.

Cartier sut mettre à profit ces différents préceptes, car, comme le fait remarquer Montherot son biographe (1) s'il fut moins brillant opérateur que Petit, en un point il compta cependant plus de succès que son prédécesseur : les registres de l'Hôtel-Dieu font foi que sur 108 opérations de la taille, il obtint 103 succès complets.

(1) Montherot : *Eloge historique de L.-V. Cartier.*

Comme professeur, Cartier fut même jugé supérieur à Petit (1). Doué d'un esprit brillant, son élocution avait des grâces séduisantes que rehaussaient la noblesse et l'élégance de ses manières.

Ses six années de pratique et d'enseignement sont une belle époque pour l'Hôtel-Dieu. « Jamais un chef ne fut plus complètement que lui l'homme du devoir; aucun ne l'égala en assiduité, en ponctualité ; pas un jour, pas une heure, il ne se laissa distraire de ses fonctions : aussi jamais chef ne fut mieux récompensé de son zèle et de son exactitude par la reconnaissance et le dévouement de ses élèves » (2).

Son enseignement prit fin avec son majorat le 1er janvier 1806.

Pendant que Cartier maintenait avec éclat l'enseignement chirurgical, on se préoccupait de divers côtés de le compléter par un enseignement médical. En l'an IX, Figurey, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu, présente à la commission administrative des hospices au nom de ses collègues, Gonelle, Morizot et Willermoz un rapport sur le projet d'organisation médicale de Duchanoy, médecin et administrateur des hospices civils de Paris.

Dans un préambule, il fait ressortir aux administrateurs les avantages que retireraient les médecins qui doivent un jour soigner les malades des hospices, de la création des cours de clinique. Il fait remarquer que les deux ou trois cliniques qui existent dans un

(1) Montherot, *Loc. cit.*
(2) Montherot, *Loc. cit.*

pays aussi étendu que la France, ne peuvent permettre à tous ceux qui ont besoin de les suivre, d'entrer dans ces minutieux, mais nécessaires détails, sans lesquels les cours théoriques et les conférences n'ont plus d'utilité. Seul, l'examen clinique au lit du malade permet au médecin d'utiliser ce qu'il a appris. Il montre aux administrateurs que lorsque les cours de clinique seront établis, l'hôpital deviendrait un jour un foyer d'enseignement pour toutes les parties de l'art de guérir, et « cet acte ne serait pas un des moins glorieux de leur administration. »

Voici l'organisation que Figurey et ses collègues proposent :

ARTICLE I

Il y aura deux cours de clinique à l'hospice dit des malades.

ART. II

Il y aura un cours de clinique à celui dit des vieillards et orphelins.

ART. III

Les cliniques de l'hôpital se feront pendant toute l'année Chacun des médecins y consacrera six mois.

ART. IV

Le cours de clinique de la Charité durera six mois.

ART. V

Pendant les quinze derniers jours du cours d'un médecin, il sera accompagné par celui de ses collègues qui sera appelé à lui succéder.

ART. VI

Si l'on ne peut avoir les lits de clinique dans chaque succursale, ils seront placés à la tête ou à la queue des rangs. Au reste, sur cet article, les médecins s'entendront avec les directeurs, ils s'entendront aussi avec leurs collègues sur le choix des malades.

ART. VII

Chaque hôpital aura un amphithéâtre pour l'ouverture des cadavres.

ART. VIII

Chaque hôpital aura une salle de conférences.

ART. IX

Il y aura pour chaque clinique un adjoint et un aide interne; dans l'hospice des malades, quel avantage pour eux que cet aide interne : la maison trop surchargée n'a point assez d'élèves ou chirurgiens internes, comme on voudra les appeler, ceux qui suivent les visites des médecins sont souvent dans la dure nécessité ou de négliger les malades affectés de maladies internes ou d'abandonner une partie de leurs pansements, le temps leur manque. Le blessé conserve ordinairement assez de tête pour faire ressouvenir de son pansement, tandis que celui qui est prêt de succomber à une fièvre maligne putride, ne sait pas même s'il a des escharres.

ART. X

Les médecins titulaires des hôpitaux seront les premiers professeurs et lorsqu'une des places viendra à vaquer par mort ou démission, ils seront remplacés par les suppléants actuels?

Lorsque par la suite il vaquera une place de professeur, il y sera pourvu par un jury formé de tous les professeurs de clinique et de trois des plus anciens médecins de la Ville;

ce jury, présidé par le doyen d'âge des professeurs, présentera deux sujets à l'administration qui en nommera un.

ART. XI

Chaque suppléant sera adjoint de droit. Dans le cas où les suppléants se refuseraient aux places d'adjoints, ils cesseront d'être considérés comme suppléants. L'administration, sur la présentation que lui fera chaque professeur de deux médecins ayant leur diplôme déposé depuis au moins trois ans, nommera adjoint l'un des deux.

ART. XII

Les suppléants devenus adjoints seront continués pendant deux ans au moins, les adjoints qui leur succéderont ne resteront qu'un an en cette qualité, au plus deux ans.

ART. XIII

Les aides internes seront reçus au concours de la manière qui sera déterminée par un règlement particulier; ils devront être munis d'un diplôme; ils resteront deux ans en fonctions; quant aux externes dont le nombre est indéterminé, ils seront nommés par le professeur.

ART. XIV

Le professeur fera tous les jours la visite de la salle ou des salles communes, il sera accompagné dans cette fonction par l'adjoint qu'il pourra en charger; mais il verra lui même les nouveaux venus, fera noter leur maladie et tracera le traitement.

ART. XV

L'adjoint accompagnera le professeur aux leçons, aux conférences et aux ouvertures de cadavre, veillera à ce que les aides tiennent les cahiers en bon ordre et remplissent tous leurs autres devoirs avec zèle et assiduité.

Art. XVI

Les aides internes accompagneront le professeur et l'adjoint, soit dans les salles communes, soit dans la clinique. Ils auront deux cahiers, celui de la visite générale et celui de la clinique ; ce dernier outre la prescription contiendra la partie de la leçon près le lit du malade, les observations et réflexions faites dans la salle des conférences, ils surveilleront aussi la distribution et l'administration des aliments et médicaments.

Art. XVII

Les visites commenceront habituellement à huit heures du matin, les aides externes les suivront avec assiduité, tiendront au besoin les cahiers de visite, suivront les distributions de nourriture et remèdes, remplaceront enfin les aides internes.

Art. XVIII

La visite des salles finie, le professeur et l'adjoint passeront à la salle de clinique, commenceront l'enseignement qui sera divisé en deux parties, la première au lit du malade, la deuxième, salle des conférences. Tout ce qui peut être démontré par le professeur et observé par les élèves près des malades sera l'objet de la première partie, la deuxième, complément de la première, aura lieu dans la salle des conférences. Là, le professeur donnera les explications qu'aura empêché la présence du malade et résoudra les questions qui lui seront proposées sur les objets de la leçon.

Art. XIX

Avant de quitter la salle des conférences, le professeur et l'adjoint examineront si le cahier de visite est en règle et le signeront.

Art. XX

La leçon terminée, s'il est mort quelque malade, le professeur, l'adjoint, les aides et les élèves externes se rendront

à l'amphithéâtre pour faire l'ouverture du cadavre. Les détails de cette opération seront recueillis, soigneusement, dans les cahiers des leçons, à la suite de l'histoire de la maladie et du traitement.

Art. XXI

Les professeurs auront le droit de police sur tout ce qui regarde l'enseignement et le service médical, ils pourront suspendre les aides internes et même proposer leur destitution.

Les médecins suppléants, Parra, Delpont, Desgaultières font également à la suite du rapport de Figurey des propositions à l'administration hospitalière ces propositions différent de celles des médecins titulaires par quelques points :

Ils proposent la salle Montazet comme salle de clinique où seront reçus les malades de clinique interne.

Il sera nommé pour la visite de cette salle deux médecins au titre de professeur qui ne resteront en fonctions que pendant une année et qui seront remplacés par le deuxième titulaire et le deuxième suppléant.

Les professeurs seront suivis d'un premier étudiant désigné sous le nom de chef de clinique interne, qui notera sous la dictée du professeur l'énoncé des symptômes dont l'ensemble composera la partie descriptive de chaque maladie.

Un deuxième étudiant résidant dans l'hospice prendra note des remèdes et du régime. Il sera en

même temps chargé d'exécuter les prescriptions chirurgicales dépendant de la médecine interne.

Un pharmacien prendra note des remèdes et en fera lui même la distribution aux malades.

Les étudiants qui aspirent à être admis à la clinique interne seront tenus de se présenter à l'un des professeurs pour justifier d'études préliminaires et de capacité suffisante pour suivre cet enseignement avec profit.

Cet enseignement de la clinique interne sera fait et partagé de la façon suivante :

1° Le professeur, le malade sous les yeux, dirigera l'attention des élèves par l'observation des symptômes principaux et par l'énoncé qu'il en fera pour que la note en soit prise par l'étudiant que nous avons désigné sous le nom de chef de clinique interne.

2° La visite faite, le professeur se rendra avec ses élèves dans la salle du comité de santé de l'hospice pour développer, sous forme de leçon, le tableau clinique qu'il aura fait dans sa visite.

Enfin Pignatel le cinquième médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu fait de son côté des propositions. Elles diffèrent des précédentes en ce que la chaire de professeur au lieu d'être occupée successivement chaque année par les médecins titulaires choisis par rang d'ancienneté sera donnée au concours. Le professeur, qui devra avoir dix ans de pratique, sera nommé à vie ou pour vingt ans. Il y aura également un adjoint nommé au concours (1).

(1) En 1801, Parat se faisait encore l'écho de ses collègues en prenant comme sujet de discours de réceptions à l'Académie de

A la suite de ce rapport, la commission des hospices établit à l'Hôtel-Dieu deux cours de clinique médicale l'un professé au lit de malades choisis dans les rangs des hommes, l'autre professé au pied du lit de malades choisies dans les rangs des femmes. Les médecins titulaires des hospices seront chargés de ces cours qui commencèrent le 1er vendémiaire an X (23 septembre 1801) (1). Ces deux cours eurent-ils lieu d'une façon régulière ? Les documents font défaut pour oser l'affirmer. Il est même fort probable qu'ils disparurent rapidement, car nous trouvons dans le *Registre des décisions de l'Hôtel-Dieu* une délibération du conseil à la date du 29 ventôse an XIII (20 mars 1805) ainsi conçue :

« Le conseil désirant encourager l'enseignement de la médecine dans les hôpitaux où les sujets d'étude et d'observation sont plus fréquents qu'ailleurs et plus rapprochés du professeur et du disciple, animé par des vues générales d'utilité publique,

« ARRÊTE :

« Il sera ouvert au mois de mai prochain, à l'Hôtel-Dieu, par un médecin des Hôpitaux un cours gratuit de médecine clinique. »

Ce fut Desgaultières père, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu depuis 1804, qui fut chagé de cet enseignement. Il l'inaugura par un discours sur « les

Lyon : « Des principes de la méthode à suivre dans l'étude de l'art de guérir ».

(1) DAGIER : *Loc. cit.*, t. II, p. 394.

dangers de l'esprit de système dans l'étude et l'exercice de l'art de guérir » (1).

Cette figure de professeur est assez peu connue. Nous avons retrouvé dans les lettres et manuscrits qui ont servi à Dumas pour écrire son « Histoire de l'Académie de Lyon » quelques renseignements qui permettent de rétablir les grandes lignes de sa biographie (2). Philippe Desgaultières, fils et petit-fils de médecins naquit en 1768 à Feurs dans le Forez. Il fit ses études médicales à Paris et à la fin de 1787, fut reçu docteur en médecine à l'Université de Montpellier.

Nommé en 1792 médecin des hôpitaux militaires et attaché au service de l'armée des Alpes et d'Italie il demanda et obtint sa démission à la fin de 1797 pour venir s'établir à Lyon.

En 1799, l'administration des hôpitaux de cette ville l'appela aux fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu (3). Il y continua son service jusqu'en 1814. La société de médecine de Lyon l'avait appelé dans son sein, en 1799 l'Académie des sciences, Belles lettres et Arts en 1800. Voici la liste de ses ouvrages :

1° Thèse inaugurale sur *l'Air vital (ou gaz oxygène) considéré comme l'agent principal de la combustion et de la respiration des animaux*, in-4° Montpellier 1787.

2° *Mémoire sur la constitution médicale, observée parmi*

(1) Manuscrits de J.-B. Dumas (Palais Saint-Pierre).

(2) Voir en particulier : Lettre de Desgaultières à Dumas, datée du 12 juin 1826.

(3) Les médecins des hôpitaux ne sont nommés au concours que depuis 1811.

les militaires malades de l'armée des Alpes pendant l'année 1793, in-8° Paris, vol, I du *Journal militaire*.

3° *Essai sur la topographie médicale du Mont-Cenis et sur le caractère et le traitement des maladies observées sur cette haute région, parmi les militaires pendant l'hiver de 1794*, in-8° Paris, vol. II, du *Journal militaire*.

4° *Discours sur les danges de l'esprit de système dans l'étude et l'exercice de l'art de guérir*, lû en séance publique pour l'ouverture du premier cours de clinique médicale, établi à l'Hôtel-Dieu de Lyon, in-8° Lyon 1806.

5° *Premier compte rendu des observations faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon sur les maladies régnantes, depuis le 1er juillet 1811, jusqu'au 1er juillet 1812*, avec tableaux synoptiques, in-8° Lyon 1813.

6° *Deuxième compte rendu des mêmes observations faites depuis le 1er juillet 1812 jusqu'au 1er juillet 1813*, avec tableaux synoptiques, in-8° Lyon 1814.

7° Trois observations lues à la Société de Médecine, la première sur *Une induration du col de l'utérus et le traitement employé pour sa guérison ;* la seconde sur *Une phlegmasie chronique du cerveau suivie de nécropsie ;* la troisième sur *Les phénomènes morbides qui ont précédé et suivi la délitescence d'un érysipèle à la jambe*.

8° *Des considérations physiologiques et pathologiques sur les crises* imprimées dans le *Journal complémentaire des sciences médicales*, Vol. 7, Paris 1820.

9° *Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences belles lettres et arts de Lyon pendant le 1er semestre de l'année, 1818*. Lyon in-8° 1818.

10° *Diverses observations lues à la Société de médecine sur des objets relatifs à l'art de guérir*.

11° *Recueil d'observations cliniques sur les maladies qui ont régné à Lyon, depuis le 1er janvier 1818, jusqu'à la fin de l'année 1825, suivies de réflexions générales sur leur*

nature et leur traitement et précédées d'un discours préliminaire sur les progrès récents et l'état actuel de la science médicale.

Mais à part le cours de Desgaultières, l'enseignement médical ne fut pas donné d'une façon très suivie. Les mutations étaient fréquentes, et plus d'une fois on exprima le regret de voir d'éminents cliniciens quitter l'enseignement au moment où leur expérience devenait plus parfaite.

Est-ce une des raisons pour lesquelles en 1803, au moment de la réorganisation des écoles de médecine, on ne prit pas Lyon, qui semblait tout naturellement désigné comme le siège d'une faculté ? On ne sait. Il fut cependant question de notre ville. En tous cas, la loi du 19 ventose an XI limita à six le nombre des écoles de médecine : celles de Paris, Montpellier et Strasbourg, en possession déjà d'écoles de santé depuis le 14 frimaire an III, et celles de Turin, Bruxelles et Mayence, elles aussi pourvues d'écoles par la loi du 11 floréal an X.

Lyon n'eut donc pas encore d'école de médecine ; mais l'arrêté du 20 prairial an XI (9 juin 1803), portant règlement pour l'exercice de la médecine, dut le consoler un peu de son omission. L'article 29 de cet arrêté dit en effet que « les élèves qui prouveront avoir suivi la pratique des grands hôpitaux civils où il y a une instruction médicale établie ou les leçons instituées par les diverses sociétés ou réunions médicales qui se sont formées dans les départements, pourront être dispensés des quatre années d'études dans les écoles, mais ils seront tenus de justifier de

leur assiduité dans ces hôpitaux ou lieux d'instruction pendant au moins six années et d'acquitter les frais d'inscription » (1).

Les jeunes Lyonnais purent donc obtenir le doctorat en médecine ou le doctorat en chirurgie en ne s'éloignant de leur ville natale que pendant le temps strictement nécessaire pour subir dans les grandes écoles les examens probatoires.

L'espoir, un instant caressé, d'obtenir une école de médecine, avait été déçu ; il ne devait se réaliser que beaucoup plus tard.

(1) Article 29 de l'arrêté du 20 prairial an XI, *in* PINET : *Lois, décrets, règlements et circulaires concernant les facultés et les écoles préparatoires de médecine*. Paris, Paul Dupont, 1880, 2 vol. t. I, p. 126.

§ 3. — 1806-1821.

Les successeurs de Petit et Cartier : Viricel, Bouchet, Janson. — Enseignement médical de Pointe et de Trolliet. — Rapport de M. de Verna et fondation de l'École en 1821.

Après Cartier l'enseignement chirurgical périclita rapidement. « Si les successeurs de Marc-Antoine Petit avaient apporté dans leur professorat l'exactitude et toute l'ardeur dont il leur avait légué un si louable exemple, il est hors de doute que l'université eût adopté cette école beaucoup plus tôt qu'elle ne l'a fait » (1). Les journaux du temps en effet qui annonçaient et rendaient compte fort élogieusement des cours de Petit et de Cartier, font silence sur ceux de leurs successeurs. Les chirurgiens-majors d'alors ne manquaient cependant ni de science, ni de dévouement ; il semble que la cause en soit due à l'éclat que prit alors l'enseignement des Amard et des Montain à la Charité qui voyaient grossir le nombre de leurs élèves à mesure que diminuait celui de l'Hôtel-Dieu. Le successeur immédiat de Cartier, Viricel, concourut pour le majorat en janvier 1800, fut installé le 1er janvier 1806 et quitta ses fonctions le 31 décembre 1807. Il a laissé des mémoires manuscrits sur

(1) Pointe : *Hist. top. et médic. du grand Hôtel-Dieu*, p. 350.

l'organisation pulmonaire, sur la saignée dans les maladies aiguës, sur le traitement des fièvres muqueuses et ataxiques. Il n'a fait imprimer, comme il le dit lui-même dans une lettre à Dumas datée du 26 mars 1826 (1) qu'une brochure sur l'art de préparer les malades aux grandes opérations (2).

Ce fut un habile opérateur surtout comme lithotomiste : sur 109 opérations de la pierre, il n'eut que 9 cas de mortalité. Quant à son enseignement, nous n'en trouvons d'autre trace que la note laconique publiée chaque année par l'almanach de Lyon : « Les cours d'anatomie et de chirurgie ont lieu tous les ans et sont suivis par de nombreux élèves » (3).

Par contre son élève et successeur Claude Antoine Bouchet, non moins habile chirurgien, fut parfois un professeur éloquent. Né le 17 février 1785 de Pierre Bouchet ancien chirurgien-major, il commença ses études médicales sous la direction de Cartier et Viricel. Reçu premier à l'internat, il part pour Paris où à l'École pratique il se lie avec Flaubert, père du grand écrivain et avec Dupuytren. De retour à Lyon il concourt pour le majorat en 1805 et lorsque le 4 septembre on le proclame vainqueur, il n'avait que vingt et un ans. Il retourne à Paris se perfectionner et le 14 avril 1808 il soutient sa thèse sur la dyspepsie. Il revient alors accomplir quatre années d'aide-majorat auprès de Viricel et lui succède le 1er janvier 1812.

(1) Manuscrits de J.-B. Dumas : *Loc. cit.*

(2) Qui est sans doute un de ses discours d'ouverture.

(3) *Almanachs de Lyon*, de 1806 à 1812.

Outre la clinique chirurgicale, Bouchet enseigna avec un certain succès la physiologie, la médecine opératoire et la pathologie externe. Les discours d'ouverture qu'il prononçait chaque année étaient déjà d'importantes leçons. Il traita ordinairement de généralités médicales : c'est ainsi qu'il disserta successsivement sur l'étiologie, le diagnostic et le pronostic des maladies et sur divers autres points de la pathologie générale. Ces discours qui sont restés inédits, « initiaient les élèves aux hautes questions de l'art, comme ils portaient dans l'esprit du public qui les écoutait la conviction du mérite pratique et de la science de l'orateur » (1).

Bouchet était plein de sollicitude pour ses élèves, en particulier pour les chirurgiens internes que le concours avait amenés près de lui. Après s'être assuré de leur aptitude, de l'étendue de leurs connaissances acquises, il les regardait plutôt comme des collaborateurs que comme des subordonnés et reprenant une tradition inaugurée par Marc-Antoine Petit il leur faisait pratiquer à chacun et sous ses yeux quelques-unes des opérations les plus importantes de la chirurgie. Aussi leur dévouement pour lui était-il un véritable culte, ils le secondaient de tous leurs efforts et la bonne harmonie qui régnait entre eux, assurait la régularité d'un service aussi surchargé que l'était celui du chirurgien major. Ses élèves publièrent souvent les observations lès plus intéressantes recueillies dans son service et parmi les thèses

(1) Rougier : *Éloge historique de Claude-Antoine Bouchet*. 1839.

soutenues dans toutes les facultés de France par les élèves de Lyon, il en est peu où l'on ne trouve cités avec un tribut d'hommages les résultats heureux de la pratique de cet habile chirurgien (1). « En écoutant le professeur, en voyant à l'œuvre le chirurgien, on ne savait lequel admirer le plus du contraste heureux de sa jeunesse et de son expérience ou de tant de modestie unie à tant de savoir » (2).

Bouchet fut remplacé par Janson de Crest qui avait concouru le 4 septembre 1811. Son installation date du 1er janvier 1818, il sortit de l'Hôtel-Dieu le 31 décembre 1823. Nous avons retrouvé aux archives des hôpitaux deux des discours qu'il prononça à l'ouverture des cours, et qui sont restés inédits. L'un intitulé « Du courage du médecin » a été prononcé en décembre 1808. Ce discours n'a rien d'intéressant : Janson ne fait que reprendre les principales idées exposées par Petit dans son discours sur la manière d'exercer la bienfaisance dans les hôpitaux.

L'autre, « sur la Prudence », fut prononcé le 29 novembre 1820. Dans ce discours, Janson s'élève d'abord contre les empiriques, les rhabilleurs, qui, sans études préalables, se mêlent de traiter les maladies les plus graves ou de réduire les luxations et les entorses « qu'ils transforment en véritables

(1) Bouchet fit une opération qui eut un grand retentissement à l'époque où elle fut pratiquée. Il fit la ligature de l'iliaque externe pour un anévrisme de l'artère fémorale à sa sortie de l'arcade, c'était la seconde opération de ce genre, la première était due à Delaporte de Brest et était inconnue à Lyon.

(2) Rougier : *Loc. cit.*

tumeurs blanches des articulations ». Il s'élève ensuite contre les chirurgiens qui ont « la manie des inventions », qui, sans se soucier des bienfaits que pourra en retirer le malade, imaginent des opérations dangereuses et compliquées qui ne font valoir que leur dextérité.

Il recommande de savoir temporiser et de choisir pour le malade le moment qui lui permettra de subir avec le plus de chances de succès l'opération qu'il aura à subir. Ce moment est déterminé par des circonstances extérieures, atmosphériques et sanitaires et l'état moral du malade.

Enfin, il ne faut avoir aucune honte dans l'intérêt de l'art et de l'humanité d'avouer l'insuffisance de nos moyens et ne pas compromettre la vie d'un malade que la nature arrivera peut-être d'elle-même à guérir.

L'orateur illustre ces préceptes de nombreux exemples pris dans sa pratique journalière.

Janson fut aidé dans son enseignement par Denis Mortier, aide-major, qui, nommé chirurgien interne au concours de 1810, avait été « prévôt d'anatomie » ; nous dirions aujourd'hui prosecteur.

Pendant ce temps eurent lieu de nouvelles tentatives d'enseignement médical. Jacques-Pierre Pointe, qui devait plus tard, en 1830, devenir titulaire de la chaire de clinique médicale à l'école établie près des hôpitaux de Lyon, en remplacement de Richard de La Prade, ouvrit, à peine reçu docteur, un cours privé d'anatomie et de pathologie. Il y avait été décidé par le désir de venir en aide à sa mère, que la

mort de son père avait laissé dans une situation de fortune fort précaire. Ce cours de pathologie médicale, le seul existant alors, eut un certain succès. Le fils de Marc-Antoine Petit, en fut un brillant élève et compta parmi ses condisciples, élèves particuliers de Pointe comme lui, Janin de la Combe Blanche, Chanel, Corbin d'Orléans, Matthieu Bonafous. Son biographe, Bourland-Lusterbourg (1), à qui nous avons emprunté ces détails, nous dit qu'à cette époque l'enseignement libre tenait une large place, ce qui se conçoit sans peine, l'enseignement officiel n'existant pas, mais nous n'avons pu en retrouver d'autre trace que ce cours de Pointe.

D'ailleurs, l'année suivante un éminent médecin de l'Hôtel-Dieu devait organiser un enseignement officiel et essayer de combler cette lacune.

En 1816, Trolliet, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu, ouvre un cours de clinique médicale. Trolliet, né à Vignieu (Isère), avait été reçu docteur à Paris en 1806. Depuis l'année 1809, date de la fondation de l'Ecole des Beaux-Arts, il enseignait l'anatomie appliquée aux arts, « l'anatomie pittoresque », comme on disait alors. Le prédécesseur dans cette chaire de Mouton-Fontenille, Clerjon, Jourdan et Léon Tripier, professa ce cours avec éclat, et à la distribution des prix de l'école, le 31 août 1810, le maire de Lyon, Fay de Sathonay, fit un vif éloge du professeur.

En fut-il de même pour son cours de clinique médicale ? Pointe (2) nous dit bien que « son cours

(1) Bourland-Lusterbourg : *Notice sur J.-P. Pointe*. 1861.

(2) Pointe : *Loc. cit.*, note de la page 352.

était suivi avec empressement par presque tous les élèves, et qu'en 1821, lorsque des chaires de médecine furent créées à l'école de Lyon, on s'étonna de ne pas voir le nom du docteur Trolliet sur la liste des nouveaux professeurs ». Mais pourquoi M. de Verna, administrateur des hôpitaux, demande-t-il en 1819, comme nous le verrons plus loin, la création de cours de médecine à l'Hôtel-Dieu ? Celui de Trolliet avait donc cessé d'exister à cette date et avait eu la durée éphémère de celui de Desgaultières.

Pendant cette période, Lyon eut encore l'espérance passagère de voir constituer dans son sein une école de médecine ou plutôt une école de chirurgie. Le 9 novembre 1815, une ordonnance royale ayant nommé une commission « chargée de rendre compte au Roi de l'état actuel de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France, et de proposer les modifications dont pourraient être susceptibles ces établissements », la majorité de la commission se prononça pour la séparation de la médecine et de la chirurgie. Il devait y avoir trois facultés de médecine et trois facultés de chirurgie. La médecine resterait à Strasbourg et à Montpellier ; la chirurgie irait à Lyon et à Toulouse. Paris posséderait les deux. « Lyon et Toulouse, dit le rapporteur Marquais, ancien chirurgien de la Faculté de Paris, possèdent déjà tout ce qui est nécessaire à de pareils établissements, des hôpitaux considérables, des salles de dissection, une grande facilité pour obtenir des corps pour l'étude et les recherches anatomiques, et surtout pour les opérations.

La ville de Lyon renferme un hôpital que l'on peut regarder comme l'un des premiers d'Europe. Elle compte parmi ses chirurgiens d'habiles praticiens, des professeurs distingués, en un mot de dignes successeurs de Pouteau ». Marquais avait déjà fait l'éloge, et un éloge sans réserve, de l'institution des chirurgiens-adjoints dans les hôpitaux de Lyon, de leur excellent mode de recrutement, du long stage qui leur était imposé pour devenir chirurgiens titulaires. « C'est ainsi que la chirurgie, à Lyon, s'est élevée au plus haut degré de gloire. »

L'avis de la minorité, hostile à la séparation des deux enseignements. prévalut devant la commission de l'instruction publique, qui alla jusqu'à dire au ministre que le rapport présenté au nom de la majorité méritait peu d'égards. »

En 1819, il y eut une autre tentative. M. de Verna, administrateur des hospices, fait à l'assemblée du conseil, le 29 septembre, un rapport sur la nécessité de professer la médecine dans les grands hôpitaux, et propose un règlement dont voici la teneur :

ART. I

Il sera établi à l'Hôtel-Dieu des cours de médecine ; savoir :

1° Un cours de clinique interne ;
2° Un cours de pathologie interne ;
3° Un cours de thérapeutique et matière médicale.

ART. II

Le cours de clinique sera professé toute l'année. Les cours de pathologie interne, de thérapeutique et de matière médi-

cale commenceront le 1er avril et finiront le 1er septembre. Les professeurs seront tenus de donner deux leçons par semaine à leurs élèves ; les jours et les heures de ces leçons seront fixés chaque année par l'administration sur le rapport de l'administrateur chargé de la direction de l'intérieur de l'Hôtel-Dieu.

ART. III

Les cours seront annoncés avant leur ouverture par des affiches imprimées, qui indiqueront les jours, les heures et les noms des professeurs.

ART. IV

Il y aura trois professeurs, un pour chaque cours et trois suppléants.

ART. V

Les professeurs et leur suppléant seront nommés par l'administration, au scrutin secret.

Les premiers seront choisis parmi les médecins titulaires de l'Hôtel-Dieu et de la Charité : la nomination aura lieu tous les trois ans ; le même professeur peut être réélu.

Les seconds, parmi les médecins suppléants.

ART. VI

Le traitement annuel de chaque professeur titulaire est fixé à 400 francs.

Lorsque le professeur titulaire se sera fait remplacer par son suppléant, son traitement sera dévolu à ce dernier dans la proportion du temps ou il aura professé.

ART. VII

Il sera prononcé chaque année, en présence de l'administration, un discours d'ouverture des cours de médecine. Ce discours sera prononcé alternativement par chacun des professeurs.

La première année par le professeur de clinique.

La seconde par celui de pathologie.

La troisième par le professeur de thérapeutique et matière médicale et ainsi de suite.

Le discours sera communiqué au moins huit jours d'avance à M. le président de l'administration qui le visera et paraphera après sa lecture publique et le fera déposer aux archives.

ART. VIII

Les élèves à résidence dans les deux hôpitaux et les élèves expectants doivent assister aux cours de médecine.

ART. IX

Les élèves externes qui voudront assister à ces cours y seront admis gratuitement. Ils seront tenus de se faire inscrire chaque année avant le 1er novembre sur un registre particulier tenu par le secrétaire général. Ils renouvelleront cette inscription avant le 1er avril. Ils ne seront admis que sur une carte d'entrée signée par l'administration de l'intérieur.

ART. X

Les professeurs feront faire au moins deux fois par mois l'appel nominal pour s'assurer de la présence des élèves inscrits : ils tiendront note des absents.

ART. XI

Chaque professeur veillera sur la conduite des élèves pendant la durée de ses leçons. S'il y a des sujets de plaintes graves contre un ou plusieurs des élèves, il en référera à l'administration qui prendra à leur égard tel parti qu'elle jugera convenable et prononcera même l'exclusion : néanmoins dans des circonstances graves, le professeur pourra prononcer provisoirement cette exclusion.

ART. XII

Les certificats d'études sont réservés à l'administration qui les délivrera sur l'avis motivé des professeurs de chaque

cours. Il est expressément interdit à ceux-ci d'en accorder aucun.

Art. XIII

Les cours d'anatomie, de physiologie, d'opérations et de clinique chirurgicale établis à l'Hôtel-Dieu, ainsi que les cours d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants, de pathologie et d'anatomie établis à la Charité et professés par les chirurgiens-majors des deux Hopitaux, continueront à exister comme par le passé.

Le conseil après avoir discuté séparément chacun des articles du Règlement proposé par la Commission, l'adopte et décide de le présenter à l'approbation du Préfet.

L'autorité supérieure était toute prête à adopter le projet de l'administration des hospices, peut-être même en avait-elle été l'instigatrice.

En tous cas le 3 juillet 1821 paraissait l'arrêté du Conseil royal de l'instruction publique ordonnant l'institution d'une école secondaire de médecine à Lyon, et le règlement établi pour cette école (1) n'était à quelques détails près que la reproduction de celui qu'avait élaboré M. de Verna.

L'école secondaire de médecine était fondée. Son importance devait grandir rapidement pour atteindre, transformée en Faculté depuis 1875, l'état florissant où elle se trouve aujourd'hui.

(1) Voir ce règlement in Pinet : *Loc. cit.*, p. 275.

CHAPITRE III

L'Enseignement à la Charité

Parallèlement et pour le compléter, il exista à côté de l'enseignement donné à l'Hôtel-Dieu, divers cours professés à la Charité par le chirurgien-major de cet hôpital.

Déjà le 8 décembre 1771 (1) une délibération du conseil des Hospices porte que désormais le chirurgien-major sera tenu de faire chaque semaine deux leçons publiques de chirurgie et d'anatomie. A la suite de circonstances qui nous sont restées inconnues, ces leçons ne s'adressaient plus en 1792 qu'aux élèves internes et expectants et étaient rigoureusement fermées aux autres.

Mais en 1797, Petit fit créer par l'administration à l'hospice des vieillards et orphelins un cours d'accouchement dont Aimé Martin ainé fut le professeur.

Aimé Martin né à Saint-Rambert-en-Bugey en 1767 avait fait ses études à Montpellier. Il fut installé

(1) Pétuquin : *Histoire médico-chirurgicale de l'Hôtel-Dieu*, p. 193.

comme chirurgien-major de la Charité le 23 octobre 1793, après avoir subi un concours qui fut le premier pour cet hospice comme celui de Marc-Antoine Petit avait été le premier pour l'Hôtel-Dieu. Nous avons peu de détails sur son enseignement (1), il a d'ailleurs très peu écrit (2).

Il n'en fut pas de même de son frère Pierre-Etienne Martin qui le remplaça comme chirurgien-major de la Charité le 29 août 1799 (3). Le nouveau chirurgien-major avait été d'ailleurs pendant son internat à l'Hôtel-Dieu le répétiteur des cours de Marc-Antoine Petit et de Cartier et l'époque de son installation coïncidait avec celle de la nouvelle impulsion que l'administration des Hospices, à l'instigation de ces deux chirurgiens, venait de donner à « l'Ecole des Hôpitaux ».

Martin jeune inaugure les cours le premier thermidor au VIII (20 juillet 1800) par un discours sur « l'Origine de l'art des accouchements et sur ses pro-

(1) L'existence du cours d'accouchement n'est prouvée que par la mention qui en est faite dans l'almanach de l'an V (1797-1798).

(2) Aimé Martin n'a laissé que les mémoires suivants :

I. — Rapport analytique des mémoires et observations communiqués à la Société de médecine de Lyon in *Recueil des actes de la Société de santé de Lyon*, t. I, p. 1. Lyon 1798.

II. — Observation sur une grossesse extra-utérine. *Ibid.* p. 312.

III. — Observation sur une aberration du fluide séminal. *Ibid.* p. 387.

IV. — Quelques observations de médecine pratique. *Ibid.*, passim.

V. — Observation d'une césarienne (Rapport de Beaudelocque) In *Journal général de méd.*, t. LII, p. 34. 1815.

(3) Il était né en 1771, également à Saint-Rambert-en-Bugey.

grès depuis Hippocrate jusqu'à nos jours » (1). Le 24 thermidor au X (12 août 1802) il prononce un discours sur les connaissances et les qualités du médecin accoucheur (2). Nous n'avons pu retrouver le sujet de tous les discours par lesquels il ouvrait chaque année ses cours, mais ils eurent lieu d'une façon très régulière et très suivie (3).

En 1801 survint un événement qui n'intéresse pas directement l'enseignement, mais qui eut un grand retentissement dans le monde médical de l'époque, l'introduction de la vaccine à la Charité et à Lyon.

On sait que le premier ouvrage de Jenner annonçant la grande découverte, parut en 1798 et que la France s'empressa d'accueillir celle-ci favorablement par les soins du duc de la Rochefoucauld et du docteur Thouret, lesquels ouvrirent une souscription pour l'établissement d'un comité central de vaccine (4). Lyon ne tarda pas à prendre part à ce mouvement et Martin jeune, présente en 1801 à l'administration un rapport « sur les avantages de l'inoculation par la méthode de la vaccine, plus sûre que la méthode ordinaire et sur l'utilité de l'établir dans cet hospice pour la conservation des enfants.

La commission après avoir délibéré sur ce rapport, arrête « que M. Martin commencera incessament ses

(1) Affiche annonçant l'ouverture du cours. — *Archives des hôpitaux*.

(2) *Ibid*.

(3) Ainsi que le constate le certificat que l'administration lui délivra à la fin de son exercice. (*Arch. Hôp.*).

(4) Dr E. Chappet. L'enseignement médical à Lyon depuis 1789, in *Annales de la Société d'éducation*. 1893.

opérations de vaccine dans cet hôpital et fera d'abord usage du procédé sur quatre enfants des deux sexes, en présence de M. Gonelle, le plus ancien médecin titulaire des hospices, chargé de faire un rapport de ses observations, pour que ce nouveau procédé soit mis en pratique à la Charité, où il y aura un grand nombre d'enfants, si toutefois il n'offre aucun inconvénient ».

Mais déjà le 10 ventôse au IX (9 mars 1801) deux médecins de la ville, Brion et Bellay, en avaient déjà fait connaître les avantages au public, dans le « Conservateur de la Santé » journal d'hygiène, qu'ils avaient fondé, et le 30 ventose de la même année (21 mars 1801) ils avaient demandé à la Municipalité de prendre la nouvelle découverte sous sa protection. On leur donna un local pour y vacciner les pauvres, la salle destinée aux leçons de physique de l'Ecole centrale, au Palais des Arts, et Bellay fut nommé conservateur de la « matière vaccine ». Martin qui avait été chargé par la Société de Médecine de Lyon (1) de vérifier les résultats et les avantages de la vaccine, pratiqua deux fois par semaine à la Charité des vaccinations gratuites ; Brion et Bellay vaccinèrent également gratuitement dans leurs domiciles respectifs, quai Saint-Antoine, 34, et rue des Augustins, 3 (2).

(1) La Société de médecine date de l'an VI. Elle avait été précédée de la Société privée des Amis médecins fondée en 1792, dispersée après le Siège et reconstituée sous le nom de Société de Santé après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

(2) *Almanach de Lyon, an X.*

Martin eut donc avec Brion et Bellay la gloire d'introduire la vaccine à Lyon.

Le 22 messidor an XII (11 juillet 1804) Martin propose à l'administration la formation d'un cabinet d'anatomie et de pathologie pour lequel il offre une collection de pièces qu'il a lui-même recueillies et auxquelles il doit joindre quelques autres pièces nouvelles qui lui ont été promises.

Il propose aussi de joindre à la création de ce cabinet d'anatomie, le rétablissement d'un arsenal chirurgical à la Charité et de soumettre au conseil un projet de règlement propre à maintenir cette double institution (1).

La première partie de cette proposition fut prise en considération, car, comme nous le verrons plus loin, un des articles du règlement de la Charité de 1808 est consacré à la conservation et à l'accroissement du cabinet fondé par Martin.

Quelques jours après, le 11 fructidor (29 août 1804) Martin ouvre son dernier cours par un discours intitulé : « De l'influence des passions sur la santé de la femme, principalement pendant la durée de la grossesse et de l'allaitement » (2).

Son majorat prit fin le 28 août 1805, cédant la place à Amard.

Martin eut une grande influence sur ses élèves et se lia d'une vive amitié avec la plupart d'entre eux. « Dans les premiers temps de sa pratique, dit Peyraud.

(1) *Registre des délibérations du Conseil des Hospices*, 22 messidor an XII.

(2) *Reg. des déc. de l'Hôtel-Dieu.*

son biographe, Martin avait adopté cet usage, vestige précieux des mœurs de Cos et de Gnide, dont les philosophes n'abordaient jamais leurs malades qu'entourés de nombreux disciples qu'ils initiaient ainsi à l'art si difficile de soulager l'humanité. Qui n'a vu souvent M. Martin. à l'instar de ces médecins de l'antiquité parcourir les rues de notre ville, ainsi accompagné d'un ou de plusieurs jeunes médecins qu'il aimait à introduire auprès de ses malades, et à mettre au fait de sa manière de reconnaître de juger et de traiter les affections diverses dont ils étaient atteints? Qui pourrait redire le charme de ces causeries scientifiques auxquelles il se laissait aller dans ces circonstances, alors qu'il leur dévoilait sans réserve tous les secrets de son art et qu'il leur enseignait ces mille petits détails dont aucune clinique ne s'occupe et dont la connaissance cependant est indispensable pour devenir réellement praticien » (1).

Victor-Frédéric Amard, fils de M. Joseph Amard médecin à Coligny, entre en fonctions le 28 août 1805.

A cette époque le préfet du département reçut de Champagny, ministre de l'intérieur, une lettre datée du 18 vendémiaire an XIV (10 octobre 1805) ainsi conçue :

« Je vous invite, Monsieur, à me transmettre dans le plus bref délai votre réponse aux questions que vous trouverez ci-jointes, ce ne sera que quand vous aurez satisfait à l'objet de ces questions que je pourrai juger si les cours d'accouchements qui m'ont été

(1) PEYRAUD : *Eloge historique du Dr P. Etienne Martin*. Lyon 1847.

demandés pourraient être établis avec quelque succès dans votre département.

« En attendant, Monsieur, je ne puis que rappeler à votre attention les avantages que présente l'« École des accouchements » formée dans un des hospices de Paris et vous renouveller l'invitation qui vous a été précédemment faite de multiplier autant que possible l'envoi à cette école des élèves que peut fournir votre département. Les cours s'ouvriront désormais le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. »

« Signé : Champagny » (1)

La liste des questions auxquelles il est fait allusion dans cette lettre n'a pu être retrouvée, mais il est à supposer que le rétablissement des cours d'accouchements dont il est question dans cette circulaire, concerne l'école fondée en 1786 par l'intendant Terray, en faveur des sages-femmes de la campagne et réorganisée en 1792 et qui avait dû disparaître pendant la période des troubles révolutionnaires.

On se demande même pourquoi une telle demande avait été formulée par le préfet, puisque des cours d'accouchements s'adressant non seulement aux élèves médecins, mais également aux accoucheuses (2), étaient faits régulièrement à la Charité par le chirurgien-major.

Quoiqu'il en soit, mais comme pour montrer que les élèves de Lyon et en particulier les sages-femmes

(1) *Archives hospitalières.*

(2) Les affiches annonçant les cours d'accouchements portaient le titre suivant : « Avis aux élèves en chirurgie et aux accoucheuses ». (*Arch. hospit.*).

n'avaient pas besoin d'aller à Paris pour étudier l'obstétrique, Amard ouvre son cours le 4 décembre 1805 devant une assemblée « nombreuse et fort brillante » (1) en montrant dans son discours que l'art des accouchements doit être étudié par les femmes et que la pratique doit leur en être spécialement confiée. Mais il fait ensuite la restriction que « les soins postérieurs à l'accouchement exigeant des connaissances plus profondes et une expérience plus consommée que celles qui peuvent être le partage des sages-femmes doivent être réservés aux médecins ». Le chroniqueur admire à ce sujet l'allégorie ingénieuse tirée de la mythologie, (les allégories étaient fort à la mode alors) qu'Amard « développa avec beaucoup de grâces ». « La chaste Lucine, après avoir aidé la femme à devenir mère, cède sa place à Esculape » (2).

L'année suivante le cours est ouvert le 3 décembre. Le discours d'Amard porte sur « l'art d'étudier en médecine ». Il prouve « avec autant de clarté que d'élégance » que l'élève doit étudier la nature et classer avec méthode ses observations. Il parcourt rapidement l'histoire de la médecine depuis le « divin Hippocrate » jusqu'à la période contemporaine et démontre que l'art de guérir n'a pu être regardé comme une science que lorsque les hommes qui ont exercé sur cet art conservateur une grande influence, y ont introduit enfin l'esprit d'analyse qui a fait faire

(1) *Bulletin de Lyon*, 16 frimaire an XIV.

(2) *Ibid.*

de si grands progrès aux autres connaissances humaines (1).

Le 9 décembre 1807, il prononce un discours sur la « Thérapeutique ou art de traiter les maladies » (2), le 14 décembre 1808 sur « l'Art d'observer les maladies » (3), le 13 décembre 1809 sur « l'Art de décrire les observations des maladies et les épidémies ». Dans ce dernier discours la beauté du commentaire de l'observation de Cléonacte, dit le chroniqueur, a été surtout remarquée (4), enfin le 12 décembre 1810, il traite « de la méthode de diriger ses études en médecine » (5).

Amard faisait aussi pendant l'été, depuis son installation, un cours de médecine et de matière médicale (6).

Pendant son exercice, l'administration de la Charité établit un règlement général, qui contient quelques articles intéressant l'enseignement donné dans cet hôpital. Ce règlement qui parut en 1808 dit dans le chapitre IV concernant le chirurgien-major :

Art. X

Le chirurgien-major veillera à l'instruction, à la bonne conduite de ses élèves et à leur exactitude à remplir leurs fonctions ; il leur donnera deux leçons par semaine, d'anatomie et de pathologie : aucun étranger ne pourra y être

(1) *Bulletin de Lyon*, 6 déc. 1806.
(2) *Ibid.*, 12 déc. 1807.
(3) *Ibid.*, 17 déc. 1808.
(4) *Ibid.*, 16 déc. 1809.
(5) *Ibid.*, 11 déc. 1810.
(6) *Almanachs de Lyon*, de 1808, 1809, 1819.

admis sans une autorisation spéciale et par écrit de l'administrateur de l'intérieur.

Il existait donc un enseignement privé d'anatomie et de pathologie destiné aux élèves internes qui ne pouvaient, en raison de leurs fonctions se rendre aux leçons de l'Hôtel-Dieu, mais l'enseignement officiel de la Charité ne comprenait que les cours d'accouchement.

Art. XI

Le cabinet de pièces anatomiques, commencé par M. Martin jeune et donné par lui à l'hôpital, sera sous la surveillance directe du chirurgien-major : il aura soin de l'accroître de tout ce qui pourrait être utile aux progrès de l'art, et à sa sortie, il donnera un état de ce qu'il y aura ajouté, pour être confié à son successeur.

Art. XII

Le grand nombre d'accouchements qui se font dans cet hôpital exige du chirurgien-major une attention particulière sur cette partie essentielle de l'art ; sur les accidents qui les compliquent, les maladies qui en sont la suite, ainsi que sur les maladies des enfants en bas âge. Mais l'administration croirait ne remplir qu'imparfaitement le but de cette institution, si elle ne cherchait tous les moyens de répandre au dehors et de propager les lumières qu'il puise dans une pratique journalière et dans les observations multipliées qu'offrent les filles, qui sont admises pour faire leurs couches, en conséquence, le chirurgien-major fera, chaque année, deux cours publics et gratuits d'accouchement. La durée d'un cours sera de quatre mois ; il y aura deux leçons par semaine, d'une heure au moins, et une répétition faite par le premier élève : l'ouverture aura lieu le 1er mercredi de novembre et le 1er mercredi d'avril. Le public en sera pré-

venu par affiche, les personnes qui désireront les suivre se feront inscrire au bureau de l'économe.

Cet article ne faisait que règlementer à nouveau ce qui existait depuis l'année 1797.

Le successeur d'Amard, Gilbert Montain (1), avait été installé en 1907, auprès de lui comme aide-major. Pendant ces quatre années d'aide-majorat « désireux de se perfectionner dans les études qu'il avait faites et sachant que rien n'apprend plus vite et mieux que l'enseignement, il s'y livra avec ardeur ». Ces lignes de Brachet (2) nous font supposer qu'Amard devait partager l'enseignement avec son aide-major, mais sans que nous puissions déterminer quelle était la tâche de chacun d'eux.

Le 28 août 1811, Montain succéda à Amard, et le 4 décembre, le nouveau professeur titulaire inaugure ses cours. Le docteur Joannon fait dans un journal de l'époque le compte rendu de la séance : « Dans la salle des séances du Conseil général d'administration, en présence de MM. les administrateurs et d'un concours nombreux d'auditeurs, M. Montain jeune a fait l'ouverture des cours d'anatomie, de médecine et d'accouchements qu'il professe dans cet hôpital. Il avait pris comme sujet de discours : « Quelques « considérations générales sur la chirurgie ». L'orateur s'est occupé successivement de l'origine, des

(1) Gilbert-Alphonse Montain, frère cadet de Frédéric Montain, chirurgien lyonnais de grande réputation, était né à Lyon le 21 décembre 1780. Il était déjà désigné comme chirurgien en chef de la Charité, quand il vint se faire recevoir docteur, à Paris, 17 août 1808.

(2) Brachet : *Eloge historique de Gilbert Montain*, 1855.

moyens et des bienfaits de la chirurgie simple, de ceux de chirurgie dite opératoire et enfin de la chirurgie des accouchements. Il a emprunté à l'histoire, aux poètes et à la fable les trésors d'une érudition pleine de goût ; elle y est embellie par un style qui réunit constamment l'élégance à la pureté » (1). Mais Montain n'attachait aucune importance à ces discours d'ouverture « qui n'étaient faits que pour être prononcés devant un public qui eût été incompétent sur les objets de la science. Il pensait, non sans raison, qu'il suffisait de traiter son sujet en l'ornant de quelques phrases ronflantes, de ces fleurs de rhétorique destinées à produire un effet momentané. C'était ce qu'il appelait de la crème fouettée. Aussi ne voulut-il jamais souffrir qu'on en fît imprimer aucun » (2).

Montain, comme son prédécesseur, professa en plus des cours d'anatomie et de chirurgie destinés aux élèves internes et des cours publics d'accouchement, un cours de médecine et de matière médicale (3).

En 1816, sous le majorat de Montain, l'administration publia une annexe au règlement de 1808, concernant l'exercice et l'enseignement de la médecine et de la chirurgie à l'hôpital de la Charité.

Ce supplément, dit le registre des délibérations à la date du 28 août 1816, est une révision du règlement antérieur, commandée par « le but de former et

(1) *Bulletin de Lyon*, samedi 7 décembre 1811.

(2) Bracher, *Loc. cit.*

(3) *Almanachs de Lyon* 1811, 1812, 1813, 1815, 1816.

d'entretenir, par l'instruction théorique et pratique donnée aux élèves de l'école, des chirurgiens qui deviennent essentiellement utiles à l'humanité et fassent honneur à leur patrie et par le relâchement produit dans certains services hospitaliers par les orages qui ont affaibli la France ».

Voici les articles concernant l'enseignement :

ART. XIII

Le chirurgien-major entre en exercice dans la même séance que celle où son prédécesseur rend compte du sien. Il y prononce un discours dans lequel il expose le plan général des cours et des leçons qu'il doit donner aux élèves pendant son majorat.

ART. XVI

Le cabinet d'anatomie est remis par le major sortant à la garde de son successeur avec le catalogue des pièces qui le composent.

ART. XX

Outre les cours annuels publics et gratuits d'accouchements et des maladies des femmes et des enfants, qui sont professés par le chirurgien-major et dont le premier élève interne fait la répétition, le chirurgien-major donne deux leçons par semaine sur l'anatomie et la pathologie.

ART. XXI

Les élèves internes et expectants des deux hôpitaux doivent suivre les cours d'accouchements ; il est d'obligation indispensable pour les élèves tant internes qu'externes de la Charité d'assister aux leçons d'anatomie et de pathologie. Le chirurgien-major rendra compte à l'administrateur de l'intérieur de l'assiduité, de l'application et des progrès des uns et des autres.

ART. XXII

Les personnes qui veulent suivre, soit les cours d'accouchement, soit ceux d'anatomie et de pathologie, sont tenues de se faire inscrire au bureau de l'économe.

ART. XXIII

Le chirurgien-major veille à ce que la conduite de tous les élèves soit régulière et décente à l'amphithéâtre comme au cours.

ART. XXIV

L'ouverture des cours a lieu en séance publique, chaque année, au jour qui est fixé par le Conseil sur le rapport de l'administrateur de l'intérieur, d'après la proposition du chirurgien-major.

ART. XXV

Tous les certificats sont réservés à l'administration qui les délivre après avoir pris l'avis du chirurgien-major; il est expressément interdit à celui-ci d'en accorder aucun, soit à la fin des cours, soit pendant la durée ou à la fin du service des élèves internes.

ART. XXVI

L'amphithéâtre ne peut être ouvert que pendant l'hiver, du 1er novembre au 1er avril; l'économe peut seul accorder, sur la demande par écrit du chirurgien-major, les cadavres que l'on a reconnus nécessaires pour les leçons d'anatomie.

ART. LXIX

A l'expiration de ses deux ans, chaque élève en chirurgie est tenu de déposer sur le bureau de l'administration une pièce d'anatomie à son choix, faite par lui-même; cette pièce, destinée à accroître le cabinet d'anatomie, porte son numéro, le nom de l'auteur et la date de son entrée dans la maison. Aucun certificat n'est délivré avant le dépôt de cette pièce.

Le nouveau règlement n'apporte en somme aucun changement notable au régime existant, il parut plutôt comme l'avait dit le conseil dans sa décision, pour remettre en vigueur certains articles un peu tombés en désuétude.

Gilbert Montain termina son exercice le 27 août 1817 et fut remplacé par Henri Cliet.

Cette figure est particulièrement intéressante, comme professeur et comme accoucheur. Henri Cliet naquit à Vienne (Isère) le 2 avril 1789. Reçu interne au concours de 1807, il se présenta en 1811 au concours pour le majorat de l'Hôtel-Dieu, mais si « Cliet n'obtint pas le premier rang, il s'en rapprocha tellement que, quelques mois plus tard, au concours pour le majorat de la Charité il fut nommé à l'unanimité après de brillantes épreuves »(1).

Le 29 juillet 1813, il soutint à la Faculté de Paris sa thèse, intitulée : « Essai sur les cas où il est utile de tirer du sang dans les maladies des femmes grosses, terminé par quelques reflexions sur la saignée ».

Il remplit pendant cinq ans ses fonctions de chirurgien-major et fut nommé professeur de physiologie lors de l'organisation de l'Ecole de médecine en 1821 (2).

Mais avant cette date il professa comme ses prédécesseurs un cours d'accouchements, de maladies des

(1) Rougier : *Gazette médicale*, 1850.

(2) Nous avons emprunté ces détails biographiques à Léon Beaudot. Henri Cliet, accoucheur lyonnais (1789-1850). Thèse de Lyon, 1905, 63 pages.

femmes et des enfants et un cours de médecine et de matière médicale (1).

Cliet expose dans un discours qui n'a jamais été prononcé, mais qui fut imprimé en 1822 (2) ses idées sur les études de médecine.

Cliet partage les connaissances que doit acquérir le médecin en deux catégories, celles qui lui sont indispensables et celles qui ne sont qu'accessoires ou qui servent d'auxiliaires aux premières : celles-ci se composent de différentes langues, de la physique, de la chimie, de la botanique et de la pharmacie.

L'étude des langues appartient à la première éducation et d'ailleurs son importance est bien moindre qu'elle ne l'était cinquante ans auparavant. « Le plus grand nombre des ouvrages de médecine de toutes les nations savantes, dit Cliet, ont trouvé de zélés traducteurs, auxquels la science doit de la gratitude : car son étude est si longue, si compliquée par elle-même, qu'il doit être d'un avantage inappréciable de pouvoir lire sans difficulté les productions multiples des écrivains de tous les pays et qui nous déroberaient un temps précieux si nous les méditions dans des langues qui ne peuvent nous être aussi familières que la nôtre ».

Quand aux sciences dites accessoires, le médecin doit en extraire ce qu'il y a de plus important pour son art et ne point chercher à les approfondir : « il

(1) *Almanachs de Lyon*, années 1818, 1819, 1820.

(2) *Quelques réflexions médicales*, Lyon Kindelun, 1822. Ce discours, comme Cliet prend soin de nous le dire, devait être prononcé à l'Hospice de la Charité, dans le courant du mois de décembre 1821.

est inutile au médecin d'être un Cicéron pour le latin, un Démosthène pour le grec, un Nollet pour la physique, un Fourcroy pour la chimie, un Linné ou un Tournefort pour la botanique, on peut être un fort bon médecin sans être un savant universel ».

Mais quand il s'agit des sciences médicales proprement dites ; en particulier de l'anatomie et de la physiologie, Cliet trouve que le médecin ne consacre jamais assez tous ses efforts et tout son temps à leur étude, surtout en ce qui concerne les deux dernières sciences, car elles « sont les bases sur lesquelles doit reposer l'édifice compliqué de l'art de guérir ».

« Rien du corps de l'homme ne doit rester ignoré du médecin, et le plus grand médecin sera celui qui aura le mieux approfondi sa structure admirable, qui aura, avec patience et sagacité étudié non seulement la position, les formes des différents organes, mais encore la nature intime des éléments qui les composent, suivi les ramuscules veineuses, lymphatiques et nerveuses, et apprécié enfin les propriétés qui animent les différents tissus ».

D'ailleurs il aurait pu dire comme Richard de Nancy dans son discours d'ouverture à l'Ecole de médecine de Lyon (1) : « Celui qui aura fait ses premières études médicales au sein de l'Ecole de Lyon, n'aura pas de peine à éviter un tel reproche ; car ici, plus qu'ailleurs, l'anatomie peut être cultivée avec succès.

« L'accès des amphithéâtres est facile ; on se pro-

(1) Richard de Nancy : Discours sur les études du médecin et les qualités nécessaires à l'exercice de sa profession prononcé à l'ouverture des cours de l'Ecole de Lyon en 1824.

cure aisément des sujets pour les dissections ; et l'on peut assurer que, si l'administration prend un jour des mesures pour faire recueillir toutes les richesses d'anatomie pathologique qui s'y présentent, elle aura dans quelques années, un cabinet plus riche qu'aucun de ceux qu'on peut citer en Europe. »

Quant à la physiologie « elle est au médecin ce que les connaissances des lois d'attraction et d'affinité sont pour le physicien et le chimiste, ce que la géographie est pour le voyageur, ce que la boussole est pour le navigateur ». Cette science fondamentale si nécessaire, ne doit pas être « cette physiologie qu'on a appelée avec raison le roman de la médecine » mais une science basée uniquement sur les faits. L'étude de la pathologie et de la clinique suivra celle de l'anatomie et de la physiologie et à ce propos Cliet discute quel est le meilleur cadre nosologique ; ce serait, d'après lui celui qui reposerait « sur une bonne distinction des forces vitales ». Cette dernière partie paraît un peu désuète, mais ce que nous devons retenir de ce discours, c'est l'importance qu'il attache aux études anatomiques et physiologiques. Récemment un maître éminent s'est ému aussi de ce que les étudiants n'attachaient pas assez d'importance à l'étude de ces sciences, en particulier de la physiologie et il aurait pu dire, avec Cliet, que sans connaissances physiologiques le médecin était « un aveugle voyageant dans un labyrinthe tortueux et sans guide ».

Nous ne devons nous occuper ici que de Cliet professeur, mais l'accoucheur n'était pas moins

remarquable. Cliet, opérateur très habile était un observateur fort judicieux. Les nombreuses observations des faits obstétricaux et de pathologie infantile qu'il a laissées, chefs-d'œuvre de simplicité et de précision « peuvent être mises en parallèle avec celle de Lamotte et de Mme Lachapelle, et dans bien des points elles sont d'une saisissante réalité. Chaque observation est suivie de quelques réflexions qui dénotent chez leur auteur des qualités de jugement et de critique qui sont l'apanage d'un grand médecins » (1).

Autour de ce foyer central d'enseignement de l'obstétrique constitué par la Charité, existaient d'autres foyers de moindre importance. Dans plusieurs villes de la région, et en particulier à Bourg, il existait un enseignement de l'art des accouchements. L'école de Bourg, fondée par le Dr Paccoud (2), est intéressante à cause de la méthode d'enseignement qui y était employée.

Il existait dans la capitale de la Bresse depuis le commencement du siècle, des cours d'accouchement

(1) Professeur Fabre : Leçon d'ouverture du cours d'obstétrique de la Faculté de médecine de Lyon, prononcée le 2 mars 1905.

(2) Paccoud naquit à Meyzériat en Bresse le 11 juin 1771. Il fit ses études au collège de Bourg et s'y disputa les palmes scolaires avec les frères Michaud, dont l'un devint plus tard l'historien des Croisades. En 1793 il était à l'hôpital militaire de Lyon, lorsqu'il fut nommé chirurgien sous-aide-major à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il passe de là aux ambulances de l'armée d'Espagne, puis à l'armée d'Italie. De retour à Bourg en l'an IX, il ne tarda pas à reprendre la vie active. Nommé chirurgien en chef de l'hospice de Bourg, il s'occupa beaucoup de la propagation de la vaccine et fonda l'école d'accouchements de Bourg. Il mourut à Bourg en 1841. (?)

destinés aux sages-femmes, lorsque Paccoud en fut nommé professeur. Après trois mois d'un travail opiniâtre, désolé du peu de progrès de ses élèves, Paccoud désespérait de jamais leur donner une instruction suffisante, lorsqu'il eut l'ingénieuse idée d'employer la méthode de l'enseignement mutuel.

Il divisa ses élèves en plusieurs sections, à la tête de chacune desquelles il mit un chef ou répétiteur. Donnant aux membres d'une section une série de questions écrites, il résolvait chaque question devant les sections réunies, La leçon finie, les sections se formaient en groupes séparés sous la direction de leur chef; celui-ci interrogeait à tour de rôle chaque élève, écoutait ses réponses et avec l'aide même des autres élèves, rectifiait ses erreurs, réparait ses oublis (1).

Cette méthode eut les résultats les plus satisfaisants. L'école de Paccoud forma un grand nombre de sages-femmes pour les départements du Jura, de la Drôme, de la Côte-d'or, de la Loire; et, nombre d'établissements semblables, en particulier la Maternité de Paris, ont imité son genre d'enseignement (2).

L'École de Lyon, doublée de celle de l'Ain, faisait donc de la région un centre important d'enseignement obstétrical qui n'attendait qu'une consécration officielle pour atteindre son parfait développement.

(1) Paccoud : *Exposé des travaux et de l'enseignement suivi à l'école d'accouchement de l'Ain en 1819.* Bourg, Bottier, 1820, in-8°, 39 p.

(2) Ebrard. *Notice biographique sur le Dr Paccond.* Bourg, Milliet-Bottier, 1848, in-8°, 20 pages.

CHAPITRE IV

Enseignement pratique

En dehors des démonstrations cliniques et des exercices de dissection et de médecine opératoire auxquels participaient tous les élèves admis aux cours des professeurs, il existait depuis fort longtemps (1) toute une catégorie d'élèves privilégiés chargés de suivre les chirurgiens et les médecins dans leurs visites, de tenir note de leurs prescriptions, de faire les pansements, les saignées et quelquefois même appelés à remplacer momentanément, en cas d'absence, leurs chefs respectifs.

Ces élèves qui furent d'abord appelés garçons barbiers, garçons chirurgiens, apprentifs, puis compaignons ou serviteurs chirurgiens, plus tard aides-chirurgiens, chirurgiens internes, élèves internes en

(1) D'après le professeur Florence, l'existence du premier interne des hôpitaux nous est signalée en 1577 par ces mots « le barbier et son aide ».

chirurgie et en médecine des hôpitaux pouvaient ainsi sous la direction de leurs maîtres s'exercer de bonne heure à la pratique de leur art.

En 1792, il n'existait que des « compagnons chirurgiens » au nombre de 9 à l'Hôtel-Dieu (1) et de 2 à la Charité. Ce ne fut que plus tard que furent créés les élèves internes en médecine (2).

Les élèves pour être nommés subissaient un concours dont l'anatomie et la pathologie chirurgicale étaient les matières. Ce concours datait déjà de 1739 (3) et remarquons en passant, comme l'ont fait observer MM. Breghiot du Lut et Gouachon que les Hospices civils de Lyon sont les premiers qui aient adopté à l'occasion du choix des garçons chirurgiens le concours comme mode de recrutement imposé pour les fonctions du service hospitalier, puisque le concours n'a été créé à Paris qu'en 1802 (4).

(1) Auparavant de dix, le nombre des compagnons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu avait été réduit à neuf par une décision de l'administration en date du 3 septembre 1792. Ce nombre a beaucoup varié dans le cours de l'histoire de l'internat : en 1601 et 1602, on compte deux chirurgiens a demeure. Vers 1620, il y en a tantôt trois, tantôt quatre. Il arriva parfois que l'hôpital se trouvait surchargé de compagnons : c'est ce qui eut lieu en 1625 où le bureau chargea l'économe d'en congédier deux. (D'après Pétrequin).

(2) Les internes en médecine ne furent créés que le 25 décembre 1822, une proposition avait déjà été faite le 28 novembre 1821 (Règ. des déci. de l'Hôtel-Dieu).

(3) Le concours régulier date de cette époque, mais déjà en 1657 on procédait pour leur admission à une épreuve de capacité, une décision de l'administration de cette année dit : « Cy après aucuns compaignons chirurgiens et apothicaires n'entreront dans la maison que au préalable ilz n'ayent esté examinez par les médecins dudit Hostel-Dieu ». (Cité par Pétrequin).

(4) Les Hospices civils de Lyon in *Lyon en 1906*.

Dans l'origine, les candidats étaient interrogés par le premier médecin de la maison, plus tard le concours se passa devant un jury composé du chirurgien-major et des médecins. A l'époque qui nous occupe le concours était présidé par l'administration en la personne de l'un de ses membres, assistée d'un jury qu'elle choisissait parmi les médecins et les chirurgiens des Hôpitaux. Il en est d'ailleurs de même encore de nos jours. Les questions à traiter étaient tirées au sort en présence du public et les concurrents répondaient sur toutes verbalement et immédiatement.

Nommés internes, ils étaient d'abord comme remplaçants chargés de suppléer ceux en exercice, en cas d'absence ou de maladie, puis au fur et à mesure que les places étaient vacantes, ils leur succédaient définitivement. Il s'écoulait souvent, avant qu'ils entrâssent en exercice une ou deux années qu'ils allaient fréquemment passer dans une Faculté afin de fortifier leurs études et de prendre le bonnet de docteur (1).

La durée du séjour que faisaient ces jeunes gens était fixée à trois ans (2) pendant lesquels indépen-

(1) Nous savons qu'actuellement les titres d'interne en exercice et de docteur sont incompatibles.

(2) Pendant longtemps la durée du service des compagnons chirurgiens fut illimitée. Elle était généralement courte. Pétrequin dit avoir retrouvé à diverses époques des certificats de service de cinq mois (Pierre Falvier. de Berne, 1627); de neuf mois (Bourquellet de la Bourgogne, 1622), de dix mois (Vianon, 1627) etc. — Quelquefois même on les prenait à l'essai : en 1626, Gabriel Frachet, compagnon chirurgien de Trévoux, entra pour huit ou dix jours « pour voir s'il pourra supporter la dite charge et sy il sera capable ».

damment de l'instruction pratique que l'exercice de leurs fonctions leur procurait, ils étaient tenus de suivre les cours d'anatomie et de chirurgie que faisait pour eux le chirurgien principal ; et chaque année, depuis 1753, à la suite d'un concours, des prix étaient décernés à ceux qui avaient donné le plus de preuves de savoir (1).

Les internes étaient soumis de la part de l'administration à une surveillance très étroite. Il leur était rarement permis de sortir et ils ne pouvaient jamais découcher. En rentrant ils faisaient véritablement le sacrifice de leur liberté pour trois ans.

La maison leur fournissait le logement, la nourriture, le blanchissage et même le costume, une sorte d'uniforme sans lequel il leur était interdit de se montrer en ville (2), le régime à l'intérieur de l'hos-

(1) Il y avait autrefois entre eux un autre puissant mobile d'émulation, c'est le choix qu'on faisait parmi eux du chirurgien gagnant maîtrise. Ce privilège fut même la source de violents débats de 1632 à 1687 avec la communauté des chirurgiens, plus tard, le collège de chirurgie, qui réclamait un concours public et voulait que tout élève pût y être admis. Il était absurde, disaient les membres du collège de prétendre que les compagnons de l'Hôtel-Dieu possédâssent exclusivement toutes les qualités requises. On devait y accueillir tous les candidats pour y appeler toutes les capacités. Les recteurs résistèrent longtemps, ce ne fut, comme on sait qu'en 1788, que fut établi le premier concours pour le majorat (*cf.* à ce sujet, PÉTREQUIN : *Loc. cit.*).

(2) Cet uniforme fut supprimé le 13 messidor an II (1er juillet 1794, et pour en tenir lieu la maison leur compta une somme de 60 livres payable par 30 livres tous les six mois, à dater du moment de leur entrée au service de l'hospice. Le 23 nivôse an III (12 janvier 1795 à la suite d'une lettre des élèves en chirurgie qui firent observer que 60 livres étaient insuffisantes, on les porta à 120 livres pour l'année courante (Règlements de l'Hôtel-Dieu).

pice était sévère, une décision de l'administration de 1789 leur prescrit de se lever à quatre heures et quart du premier avril au premier novembre et à quatre heures et demie du premier novembre au premier avril exclusivement.

Avant de se rendre aux pansements, ils passent au réfectoire pour y prendre ce qu'on appelait « la goutte de vin du matin ».

Dans les salles de pansements depuis cinq heures et quart en été et cinq heures et demie en hiver ils y restent jusqu'à sept heures et demie.

Actuellement, au milieu de la foule des aides, on reconnaît l'interne à sa calotte, autrefois leur signe distinctif était un tablier noir dont les poches renfermaient des compresses, des bandes et de la charpie. Ils étaient aussi munis d'une boîte à compartiments et sans couvercle garnie de tous les topiques, et de tous les instruments et autres menus objets nécessaires. Ces boîtes nommées « appareils » étaient assez commodes : d'un facile transport elles renfermaient, sous un petit volume, la plupart des choses dont on pouvait avoir besoin dans les opérations.

Ils quittent la salle de pansements pour se rendre au réfectoire prendre le petit déjeuner du matin avant de se rendre à la visite que leur chef de service respectif fait dans son département. La visite a lieu deux fois par jour, à huit heures du matin et à quatre heures du soir. Elle est suivie de la distribution des médicaments et du régime que les compagnons chirurgiens doivent surveiller. A cet effet, ils font l'appel

des malades par les numéros de leurs lits et par leurs noms propres, s'ils sont deux dans le même lit (1) en nommant à haute voix les qualités prescrites pour chacun et s'assurant que le distributeur s'y conforme.

Un des compagnons est chargé de recevoir les malades à la porte. Il doit commencer son service à six heures du matin et ses fonctions durent un mois. Pour le service des infirmeries un compagnon chirurgien est également désigné.

Quant aux autres, ils suivent le chirurgien-major. C'est là qu'il peut leur donner auprès des malades, des leçons et instructions sur les faits particuliers qui se présentent.

Après la visite du matin, les compagnons chirurgiens doivent se rendre dans leur appartement pour mettre en ordre et rédiger les notes qu'ils auront prises pendant la visite du chirurgien-major. Ils doivent y rester jusqu'à onze heures et demi, heure du dîner. « Ceux qui négligeront ce devoir essentiel et expressément recommandé, disent les règlements, seront notés ».

Après les pansements du soir, ils se rendent tous au réfectoire général pour le « goûter ». C'est dans l'intervalle du goûter et du souper, auquel ils ne doivent assister qu'à la seconde table, à sept heures, que le chirurgien-major ou aide-major, donne les leçons sur l'anatomie et la chirurgie qui leur sont réservées.

Après le souper, ils se retirent dans leur chambre

(1) Il y avait encore deux malades dans un même lit en 1835 (Dr Drivon).

pour se livrer au travail personnel jusqu'à l'extinction des feux à neuf heures et quart.

Quant à celui que le chirurgien-major retient alternativement pour l'accompagner dans la visite générale qu'il doit faire chaque soir dans les infirmeries de l'hôpital, il doit se retirer aussitôt que cette visite est finie. Pour la régularité du service, il mange à la première table avec le suppléant au service de porte.

Pendant l'hiver, les compagnons chirurgiens peuvent sortir à tour de rôle de une heure à trois heures et pendant l'été, ils peuvent en outre obtenir deux fois par semaine la permission de sortir après souper jusqu'à neuf heures.

Nous avons vu qu'à part les deux élèves chargés du service de la porte et de l'infirmerie, tous les aides-chirurgiens sont attachés au chirurgien-major et que ce n'est que par surcroît qu'ils font le service des salles de médecine. Aussi était-il en général assez mal fait. Ce service d'ailleurs qui consistait à prendre note des médicaments et à surveiller la distribution du régime était d'un si mince intérêt que les internes d'alors, souvent riches de trois ou quatre années d'étude saisissaient toutes les occasions de s'affranchir de la tâche fastidieuse qui leur était imposée ; de là de si fréquentes mutations dans le personnel de ce département, que souvent le même médecin voyait son interne trois ou quatre fois renouvelé dans un mois.

Tel est le tableau de l'internat en 1792. Il comptait à cette époque des membres qui devaient plus tard acquérir une grande notoriété, entre autres Car-

tier qui avait été reçu le 1er juin 1788. Le futur chirurgien-major fut même prolongé dans ses fonctions ainsi qu'en témoigne la note élogieuse que nous retrouvons dans les registres de l'Hôtel-Dieu à la date du 2 janvier 1793. « Le bureau considérant qu'un grand nombre d'élèves reçus au dernier concours sont occupés dans les armées et les hôpitaux militaires et que d'autre part Cartier a rempli ses devoirs d'élève en chirurgie à la grande satisfaction de l'administration et des malades confiés à ses soins, décide qu'il continuera jusqu'à nouvel ordre ses fonctions ».

Antoine Lusterbourg qui devait être plus tard l'héritier des manuscrits de Marc-Antoine Petit et publier, en collaboration avec Théodore Jobert, la collection des observations cliniques de son maître, était aussi élève en chirurgie de l'Hôtel-Dieu à cette époque et fut, comme Cartier, prolongé plus tard dans ses fonctions (1).

En 1793, les internes eurent aussi leur petite révolution (2). Ils se révoltèrent pour qu'on remplaçât la

(1) Décision du 30 pluviose an III (18 février 1795).

(2) Les révoltes sont fréquentes dans les annales de l'internat. Déjà en 1620, Thomas de la Chesnaye se plaignait de l'insubordination des compagnons chirurgiens. En 1621, le bureau fut obligé de sévir pour les obliger à obéir à Maître Bayard, chirurgien principal. Mais l'acte de révolte le plus curieux fut celui de 1769. A cette époque, les compagnons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, fiers de leur passé et de leurs concours, refusèrent de raser les frères et les prêtres de la maison. On les menaça en vain de les congédier ; ils persistèrent et se répandirent dans Lyon pour gagner les compagnons de la ville et s'assurer qu'ils ne leur succéderaient point en cas d'expulsion. La position était critique ; pour comble d'embarras, la communauté des chirurgiens intervint ; Changrin, lieutenant du premier chirurgien

dénomination de « compagnons ou serviteurs chirurgiens » par laquelle les recteurs les avaient jusque là désignés, par celle d'élèves en chirurgie ou de chirurgiens internes. Au dehors même de l'hôpital, dans les thèses que nous avons sous les yeux par exemple (1) ils prirent fréquemment le titre de chirurgiens internes de l'Hôtel Dieu, mais leur titre ordinaire, celui que l'on relève depuis cette époque sur les registres des Hôpitaux, fut désormais celui d'élèves internes.

Lorsque le 4 décembre 1793 Marc-Antoine Petit entra en fonctions, ce fut pour l'internat un évènement considérable, car en plus de l'influence durable et profonde qu'il exerça sur son entourage immédiat, le grand chirurgien donna à ses aides beaucoup plus de part dans les opérations et une bien plus grande importance. Il établit même une règle d'après laquelle chacun d'eux devait pratiquer quelques-unes des principales opérations sous sa surveillance et sa direction. Il eut aussi le talent de faire partager aux élèves même l'activité de son enseignement, et Car-

du roi, et Blanchard, son adjoint, vinrent remontrer que la chirurgie était un art élevé et que c'était avilir ses adeptes que de les obliger à raser. L'administration prit un parti violent : elle deputa deux de ses membres au prevôt des marchands qui fit enfermer les trois principaux meneurs dans la prison de Roanne ; elle-même congédia les autres, puis elle demanda l'élargissement des premiers et leur donna à tous des successeurs, qui continuèrent quelque temps à faire la barbe aux frères et aux prêtres de l'hôpital (Petrequin).

(1) Thèse de Trenel, ancien chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu. Strasbourg 1812.

Thèse de Tourret, ancien chirurgien interne de la Charité. Montpellier 1825.

Thèse de Rhodamel, déjà citée.

tier rappelle la vive émulation qui régnait alors parmi eux pour exposer l'histoire des maladies avec fidélité et pour pressentir la pensée de leur maître sur le traitement qu'il fallait leur opposer (1).

La participation aux opérations était surtout précieuse pour les chirurgiens internes et comme le fait remarquer Pointe (2), ces jeunes chirurgiens faisaient en quelque sorte leur premier pas dans la médecine opératoire avant de sortir de l'hôpital ; et ce premier pas qu'ils n'auraient jamais hasardé seuls dans leur clientèle privée, leur était tellement profitable qu'il suffisait souvent pour révéler chez certains d'entre eux une grande aptitude et beaucoup d'habileté.

« Bon nombre d'élèves internes sortis de l'Hôtel-Dieu à cette époque et établis dans les départements voisins furent de bons opérateurs et l'on ne tarda pas à reconnaître une diminution sensible dans le chiffre des malades qui venaient habituellement de ces localités pour se faire opérer à Lyon » (3).

Il est donc fort regrettable que les successeurs de Marc-Antoine Petit n'aient pas suivi l'exemple de leur illustre prédécesseur. Son amour pour l'humanité et pour la propagation de la science le portait à faire de ses élèves de bons chirurgiens sans s'inquiéter du préjudice que pourraient lui causer un jour les habiles opérateurs dont il peuplait les villes environnantes.

Le 22 ventôse an IV (12 mars 1796) paraît la

(1) Cartier : *Eloge de M. A. Petit.* Lyon, Ballanche 1811.

(2) Pointe : *Loc. cit.*, p. 313.

(3) *Ibid.*

décision dont nous avons déjà parlé, qui oblige les candidats à l'internat et les élèves internes désireux d'obtenir le certificat de sortie à préparer une pièce d'anatomie « intéressante et de conservation durable » pour être placée dans le cabinet d'anatomie.

En 1799, l'administration invite les élèves, comme d'ailleurs les autres officiers de santé des hospices à se livrer à l'étude de la chimie « science qui, selon la commission, peut beaucoup ajouter à leurs connaissances dans l'art de guérir » (1). Les élèves internes fréquentaient déjà les cours de physique et de chimie expérimentales professés par Mollet à l'Ecole centrale. Dès l'année 1797, ce professeur dit dans le compte rendu de l'état de son cours, que les élèves qui ont pris aux démonstrations le plus vif et le plus constant intérêt sont les élèves des écoles vétérinaire et de chirurgie (2).

L'année 1802, voit le rétablissement des concours d'émulation entre les élèves en chirurgie de l'Hospice des malades (3). Trois prix d'une valeur de 144 francs, de 96 francs et de 48 francs en livres ou en instruments, doivent être décernés aux vainqueurs du concours. Le concours entre les élèves de l'Hospices des vieillards et orphelins est rétabli le 15 floréal de la même année (5 mai 1802). Le premier a lieu à l'Hos-

(1) Dagier : *Loc. cit.*, tome II.

(2) *Compte rendu de l'état des cours de l'Ecole centrale du département du Rhône dans la séance publique du 29 thermidor an V, pour la proclamation solennelle des prix.* Lyon, Ballanche 1797, in-8°, 38 p.

(3) Rég. de l'H.-D. Décision du 5 germinal an X (26 mars 1802).

pices des malades le 1er thermidor et à l'hospice des vieillards et orphelins le 12 du même mois.

Le 24 brumaire an XII (16 novembre 1803) à lieu un concours pour l'admission d'élèves internes à l'hospice des malades. Les sept candidats qui se sont présentés sont admis et parmi les nouveaux nommés nous remarquons le lauréat, on dirait aujourd'hui le doyen, qui n'est autre que Jean-Baptiste Rapau qui devait devenir plus tard le second chirurgien-major de l'Antiquaille. Un autre nom est remarquer celui de Claude-Victor Biessy, fils du célèbre Antoine Biéssy, professeur de l'ancien collège de chirurgie. Après avoir soutenu sa thèse de doctorat en médecine à Montpellier le 16 avril 1806 sur « quelques considérations physiologico-médicales sur le cancer avec tumeur primitive » l'ancien chirurgien interne s'établit à Lyon (rue Saint-Jean) et devint un praticien fort distingué.

A la même date du 24 brumaire, parut un règlement sur la tenue des salles d'accouchements des filles enceintes. Nous en détachons les articles concernant les élèves en chirurgie.

« Les élèves chirurgiens devront indiquer par écrit le résultat de la visite du médecin et du chirurgien-major sur un cahier particulier qui restera déposé dans la salle pour régler les sœurs cheftaines dans l'administration des remèdes.

« Ils feront les saignées appliqueront les vésicatoires, prépareront les liniments et feront les pansements des plaies et ulcères dont peuvent être affectées les filles avant ou après l'accouchement.

Le chirurgien-major sera toujours présent à cette partie du service des élèves.

« Dans la dernière année du service des élèves ils pourront, sous la direction du chirurgien-major, s'exercer au toucher sur les filles qui ont été déjà reçues et qui ont déjà fait leurs couches à l'hospice et qui sont placées dans une salle spéciale, pourvu qu'elles y consentent.

« Ils pourront même à cette époque et toujours sous la direction du chirurgien-major faire quelque accouchement dans la classe des filles qui viennent d'être désignées et toujours avec leur consentement ».

« Ils assisteront aux accouchements difficiles et aideront le chirurgien-major dans ses opérations.

« Dans les temps d'épidémies et de fièvres puerpérales ils écrivent sous la dictée du médecin et du chirurgien les observations importantes, relatives à la maladie régnante ».

Si, suivant le mot de Capuron « le toucher est la boussole de l'accoucheur », ce règlement est donc de la plus grande importance pour les internes, en leur permettant d'assister et même de participer aux accouchements dont les préjugés du temps les avaient tenus éloignés jusque là.

Le 27 thermidor an XII (15 août 1804) a lieu entre les élèves internes un concours d'émulation. Le lauréat est Montain. Repiquet, le futur chirurgien-major de l'Antiquaille obtient le troisième prix.

Les concours se succèdent aux concours, amenant à l'internat le 19 décembre 1804 Janson, lauréat, et Sénac. Cliet qui a été reçu avec le quatrième rang

au concours de la Charité du 9 avril 1806, se présente l'année suivante à celui de l'Hôtel-Dieu et obtient le sixième rang. Il était fréquent d'ailleurs de voir les internes de la Charité, concourir au bout d'un an d'exercice pour l'internat de l'Hôtel-Dieu (1).

Au début de cette année 1806, l'administration adopte un règlement concernant l'internat. Ce règlement ne fait d'ailleurs que régulariser les choses existantes et n'apporte que quelques changements sans importance au régime intérieur.

Le concours du mois d'avril 1810 est remarquable par le nombre des candidats inscrits et les sujets reçus. C'est la première fois que les candidats atteignent le chiffre vingt-deux, chiffre qui dépasse beaucoup celui des années précédentes et parmi les vainqueurs du concours nous trouvons Denis Mortier, lauréat, Monfalcon, Rougier, Chervin, Brachet.

Le compte-rendu des concours pour l'internat de la Charité du 17 avril 1813 mentionne les pièces d'anatomie présentés par les candidats et que l'administration exigeait pour l'admission au concours. Les cinq nouveaux promus ont présenté : M. Faivre (reçu au premier rang à l'unanimité) un embryon dans l'utérus, M. Capouy un acéphale, M. Gardien un cerveau pétrifié, M. Desjoyaux un squelette de singe, M. Marty une tête d'hydrocéphale.

Au concours du 4 novembre 1818 Baumès et Gensoul, futurs chirurgiens-majors de l'Antiquaille et de l'Hôtel-Dieu, conquièrent les deux premières places.

(1) Il n'y a presque pas de concours de cette époque pour lesquels on ne puisse faire cette remarque.

Tel est pendant l'intérim de l'enseignement officiel le tableau de l'internat qui, par la valeur de ses membres, a contribué dans une large part à créer ce milieu hospitalier remarquable qui amena les pouvoirs publics à créer l'Ecole de médecine.

A côté de ces élèves privilégiés, d'autres étudiants étaient admis à suivre les cours de l'Hôtel-Dieu et de la Charité et à assister aux pansements mais ce n'était pas toujours sans difficultés, témoin une réclamation que les élèves qui ont été exclus des pansements des femmes blessées font à l'administration en 1792 (1) pour qu'on leur permette d'y assister de nouveau.

Nous avons vu que Marc Antoine Petit et Cartier avaient demandé au conseil des Hospices la création de places d'élèves externes données au concours. Ce ne fut que bien plus tard, en 1871, que ce vœu fut réalisé. Jusqu'à cette époque, les chefs de service choisissaient eux-mêmes leurs externes qui accomplissaient leur service sans rétribution aucune.

En 1861, l'administration commença à payer un externe pour chaque salle de chirurgie, mais le service dans les salles de médecine resta gratuit et leur nomination fut comme auparavant réservée aux chirurgiens et médecins des Hôpitaux. Ce ne fut qu'en 1871 que sur la demande du comité médico-chirurgical, l'administration des Hospices décida que les places seraient données au concours, dont le premier eut lieu le 26 décembre de la même année.

(1) *Archives hospitalières.*

CHAPITRE V

Naissance de « l'École de l'Antiquaille ».

Pendant qu'à l'Hôtel-Dieu et à la Charité se donnait un enseignement déjà remarquable, l'École de l'Antiquaille qui devait avoir un si grand éclat et une si grande influence avec Repiquet, Baumès et surtout Diday, Rollet et Gailleton, commençait à s'établir. Ce fut le 30 brumaire an XII (22 novembre 1803) que fut transféré dans les locaux de l'Antiquaille, en location, l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes qui se trouvait à la Quarantaine. On y installa en même temps le dépôt de mendicité ; le Bicêtre, comme on disait alors, les aliénés, les détenus, les vieillards et les incurables. Ses origines furent très modestes et fort curieuses. Nous allons les rappeler ici d'après les notes de M. le professeur Florence (1).

Lyon fut depuis l'époque romaine régulièrement décimé par d'horribles fléaux, les pestes on « lues » à

(1) Cf. à ce sujet, la série d'articles intitulés « Aux Antiquailles » in *Lyon universitaire* de 1905.

formes très variables, peste noire, peste à bubons, charbon, pourpre ou pourple, mal des infects, contagion, mal des ardents ou de contracts, tact, fièvres pestilentielles, fièvre pourprée, etc etc., Les médecins, quand ils ne fuyaient pas déclaraient que le seul traitement convenable pour le soulagement des malades était la saignée (!) et l'ouverture des bubons. Or, les médecins qui se piquaient de noblesse, ne s'abaissaient pas à pratiquer ces opérations et les abandonnaient à leurs aides infimes, les barbiers, dont l'importance s'accrut ainsi rapidement de la couardise des médecins.

Lorsque nos soldats revinrent du siège de Naples et nous rapportèrent le « mal vénérien » on crut avoir affaire à une nouvelle forme de peste à bubons, une « lue » que l'on crut aussi contagieuse et par conséquent aussi dangereuse que l'autre. Il faut lire les descriptions du temps pour se faire une idée de la virulence qu'il avait à son origine et de l'épouvante que jeta dans le monde la peste nouvelle la *lue venerea* les médecins refusèrent de la traiter et laissèrent tomber le traitement entre les mains des barbiers et des apothicaires. L'Hôtel-Dieu faisait traiter ses malades en ville par eux, à forfait. Ces barbiers frictionnaient et médicamentaient dans leurs maisons les vérolés, et préparaient eux mêmes les remèdes qu'ils jugeaient nécessaires. Telle est la lointaine origine de l'attribution aux chirurgiens — descendants des barbiers — du soin de traiter les maladies cutanées et vénériennes.

Les barbiers, malgré l'importance de leurs fonc-

tions pendant les épidémies, n'en gémissaient pas moins sous l'oppression du collège de médecine. Ils avaient essayé de secouer ce joug, mais un arrêt du Parlement en 1660, confirmé deux fois par le cardinal de Neuville, archevêque de Lyon, les réduisit au silence. Ils gagnèrent cependant peu a peu du terrain. Le 13 mai 1731, ils obtiennent de nouveaux statuts qui limitent l'assistance des agrégés du collège de médecine à quatre actes seulement; un arrêt du Parlement confirme ces statuts.

Le 30 décembre 1745 une ordonnance des consuls attribue exclusivement à la communauté des chirurgiens les leçons publiques et démonstrations d'anatomie malgré les traditions et les statuts du collège, tant ceux de 1576 (art. 6) que de 1623 (art. 31) et de 1673 (art. 3).

Enfin le 6 juillet 1775, par lettres patentes, le roi confirmait, en forme de déclaration, le règlement pour le collège de chirurgie de la ville de Lyon, qui devenait, suprême honneur, Collège et École royale; étaient confirmées aussi les armes des chirurgiens et le droit de porter la robe longue et le bonnet carré (1), d'être compris dans le nombre des notables et d'être revêtus des offices municipaux. Le droit exclusif de traiter les véroles leur était maintenu, le privilège de préparer les remèdes des maladies secrètes leur était laissé et même, les contrevenants et charlatans devaient être punis d'une amende de 3.000 livres, de

(1) Ils avaient déjà le droit de porter la robe longue depuis le 10 août 1756, mais non le bonnet carré remplacé par une coiffure convenable à la robe « qui était en laine noire avec un rabat ».

confiscation de leurs effets, chevaux et équipages au profit du Collège de chirurgie et d'un emprisonnement d'un mois. Cela ne s'était jamais vu, car jusque là toutes les amendes, aussi bien celles de la sénéchaussée que celles des corporations, revenaient toujours en partie aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu.

L'article 125 prescrivait une visite tous les ans du lieutenant du premier chirurgien du roi pour examiner si les chirurgiens de la ville et des faubourgs étaient munis d'instruments et de médicaments nécessaires à leur état ; l'article 124 permettait à leurs prévôts de pénétrer partout pour constater les contraventions. Ils profitèrent largement de ce droit, on les vit perquisitionner jusque dans le domicile privé des docteurs en médecine soupçonnés de soigner les maladies secrètes ou de préparer les remèdes mercuriels. C'est ainsi que le Dr Fayolle fut poursuivi parce qu'on avait trouvé chez lui du mercure, quelques préparations, une petite balance et malgré la preuve qu'il fit que c'était pour son propre usage.

Lorsque les épidémies de peste cessèrent, l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes qui avait été fondé par Jacques Caille en 1474 « pour y retirer les Lyonnais atteints du mal contagieux fut tout naturellement utilisé pour la *lue venerea* ; on y entassa pêle-mêle les vénériens, les femmes condamnées, quelques lépreux les vagabonds, les femmes de mauvaise vie, les aliénés et les condamnés aux fers attendant le passage de la chaîne, non plus sous la direction éclairée des administrateurs des hôpitaux, mais d'une commis-

sion spéciale établie en conformité d'une déclaration du roi en date du 3 août 1764 et du 25 octobre 1767.

Cet hospice vit des horreurs qui dépassèrent tout ce qu'on pouvait prévoir du mélange de ses habitants abandonnés à eux-mêmes, et à tous les vices de cette honteuse promiscuité sans aucune surveillance autre que celle des mercenaires qui les exploitaient ignominieusement à forfait. « Les malades y sont dès longtemps traités par un barbier qui sait à peine pallier leurs douleurs, les insensés sont dans des cachots infects, et l'on disait que l'entrepreneur a voulu renchérir sur l'injustice de la nature » (rapport du commissaire de police Planty, an XI). Ainsi c'était encore un barbier qui en l'an XI soignait les vénériens dans cet hôpital où jamais on ne changeait la paille. Les fièvres putrides vermineuses, continues, dénominations par lesquelles on désignait la fièvre typhoïde, ravageaient à coups redoublés ces lieux infects, malgré le dévouement de deux médecins, deux agrégés de l'ancien collège, Vitet et Martin de Saint-Genis, croit-on, qui assurèrent vers la fin le service, à titre absolument gratuit, et le préfet demanda un rapport sur cette situation et ses causes.

Ce rapport établit que toutes les fièvres qu'on observait à Saint-Laurent des Vignes étaient dues aux mofettes et aux effluves échappées des flaques d'eau de l'Ile Perrache et qu'il fallait transférer cet hôpital ailleurs : ce fut dans les bâtiments de l'Antiquaille, qu'on loua le 30 brimaire an XII.

Une fois installé, on organisa le service médico-chirurgical du nouvel hôpital suivant les anciennes

traditions. Le chirurgien, comme l'antique barbier, ne fut que l'humble servant du médecin qu'il suivait encore dans ses visites comme au vieux temps. C'est à Répiquet que l'on doit la fin de cette période; il s'insurgea contre l'obligation où avait été son prédécesseur de suivre la visite du médecin, grand maître de tous les services, quels qu'ils fussent. Il demanda et obtint son indépendance. Les services furent séparés et attribués : à Raillard, les vénériens et les vénériennes ; à Répiquet, la chirurgie ; à Pasquier, les aliénés.

Mais il n'existait pas encore d'enseignement dermatologique et vénéréologique. Le besoin s'en faisait cependant sentir, car plusieurs médecins de la ville avaient ouvert des cours privés sur les affections cutanées et syphilitiques. Brion, en particulier, qui avait déjà enseigné cette partie de la médecine à l'ancien collège des médecins, réunissait un grand nombre d'élèves dans son appartement du quai Saint-Antoine (1).

L'enseignement dermatologique officiel ne fut organisé qu'en 1830 à l'Antiquaille. Martin jeune, alors administrateur de cet hospice, décida par ses instances, le conseil, à installer deux cours publics sur les affections cutanées et mentales, professés par Bottex et Répiquet, qui permirent aux étudiants de suivre avec fruit des leçons cliniques sur des affections qu'ils ne pouvaient auparavant étudier que difficilement.

(1) *Journal de Lyon et du département du Rhône*. 1818, mardi 26 avril. 1819, 27 avril.

CHAPITRE VI

L'Enseignement des Sciences pharmaceutiques
La physique et la chimie

§ 1. — Considérations générales

L'enseignement des sciences pharmaceutiques proprement dites avait disparu avec la communauté des apothicaires, mais l'Assemblée nationale, en supprimant les maîtrises, laissa subsister les lois et règlements relatifs à la pharmacie. Elle sentit combien la santé et la vie des citoyens seraient compromises si les lois n'imposaient des conditions pour l'exercice de cette profession.

Pendant la Révolution et même jusqu'en 1803, les statuts et règlements en vigueur prescrivaient, pour obtenir le titre d'admission à l'exercice de la pharmacie, six examens théoriques et pratiques ; les deux premiers se passaient publiquement et les quatre autres étaient particuliers. Dans chacun de ces examens, le candidat était interrogé par tous les phar-

maciens de la ville, qui étaient munis de leur titre de réception. Ces divers actes avaient lieu en présence des autorités constituées et de deux médecins, membres et députés de l'ancien collège de médecine (1).

Il y eut parmi les pharmaciens reçus par ce jury provisoire des sujets très distingués, parmi eux Gaspard Pelletier, docteur ès sciences.

Les pharmaciens constituaient donc malgré tout une sorte de corps, avec des syndics, certains privilèges et une part à la collation des grades. Le dernier procès-verbal des séances du corps des pharmaciens qui relate la nomination des citoyens Caratery et Deschamps l'aîné en qualité de syndics et des citoyens Macors, Baire et Antoine Deschamps jeune en qualité d'adjoints, est en effet datée du 9 frimaire an X (9 décembre 1802) (2).

Cette société réclamait depuis quelque temps l'établissement à Lyon d'une école de pharmacie. Un projet de loi sembla leur donner satisfaction, car l'article premier disait qu'un collège semblable à celui de Paris serait constitué dans vingt-deux villes du royaume, parmi lesquelles se trouvait Lyon (3), mais survint le décret du 21 germinal an XI qui créait seulement six écoles de pharmacie, ayant leurs sièges à Paris, Montpellier et Strasbourg et avec sursis à Turin, Bruxelles et Mayence.

(1) *Almanach de Lyon*, an XV.

(2) Vidal : *Histoire de la pharmacie à Lyon*, p. 55.

(3) Vidal : *Loc. cit.*

Un décret du 25 thermidor de la même année comprit Lyon dans la division de l'arrondissement de Strasbourg.

Mais en outre de ces six écoles de pharmacie, il fut formé dans chaque département un jury de médecine auquel étaient adjoints quatre pharmaciens légalement reçus. Le premier de ces jurys qui fonctionna à Lyon fut composé du professeur Gilibert, du docteur Rochard, commissaire de Strasbourg, et de quatre pharmaciens de la ville : Tissier, Macors, Carlhant et Gavinet.

Les élèves pour être reçus pharmaciens devaient suivre pendant trois ans les cours donnés dans l'une des écoles de pharmacie et faire un stage de trois autres années dans une pharmacie, ou bien rester pendant huit années chez un pharmacien.

L'aspirant subissait alors des examens, soit dans les écoles de pharmacie, soit devant les jurys des départements. Dans l'un et l'autre cas, les examens, au nombre de trois, étaient les mêmes. « Le premier portait sur les principes de l'art ; dans celui-ci, l'aspirant justifiait de ses connaissances dans la langue latine. Le second comprenait la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples, et le troisième, qui durait trois jours, consistait dans au moins neuf opérations chimiques et pharmaceutiques désignées par les examinateurs ; l'aspirant faisait lui-même ces opérations et devait en décrire les matériaux, les procédés et les résultats » (1).

(1) *Almanach de Lyon*, an XV.

Le premier pharmacien lyonnais reçu par le jury du département du Rhône fut probablement Bruno Guillermond (1) qui s'établit rue Grenette.

La grande majorité, d'ailleurs, des pharmaciens de cette époque restaient dans notre ville et se faisaient recevoir par le jury du département (2).

Il n'y avait donc pas à Lyon d'école de pharmacie ou tout au moins un centre d'instruction pour les pharmaciens, comme il y en avait un pour les médecins dans les hôpitaux, et les étudiants, désireux d'acquérir les notions nécessaires à l'exercice de leur art, étaient obligés de suivre les divers cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle professés dans les établissements d'instruction existant alors,

(1) VIDAL : *Loc. cit.*

(2) Comparer la liste des pharmaciens de la ville reçus dans les écoles et la liste de ceux reçus par le jury, publiée dans les almanachs.

§ 2. — L'enseignement de la physique et de la chimie

I. L'Ecole centrale. — II. Le Conservatoire des Arts.
III. La première Faculté des Sciences.

Trois établissements permirent aux pharmaciens l'étude de la physique et de la chimie, qui leur est si nécessaire : l'Ecole centrale, le Conservatoire des Arts et la première Faculté des Sciences.

I

L'Ecole centrale

La Convention avait voté le 7 ventose an III (25 février 1795), sur la proposition de Lakanal, la création d'écoles centrales, destinées à remplacer les anciens collèges d'enseignement secondaire, mais qui en même temps devaient recevoir des auditeurs libres, désireux de s'instruire, recrutés dans toutes les professions et toutes les classes de la société.

Ces écoles, distribuées d'abord à raison d'une école par 300.000 habitants, furent réduites par le décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) à la proportion d'une par département.

L'administration du Rhône élabora un règlement

qui ne fut achevé et présenté à l'approbation du ministre de l'intérieur que le 9 thermidor an V, mais qui fonctionna dès le 1er frimaire an V (1). La nomination des professeurs fut confiée à un jury d'instruction composé de trois membres choisis par le département sous la présidence de Collomb (2).

Les professeurs nommés (3) furent Cogell, Gillibert, Tabard, Brun, Bérenger, Roux, Delandine; Mollet (4), qui avait déjà fait partie du personnel de l'Institut, était chargé de l'enseignement de la physique et de la chimie expérimentales. Un cours d'hygiène avait été projeté mais n'a jamais été créé (5).

La cérémonie d'inauguration eut lieu le troisième jour complémentaire de l'an IV dans la salle de la grande bibliothèque publique, au grand Collège, en présence du jury d'instruction et des corps constitués, administratifs et judiciaires du canton de Lyon, Bérenger professeur de belles-lettres lit à l'assemblée le rapport fait par Fourcroy sur l'instruction publi-

(1) Chabot et Charléty : *Loc. cit.*

(2) Inauguration de l'école centrale du département du Rhône. — Extrait des registres des délibérations de l'administration centrale du département du Rhône. — Du troisième jour complémentaire l'an IV de la République. Lyon, Ballanche et Barret, an V, in-8, 20 pages.

(3) 15 frimaire an IV.

(4) Mollet (Joseph), né à Aix-en-Provence le 5 novembre 1755 ou 56, mort dans la même ville le 30 janvier 1829, ancien membre de l'Oratoire, ancien professeur de mathématiques et d'astronomie au Petit-Collège. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment d'un cours élémentaire de physique qui a été traduit en italien.

(5) *Archives municipales*. R². Extrait des registres du comité d'instruction publique.

que, Gilibert lui succède et prononce un discours sur le sujet suivant : « Les sciences et les arts peuvent-ils contribuer au bonheur et à la sûreté d'un peuple républicain ». Ce discours, plein d'allusion aux troubles récents, provoque le plus vif enthousiasme (1).

L'ouverture des cours a lieu quelques jours après, le premier frimaire au V, au milieu d'un grand concours de population. Bérenger, professeur de belles lettres, retrace dans un discours ampoulé, « l'objet spécial des écoles centrales qui donnent le complément des sciences, comme jadis les lycées les universités et à Paris le ci-devant collège royal ».

L'orateur se perd dans des prosopopées et des exhortations aux jeunes gens, présents à la séance, si bien que lorsque les autres professeurs se lèvent pour parler et exposer l'objet, le plan et la méthode de leur enseignement particulier, « l'heure dinatoire éclaircissait la salle » comme dit un chroniqueur du temps (3) ; on fut obligé de lever la séance faute d'auditeurs et Gilibert qui devait prendre la parole garda son discours en portefeuille (4).

L'Ecole centrale avait été installée provisoirement au ci-devant claustral de Saint-Pierre », Mollet ou-

(1) *Loc. cit.*

(2) *Journal de Pelzin*, 10 frimaire, an V, 30 novembre 1796.

(3) *Ibidem.*

(4) Mais tous les discours prononcés ou qui devaient être prononcés à cette séance sont analysés dans le procès-verbal imprimé sous le titre d'Ouverture des cours de l'École centrale du département du Rhône. Lyon, Ballanche, an V, in-8 76 pages (fonds Coste).

vrit aussitôt ses cours dans la « pièce attenante à la Bibliothèque » (1).

Ils eurent un vif succès ainsi qu'en témoigne le compte rendu qu'en fait Mollet lui-même à la fin de la première année de fonctionnement : « Le professeur a la satisfaction de remarquer l'affluence des auditeurs à ses démonstrations ». Il dit aussi : « Pour rendre ces cours plus instructifs, on a eu soin de multiplier, après les leçons publiques des leçons particulières dans lesquelles les élèves écrivent le précis des cours précédents. Ces séances utiles, d'abord assez suivies, se sont trouvées sur la fin presque désertes, parce que la plupart des élèves de médecine et de chirurgie qui les fréquentent terminent leurs cours à l'époque des grandes chaleurs de l'été ». Et il achève son rapport par ces mots : « ceux qui ont pris aux démonstrations le plus vif et le plus constant intérêt sont les élèves vétérinaires et de chirurgie. Les plus marquants sont Delandine, Recochard, Durand, Barthoz et Guillegaz », (2).

Mais cet enseignement avait une lacune : il n'existait ni cabinet de physique, ni laboratoire de chimie ainsi qu'en fait foi un rapport du jury des écoles centrales à l'administration, daté du 3 prairial au VI, (3). « Les nombreux élèves, dit ce rapport,

(1) Locaux des cours. *Archives départementales*, cartons L. T.

(2) Compte rendu de l'état des cours de l'école centrale du département du Rhône dans la séance publique du 29 thermidor an VI, pour la proclamation solennelle des prix. Lyon, Ballanche, 1797, in-8, 38 planches.

(3) *Archives départementales*, carton L. T.

qui se rassemblent pour les leçons de M. Mollet, ne peuvent tirer de son enseignement tous les avantages que son talent et son zèle devraient leur procurer, à défaut pour la physique des instruments les plus utiles et pour la chimie, des fourneaux, accessoires et drogues sans lesquels il est impossible d'établir l'expérience, ce qui réduit presque le professeur à une simple théorie, par la privation des moyens de démontrer ».

L'année suivante, l'ouverture des cours se fait devant une telle affluence que le commissaire du pouvoir exécutif demande au général Rey, commandant les troupes de Lyon, l'envoi de troupes pour maintenir l'ordre devant le claustral de Saint-Pierre (1).

A la distribution des prix de l'an VI, Mollet constate lui-même le succès de ses cours et nous expose le plan d'études qu'il a suivi pendant l'année écoulée. « Le cours de physique et de chimie expérimentales, dit-il, ne pouvant pas être parcouru dans l'espace d'une année, le professeur s'est borné au cinq traités suivants :

L'astronomie expliquée suivant le système de Copernic.

Les lois du mouvement et de l'équilibre dégagées de l'appareil des calculs.

L'air et les météores, dont les phénomènes ont été réunis par les vues lumineuses que fournit la chimie moderne.

(1) *Ibid.*

Le feu et les gaz.

Enfin l'optique (1).

Mollet qui était surtout un mathématicien et un physicien, developpait peu les questions de chimie proprement dite. Est-ce pour cela, que nous ne voyons pas mentionnés les pharmaciens parmi les élèves les plus assidus a côté de ceux de l'école vétérinaire et de chirurgie ? Il est de fait que, parmi les lauréats où les élèves qui ont été distingués, on ne rencontre le nom d'aucun pharmacien du temps.

La prospérité de l'Ecole grandit encore les années suivantes. Beaucoup de cours qui ne comptaient que peu d'élèves au début, tels que ceux de Delandine et de Bérenger virent grandir leur clientèle, Mollet qui avait eu la satisfaction dès le premier jour d'avoir un auditoire « nombreux et choisi » pouvait répéter chaque année dans son compte rendu, à la distribution des prix, que la salle de ses cours était trop petite pour contenir les nombreux élèves qui s'y présentaient, (2).

Le 30 thermidor an X (18 août 1802), l'école centrale donna sa dernière distribution de prix, et Mollet fit remarquer dans un discours, que c'était « la seule institution qui ait compté plusieurs années d'existence dans le chaos de la Révolution. »

La loi du 11 floréal an X, en supprimant les écoles

(1) Procès-verbal de la séance publique de l'école centrale du département du Rhône, pour la distribution des prix de l'an VI. Lyon, Ballanche, an VI, in-8, 31 pages.

(2) Voir les procès-verbaux de l'an VII, VIII, IX et X.

(3) *Loc. cit.*

centrales, fondait le Lycée. Mais la nouvelle institution ne devait donner que l'instruction secondaire (1). Médecins et pharmaciens désireux de s'instruire dans le domaine des sciences physiques et chimiques, devaient émigrer au Conservatoire des Arts, fondé par la Ville.

II

Le Conservatoire des Arts

Le Conservatoire des Arts était une institution municipale un peu hétéroclite. Le 10 novembre 1795 le représentant Poulain Grandpré avait pris un arrêté par lequel le Palais Saint-Pierre était consacré à divers services publics et notamment à l'Ecole de dessin et à la Bourse. Par décrêt du premier consul, en date du 23 germinal an X, l'administration de ces divers services ainsi que l'entretien du Palais, fut conféré à la municipalité de Lyon, sous la surveillance du Préfet du département, et exécution de ce décret le préfet du Rhône prit, le 20 juillet 1802, une série de mesure.

On plaça au Palais Saint-Pierre la Bourse, le Tribunal de commerce, le conseil d'agriculture, le Muséum des tableaux, des status, etc.

L'administration de ces divers établissements fut

(1) D'ailleurs comme le fait remarquer une lettre sans signature ni date, conservée aux *Archives municipales* S. G. G. R², l'enseignement de la physique et de la chimie, fut à peine compris dans le plan d'études du lycée au début.

confiée au maire de la division du nord, délégué à cet effet et assisté de « quatre citoyens nommés par le préfet, chargés de la direction du Muséum et de toutes les dispositions relatives aux divers établissements qui pourraient être formés dans l'intérieur de l'abbaye, pour l'utilité générale de la commune (art. 4).

Cette direction s'appela le Conservatoire des Arts, appellation qui s'appliqua bientôt à tout l'ensemble de l'institution.

Les établissements qui furent créés en plus de la Bourse sont :

L'Ecole de dessin et des Beaux-arts.

Un cours public de chimie avec son laboratoire.

Un cours de physique avec son cabinet.

Un cours de géométrie pratique.

Un cours d'histoire naturelle.

Le musée.

Une bibliothèque.

Un dépôt de pièces mécaniques pour fabriquer les étoffes.

Les deux services qui nous intéressent, le cours de chimie et le cours de physique, ont été créés, le premier vers 1804, sans que nous puissions autrement préciser la date, le second vers 1807.

Le conseil municipal demande la création du cours de chimie « appliquée aux arts et à la médecine », le 9 germinal an XII (30 mars 1804) (1), et ce fut probablement quelque temps après que la chaire fut ins-

(1) *Arch. munic.* R.

tallée. Elle eut comme premier titulaire Jean-Michel Raymond.

Ce savant, qui a laissé des travaux inappréciables pour notre industrie lyonnaise, en particulier le « bleu Raymond », qui permit de donner à la soie une couleur égale et brillante, beaucoup plus belle et plus solide que celle qu'avait jusque-là donnée l'indigo, est né à Saint-Vallier, le 24 mars 1766. Il fut élevé au séminaire de Saint-Irénée et étudia la médecine à Montpellier, puis à Paris, sous Portal et Dussault.

Docteur en médecine de l'Université de Montpellier en 1786, il revient exercer son art à Saint-Vallier, mais bientôt quitte ses malades pour aller étudier la chimie sous la direction de Fourcroy, de Vauquelin et de Berthollet.

En 1794, il est envoyé dans le Midi par le Comité du Salut public, diriger en qualité d'inspecteur général, la fabrication des poudres et salpêtres. En 1795, il retourne à Paris suivre les cours de l'Ecole normale d'où il passe à l'Ecole polytechnique comme préparateur et répétiteur de chimie.

Il quitte l'école polytechnique pour retourner de nouveau à Saint-Vallier, et en 1802, il est nommé professeur de chimie à l'Ecole centrale de l'Ardèche, d'où il est appelé en 1803, par le ministre de l'intérieur Chaptal, à la chaire de chimie appliquée aux arts et à la médecine que venait de fonder la ville de Lyon (1).

(1) Delacroix : Notice sur Raymond, *in Revue du Dauphiné*, 1837.

Raymond s'installa complètement au palais Saint-Pierre, il y occupait la « petite maison placée dans la deuxième cour du bâtiment joignant l'église Saint-Pierre (1). »

Le cours devait se faire dans une pièce voisine également de l'église Saint-Pierre, car nous voyons les marguillers réclamer, le 12 prairial an XII, ce local comme appartenant à la paroisse (2).

Il commençait le 1[er] janvier et finissait le 30 septembre. Les leçons avaient lieu le lundi et le jeudi de chaque semaine.

Le laboratoire de chimie était installé dans les anciennes cuisines de l'abbaye. Pour l'installer il fallut attendre qu'elles aient été cédées par le directeur de la Loterie qui en avait fait des magasins (3). Il était dirigé par son aide Pignel.

Mais en 1815 Raymond fonda à Saint-Vallier une manufacture de produits chimiques et bientôt absorbé par le souci de sa nouvelle entreprise, il donna sa démission en 1818 pour aller diriger sur place son établissement.

Charles Gariot apprécie ainsi ce professeur dans le *Bulletin de Lyon* (4) « M. Raymond en quittant cette chaire laisse dans les regrets ses disciples et toutes les personnes qui suivaient ses cours. Sa manière de professer était à la fois vive, savante et souvent très

(1) Règlement pour les établissements publics existant dans les bâtiments de Saint-Pierre (sans date). *Arch. munic.* R[2].

(2) *Arch. munic.* R[2].

(3) *Loc. cit.*

(4) 27 nov. 1818.

récréative. Il savait nous initier dans ses secrets, il savait captiver notre affection de façon à classer dans notre mémoire jusqu'aux moindres particularités de cette science. Il savait aussi par des explications lucides, faire disparaître aux commençants tout ce qu'ont de rebutant les termes techniques, qui sont ordinairement à leur esprit ce que des caractères inconnus sont à l'œil.....

« Une dame spirituelle a dit : « La chimie est bien agréable, mais les termes dont on se sert sont trop barbares ; elle est entourée de mots techniques, comme une forteresse est entourée de canons ». Si cette dame eût entendu le professeur que nous avons la douleur de perdre, elle se serait abstenue de prononcer un pareil jugement. »

Un concours eut lieu en novembre pour remplacer Raymond. Cinq candidats étaient sur les rangs, parmi eux le Dr Socquet dont nous reparlerons plus loin et Pelletier, pharmacien, docteur ès-sciences. Mais le vainqueur du concours fut Nicolas Tissier, pharmacien (1).

Le nouveau professeur était né à Lyon, le 17 janvier 1775. Il était fils de François Tissier, ancien démonstrateur de chimie pharmaceutique au Collège de pharmacie, chez lequel aimaient à se réunir toutes les célébrités contemporaines, scientifiques et médicales. Le fils avait donc de qui tenir.

Il commença dans la pension Chevassu des études qu'il acheva au collège des Oratoriens. Disciple des

(1) *Bulletin de Lyon*, 27 nov. 1818.

Devilliers, des Mollet, Nicolas Tissier suivait en même temps les différents cours qui se professaient à l'Hôtel-Dieu.

En 1793, il était à peine âgé de dix-sept à dix-huit ans, lors que son père fut arrêté comme suspect, condamné à mort et descendu dans la mauvaise cave appelée « chambre de mort ». Nicolas Tissier et sa sœur (1) parvinrent, « à force de supplications et de prières, dit Briffandon (2) à l'arracher des mains du représentant du peuple ».

Peu après Nicolas Tissier quitte Lyon, et sert pendant quelques années dans les hôpitaux militaires de l'armée du nord. Il revient ensuite chez son père et y demeura jusqu'à l'année 1800 environ, époque où il installa une pharmacie (3). En 1818, il remporte de haute lutte la chaire de chimie du Conservatoire qu'il conserva jusqu'à sa suppression en 1829.

Quoique pharmacien, et professeur de chimie appliquée aux arts et à la « médecine » il semble que Nicolas Tissier n'ait enseigné surtout que la chimie industrielle. Il avait même commencé la rédaction d'un « Traité de chimie tinctoriale » résumé de ses cours, qu'il n'eut pas le temps d'achever et dont les parties écrites restèrent toujours inédites.

La chaire de physique installée au Palais Saint-Pierre, fut inaugurée probablement en 1807. Elle

(1) Qui devait plus tard épouser le docteur Lautier, chirurgien de l'Antiquaille en 1802.

(2) *Eloge nécrologique et historique de Nicolas Tissier*, 1847.

(3) Briffaudon : *Loc. cit.*

(4) *Ibid.*

avait été donnée à Mollet qui avait déjà derrière lui un long passé professoral et qui avait été nommé par un arrêté du maire en date du 20 mai 1807 (1).

Il eut comme aide le fidèle Gambier « ce prévôt octogénaire de la physique qui avait sauvé souvent au prix de sa vie le cabinet de physique de l'oratoire à travers les boulets et les bombes » (2).

Les cours eurent lieu du 1er mai au 31 août, le mardi et vendredi de chaque semaine à 5 heures du soir (3).

Mais en 1810, on menaça de supprimer cette chaire de physique sous prétexte qu'il en existait une à l'Académie impériale, créée deux ans auparavant, ce qui la rendait, dit-on, inutile ou surabondante. On annonçait aussi la suppression des cours d'architecture, de sculpture et d'histoire naturelle.

« Mais, dit Mollet, s'adressant à la municipalité (4), si vous avez assité à quelques leçons du cours de physique du Conservatoire, vous avez pu voir un auditoire nombreux composé d'amateurs de physique dont les uns par goût ou par besoin viennent s'entretenir dans les connaissances qu'ils ont conservées de leur première éducation et les autres réparer ce qu'ils ont négligé d'acquérir. Vous y auriez vu des pères et

(1) *Etat nomin. des professeurs du conservatoire des arts*, 8 juin 1810.

(2) Lettre anonyme et sans date conservée aux archives municipales, série GGR². Cette lettre est probablement de Mollet et doit remonter à l'année 1810, car il est dit dans un passage : « depuis deux ans que l'université impériale existe.... », or l'université impériale fut organisée par le décret du 17 mars 1808.

(3) *Loc. cit.*

(4) Lettre citée.

mères de famille accompagner leurs enfants, une foule d'élèves des écoles de dessin, de chirurgie et d'art vétérinaire, et enfin des ouvriers et artistes de toutes les classes, à qui l'expérience dans l'exercice de leur état a fait éprouver plus d'une fois le besoin d'avoir quelques notions en physique : et après avoir ouvert pendant trois ans le sanctuaire de la science à cette classe nombreuse de citoyens qui le fréquentaient avec empressement, vous pourriez consentir sans opposition à le voir refermer pour jamais ».

Et, dit un autre passage de la lettre, « l'affluence journalière et constante de plus de deux cents auditeurs de toutes les classes que la salle peut à peine contenir, prouve tout à la fois d'une manière irréfragable et le mérite du professeur et l'intérêt que le public porte à ses leçons » (1).

La chaire ne fut pas supprimée, le 12 juillet 1810, un arrêté du grand maître de l'Université autorisait Mollet, ainsi que Raymond et le professeur d'histoire naturelle à continuer leurs cours pendant trois années (2).

Cette chaire disparut avec celle de chimie en 1829.

Tel fut l'enseignement qu'on pourrait appeler municipal, de la physique et de la chimie, mais il y eut encore un autre foyer d'enseignement, l'Académie impériale.

(1) *Loc. cit.*

(2) *Arch. départ.*, carton L. T.

III

La première Faculté des Sciences

L'article 13 du décret du 17 mars 1808, portant organisation de l'Université, décide que tout chef-lieu d'académie aurait auprès de son Lycée, une Faculté des Sciences. Cette Faculté se composerait nécessairement du premier professeur de mathématiques et de trois autres professeurs pris parmi les professeurs de mathématiques, d'histoire naturelle, de physique et de chimie du Lycée. « Une telle Faculté ne répondait guère à l'idée qu'on se fait aujourd'hui, ni même à celle qui dominait alors parmi les savants du rôle d'une Faculté. La commission de l'instruction publique l'a reconnu elle-même en 1815 : « Le législateur ne voulait pas que l'enseignement des Facultés fût séparé de celui des Lycées. Les chaires créées en 1808 furent en général, des espèces de bénéfices destinés à exciter l'émulation des professeurs ou à récompenser l'ancienneté de leurs services.... (1) ».

La nouvelle Faculté fut installée au Palais Saint-Pierre.

Le professeur de physique fut encore Mollet qui cumula ce nouvel enseignement avec celui du conservatoire, et le professeur de chimie, le Dr Joseph Marie Socquet.

(1) Lyon en 1906, *loc. cit.*

Le nouveau professeur de chimie était né à Mégève en 1771 (1). Fils de N. Socquet, professeur de latinité à Chambéry, le jeune Socquet termina ses classes de collège à quinze ans et à l'âge de vingt ans couronnait ses études médicales par une thèse soutenue à l'Université de Turin.

Nommé médecin dans les armées, il servit son souverain, le prince de Piémont, jusqu'au traité de Campo-Formio, puis inscrit sur la liste des émigrés, il commença à mener une vie errante à travers l'Italie.

Nous le trouvons à Chieri, faisant des cours gratuits et publics de chimie pneumatique et médicale ; il en fit autant à Vérone, où il eut, parait-il « un succès inoui ».

Mais cette vie contrariait trop le développement de ses études, il chercha un poste sédentaire et accepta la chaire de chimie dans le grand collège de pharmacie de Venise où il établit la domination de Lavoisier et de Berthollet.

Bientôt, ne pouvant résister au désir de voir Paris, il vient dans cette ville où il entre en relation avec les sommités de l'époque.

Trois ans après, cédant aux sollicitations de son père et de ses compatriotes, il vint occuper à Chambéry la place de professeur à l'école centrale et suc-

(1) Et non en 1769 ou 1771 comme le prétendent Quérard, *Fr. litt.*, ou Dechambre, art « Socquet » ou encore *Lyon en 1906*, à propos de l'afas. p. 142. Nous devons à l'obligeance d'un de ses arrières-petits-neveux, M l'abbé Socquet, une précieuse notice datée de Turin 1898, qui ne laisse aucun doute à cet égard.

cessivement au collège « où son éloquence passionnée et sa brillante expérimentation lui obtinrent un immence concours d'auditeurs (1) ».

Ces divers changements ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur aux travaux scientifiques. A Venise il publie différents mémoires entre autres ses expériences sur l'extraction du cuivre pur du métal des canons (2).

A Paris, il fait paraître un gros volume intitulé: *Essai sur le calorique et les affinités*, plein de vues hardies dont la plupart ont été confirmées par des découvertes bien postérieures, et un mémoire sur la chaleur et l'irritabilité animales.

A Chambéry, il soutient trois thèses de chimie « aussi originales que profondes » et qui firent grande sensation à Paris, il compose un ouvrage capital pour l'époque, l'*Analyse chimique et topographique des eaux thermales en Savoie* et un manuel de vaccination, pendant une épidémie variolique qui sévissait en Savoie.

Sa réputation était grande ; aussi, lorsque Berthollet, en 1808, fut chargé par Napoléon de recruter les sujets les plus capables d'occuper les chaires des nouvelles Facultés des Sciences, pensa-t-il à Socquet pour la chaire de chimie de la Faculté de Lyon.

Pendant sa carrière professorale lyonnaise, le Dr Socquet publia le discours inaugural qu'il prononça à l'ouverture de son cours, en 1810, sorte de

(1) *M. S.-M. Joseph Marie Socquet,* Turin 1839.

(2) *Giornale del dottore Algetti*, Venegia 1798.

coup d'œil jeté sur l'état de la chimie à cette époque et en 1818 sa *Théorie du plâtrage en agriculture* (1).

Mollet, qui avait enseigné la physique pendant la première année d'existence de la Faculté, changea l'année suivante sa chaire contre celle de mathématiques appliquées qui venait d'être créée et l'enseignement de la physique fut confiée à un certain Guillemet, de la Franche-Comté (2).

Mais, le 31 octobre 1815, la commission de l'Instruction publique, considérant d'une part, que plusieurs Facultés des Sciences n'avaient pas un nombre d'étudiants proportionné à l'appareil dispendieux de ces institutions, d'autre part que la pénurie des finances faisait une loi de supprimer les établissements dont les dépenses n'étaient pas compensées par leur utilité, supprima d'un seul coup 17 Facultés des Lettres et 3 Facultés des Sciences. La Faculté des Sciences de Lyon disparut.

Le ministre dénia bien à la commission le droit de prendre sans en référer au gouvernement, une mesure si énergique, mais comme une ordonnance royale du 18 janvier 1816 confirma l'arrêté de la commission et déclara que son effet remonterait au 31 octobre 1815, Lyon fut définitivement dépouillé de sa Faculté des Sciences (3).

Indépendamment de ces trois établissements

(1) Le docteur Socquet mourut à Turin le 17 juin 1839.

(2) *Bulletin de Lyon*, 29 nov. 1809.

(3) *Lyon en 1906, loc. cit.* On sait qu'elle ne fut rétablie que beaucoup plus tard, sous le ministère Guizot, par ordonnance du 9 décembre 1833.

publics, Ecole centrale, Conservatoire des arts, Faculté des Sciences, il existait des cours privés de physique et de chimie. Le *Bulletin de Lyon* du 26 novembre 1806 annonce que M. Mollet ouvrira chez lui un cours de physique expérimentale, le lundi suivant 1er décembre à midi et demi. En 1807 (1) paraît une annonce analogue : « M. Mollet ouvrira chez lui, le 14 décembre, un cours complet de physique expérimentale. Ce cours durera quatre mois environ. Les leçons auront lieu lundi, mercredi et samedi à trois heures et demi du soir ».

Les moyens de s'initier aux sciences physiques et chimiques ne manquaient donc pas aux médecins et pharmaciens de l'époque, bien qu'il n'existât pas d'enseignement spécial de ces sciences, appliquées à leur art. Nous allons voir qu'il en fut de même pour les sciences naturelles.

(1) *Bulletin de Lyon*, 9 déc. 1807.

CHAPITRE VII

L'enseignement des sciences pharmaceutiques : les sciences naturelles

---

Les sciences naturelles et particulièrement la botanique (1) furent cultivées avec prédilection par les médecins et pharmaciens lyonnais. Au XVIe et XVIIe siècles les Champier, les Daléchamp, les Goiffon, médecins de l'Hôtel-Dieu, étaient d'ardents botanistes. Plus tard nous rencontrons le pharmacien Christophle de Jussieu et les célèbres Antoine et Bernard de Jussieu, docteurs en médecine, Pestallozzi médecin de l'Hôtel-Dieu, Camille de Boissieu et bien d'autres.

A la fin du XVIIIe siècle et pendant la période qui va

(1) Pour l'enseignement de la botanique nous avons puisé surtout à deux sources, la liasse consacrée au Jardin botanique, des Archives municipales, série GGR[1], et le travail du professeur Gérard : *La Botanique à Lyon avant la révolution et Histoire du Jardin botanique de cette ville* 1896. Nous devons y ajouter un certain nombre de renseignements dûs à M. le professeur Magnin, de Besançon.

nous occuper, un nom résume presque entièrement l'histoire et l'enseignement de la botanique à Lyon, celui du docteur Jean Emmanuel Gilibert.

Jean Emmanuel Gilibert naquit à Lyon le 20 juin 1741 Sa famille originaire d'Italie comptait parmi ses membres, l'abbé Geminiani, son grand oncle maternel, qui acquit une certaine célébrité comme poète. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique, mais séduit par l'attrait des sciences naturelles dont on faisait autrefois quelques démonstrations au cours de philosophie, il décida qu'il serait médecin. Son père n'osant contrarier une vocation aussi fermement arrêtée, l'envoya étudier la médecine à Montpellier vers la fin de l'année 1760.

Gilibert passa trois années dans cette ville où il ne connut d'autres délassements à ses travaux journaliers que quelques herborisations dans les champs voisins. En 1762, il soutint, sous la présidence du professeur Leroy, une thèse sur le *pouvoir de la nature pour la guérison des maladies*.

De retour à Lyon il reprend ses études médicales, suit la pratique des Hôpitaux, recueille de nombreuses observations et prélude à sa longue carrière professorale par un cours d'anatomie et de chirurgie. Mais l'étude de la botanique, commencée avec tant de succès à Montpellier, étant devenue pour lui une passion, il se retira à Chazay d'Azergues, pour se livrer à des herborisations plus fréquentes et plus suivies. Il publia dans cette solitude studieuse, plusieurs ouvrages importants, et entre autres son Anarchie médicinale qui lui a valu l'estime et l'amitié

de Haller. Ce savant consulté en 1775, par le marquis de Pombal en Portugal, et par le comte de Tyzenanzen en Pologne, sur la création d'une école de médecine dans ces deux royaumes, écrivit à Gilibert, pour le prier d'organiser l'un des deux établissements. Notre savant compatriote, qui avait souvent entendu parler avec de grands éloges du roi Stanislas, désira se rapprocher d'un prince qui passait pour l'un des des hommes les plus éclairés de l'Europe, il opta pour la Pologne.

Il partit de Lyon dans l'été de l'année 1775, traversa toute l'Allemagne et alla droit à Vienne, où il passa les mois d'août et de septembre dans le commerce des célèbres médecins de cette ville, alors la métropole de l'empire médical.

Gilibert passa neuf ans en Pologne. Il fonda à Groduo un jardin botanique, qui devint en moins d'une année, l'un des plus beaux d'Europe. Il donna des leçons de clinique qui eurent beaucoup de succès et attirèrent un grand concours d'élèves. Lorsque l'Ecole de médecine eut été transférée à Wilna, il vint résider dans cette ville et prit place dans l'Université comme professeur de botanique, de matière médicale et d'histoire naturelle. Mais une maladie contractée sous le climat froid de la Pologne, des contrariétés de toute nature le décidèrent à revenir dans sa patrie.

A peine fut-il arrivé à Lyon en mars 1783, qu'il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef des épidémies dans la généralité du Lyonnais et professeur au collège de médecine.

En 1792, lors de la création de l'Institut des sciences et arts utiles à la société, il fut chargé d'y enseigner l'histoire naturelle, mais comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent, cet enseignement comme l'Institut lui-même n'eut qu'une durée éphémère.

Lorsque l'Ecole centrale du département du Rhône et Loire ouvre ses portes, Gilibert est titulaire de la chaire d'histoire naturelle. Sur ses instigations on y annexe un jardin botanique nécessaire pour les démonstrations et l'étude des élèves. Un arrêté des représentants du peuple, Dupuis et Boisset, confirmé par un second du représentant Poulain-Grandpré décide que ce jardin sera installé « dans le clos de la ci-devant Institution de l'oratoire et qu'on extraira des jardins nationaux non vendus, tous les arbustes et plantes rares qu'on croira propres à sa formation ». Plus tard, le transfert de ce jardin fut ordonné et les plantes qui s'y trouvaient furent transportées dans le jardin du couvent de la Déserte.

Mais Seringe croit que ce fut réellement aux pressantes sollicitations de Paul Cayre, député au conseil des cinq-cents qu'on doit son établissement. « Paul Cayre avait, dit Seringe, une certaine austérité républicaine qui étouffa l'expression de la reconnaissance publique pour les services qu'il rendit à notre ville. En rapport avec des hommes puissants, il obtint de Paris et divers lieux nationaux beaucoup d'arbres qui servirent à la plantation que fit exécuter M. Rey Monlean. C'est donc réellement à Paul Cayre et à Gilibert que sont dus à Lyon le cabinet d'histoire

naturelle et le jardin botanique sous la préfecture de M. Bureau de Puzy et sous la mairie de Fay de Sathonay (1) ».

Ce jardin sous l'autorité de l'administration départementale était dirigé par un conseil composé de Paul Cayre, Deshorme-Delille, Henri Destournelle, Rey-Monlean. Gilibert n'y avait que voix consultative.

Gilibert installa dans son jardin deux classifications l'une d'après de Jussieu, l'autre d'après Linné.

Voici comment Gilibert organisa son enseignement « Le cours d'histoire naturelle, nous dit-il lui-même (2) a été disposé de façon que, par un retour triennal, tous les élèves fussent à portée de le suivre avec utilité. La minéralogie est démontrée pendant les mois d'hiver et la Botanique pendant la belle saison, tant sur les plantes exotiques du jardin que sur les plantes indigènes, déterminées la plupart par les élèves, dont les recherches enrichissent la flore de ces cantons de plusieurs espèces qui y étaient inconnues. »

Lorsque l'école centrale fut supprimée Gilibert perdit son emploi. Il fut aussi question de faire disparaître le jardin botanique qui était une dépendance de cette école, mais le 21 floréal an XIII (11 mai 1805) le conseil municipal demande la conservation du jardin en laissant Gilibert à sa tête et en lui assurant un traitement de 1.500 francs par an, plus

(1) Seringe : *Discours de réception à l'Académie de Lyon*, 1836. Manuscrits du Palais des Arts.

(2) *Procès verbal de la séance publique de l'Ecole centrale du département du Rhône, pour la distribution des prix de l'an VI.* Lyon, Ballanche an VI, in-8°, 31 pages.

1.000 francs d'indemnité de logement. Le 16 avril 1807, le préfet, comte d'Herbouville, fait passer entre les mains du maire la surveillance et l'administration du jardin botanique en se réservant l'approbation des règlements que celui-ci pourrait faire pour assurer le service.

Un mois après, le 30 mai ; Fay de Sathonay, maire de Lyon, décide que la chaire d'histoire naturelle créée par la loi du 3 brumaire an IV sera conservée qu'elle sera dirigée vers l'enseignement de la botanique et que le professeur de cette science sera chargé, en outre de la garde et de la conservation du cabinet d'histoire naturelle. Un conseil de régie est formé le 9 septembre suivant. Il est composé de Paul Cayre, Perun, Rey Monlean, Henry fils aîné, Delhormme-Delille et Gilibert ».

Mais le 17 juin 1808, le maire, à la demande de Gilibert, qui prend de l'âge et ne peut suffire à sa tâche et sur le rapport du conseil de régie décide de nommer un directeur du jardin botanique remplissant en même temps les fonctions de professeur adjoint. Il sera en outre créé un poste de conservateur du cabinet d'histoire naturelle dont le titulaire remplira également les fonctions de professeur adjoint. Le directeur recevra 1.500 francs, le conservateur aura un traitement qui sera fixé au moment de l'établissement du budget de 1809.

L'abbé Gaspard Dejean (1) est nommé directeur du

(1) L'abbé Gaspard Dejean est né à Vienne le 31 janvier 1763 ; fait ses études à Lyon de 1780 à 1784, est reçu maître ès arts à Valence en 1785, et nommé vicaire à Vienne. Pendant son séjour à Lyon, il

jardin botanique et le Dr Stanislas Gilibert conservateur du cabinet d'histoire naturelle qui a été transporté à la Déserte. Ce dernier ne parvient pas à obtenir des honoraires, mais Dejean obtient du conseil municipal une augmentation de 500 francs pour lui permettre de faire des herborisations lointaines.

L'enseignement est ainsi organisé : le Dr Emmanuel Gilibert fera du 5 novembre au 30 avril un cours de zoologie sur les quadrupèdes, oiseaux et poissons et du 1er mai au 30 août des leçons de botanique.

Le Dr Stanislas Gilibert enseignera du 5 décembre au 30 août la géologie (coquilles terrestres, fluviales, marines et madrépores) ; enfin pendant le même temps Dejean fera un cours d'entomologie et la démonstration pratique des différentes classes d'insectes conservés au Muséum.

Après chaque leçon, le jardin botanique et les collections seront ouverts aux auditeurs des cours et en temps convenable les professeurs conduiront une fois par semaine les élèves en herborisation.

La ville en constituant ces cours a pour but de faire connaître la production des trois règnes dans le département, de donner à l'histoire naturelle une direction utile à la pharmacie, à la chimie mise en rapport avec les procédés de la teinture et à l'art du

s'occupe surtout de cryptogamie, de l'étude des mousses et entretient des relations avec Bridel, La Tourrette, Gilibert, Mme Cl. Lortet, Sionest, etc. En 1819, il se retire à Septème, où il établit un petit jardin botanique dont il subsistait des traces en 1890. Il mourut dans cette localité le 3 octobre 1842. (Dr Magnin : *Prod. d'une Histoire des Botanistes lyonnais*, 1906, page 55).

dessin considéré dans son influence sur les manufactures. Les professeurs devront s'appliquer à l'étude de sujets nouveaux et les traiter dans des mémoires accompagnés de dessins. Ils présenteront chaque année au conseil leurs observations sur les sujets dont il convient d'enrichir le cabinet d'histoire naturelle et le jardin botanique et sur les ouvrages qu'il serait utile d'acquérir.

Cet enseignement s'adressait donc à la fois aux pharmaciens, aux industriels, et aux dessinateurs sur étoffes. Ces cours réunissaient trente ou quarante auditeurs parmi lesquels on remarquait M[me] Clémence Lortet et le pharmacien Antoine Barre.

Mais à partir de 1810, Gilibert qui souffre de la goutte et passe au lit la plus grande partie de son temps ne peut plus s'occuper de ses cours. Stanislas Gilibert n'étant pas rétribué ne fait pas non plus de cours. Dejean déclare qu'il ne peut seul faire des cours lorsque ses collègues n'en font point ; les trois cours faisant un tout dont les parties sont dépendantes. L'administration du jardin est attaquée le 6 mai 1812 au conseil municipal par M. Masson l'un de ses membres. Elle est défendue par Champanhet dans un long mémoire (1).

En 1813 le conseil municipal demande la suppression de la chaire municipale de botanique, car, dit-il, il existe à l'académie une chaire de botanique suffisante pour l'instruction des élèves lyonnais. Une lettre de Rey Monlean au maire de la ville, le comte

(1) Cf. Archives municipales, *loc. cit.*, et Gérard, *loc. cit.*

d'Albon nous apprend que déjà le conseil d'administration du jardin des plantes a été supprimé et que Champanhet qui a d'abord été chargé de la surveillance de cet établissement, a dû la laisser au maire.

Le préfet prend la défense de Gilibert, il fait savoir au maire que cet éminent professeur mérite à tous égards d'être maintenu dans la place qu'il occupe et que d'ailleurs, sur son avis le ministre de l'intérieur a décidé que la chaire municipale d'histoire naturelle serait conservée.

Le 2 décembre 1814, Gilibert meurt d'une apoplexie foudroyante à l'âge de soixante-treize ans.

Gilibert a laissé de nombreux ouvrages pour l'enseignement de la botanique.

Pendant son séjour en Pologne il fait paraître : « *Exercitium botanicum in Schola principe Universitatis Vilnensis peractum die 15 mensis julii, anno 1782. Præside Joanne-Emmanuel Gilibert.*

Ce livre est une thèse soutenue par les élèves de Gilibert et contenant l'énumération méthodique des principales plantes qu'ils avaient déterminées, dans des herborisations faites avec leur professeur autour de Wilna.

A Lyon il publie :

Démonstrations élémentaires de Botanique. Lyon 1796, 4 éditions, 4 vol-in 8°.

Ce traité très élémentaire était fréquemment donné en prix aux élèves des écoles qui avaient fait quelque progrès dans la botanique.

A la suite de cet ouvrage ont été publiés 2 volumes in-quarto de planches. Ce sont les figures de

Belleval avec des descriptions ou des discussions critiques. On y lit dans le second volume une élégante traduction du poëme des amours des fleurs (*De connubiis florum*) du docteur Traute, élève de Vaillant, par Bérenger.

Abrégé du système de la nature de Linné. Lyon au X, 1802, 1 vol-in 8° de 676 pages.

Gillibert dans cet abrégé a seulement publié la première partie d'un travail plus considérable qu'il avait entrepris et qui servait de canevas à ses leçons sur l'Histoire naturelle à l'Ecole centrale.

Histoire des plantes d'Europe. Lyon 1806, 3 vol. in-8.

« C'est de tous les ouvrages sur la botanique publiés en français le plus propre à faciliter l'étude de cette science » dit Sainte-Marie. Le même auteur raconte qu'une dame de Lyon (c'est probablement Mme Clémence Lortet) qui aimait l'étude avec passion et « dont le savoir ne pouvait être égalé que par son extrême modestie » lui a assuré que la première édition de cet ouvrage, bien moins parfaite que la seconde, avait été pendant longtemps son seul livre élémentaire et qu'elle était parvenue avec le secours de ce guide fidèle à déterminer la plupart des plantes qui croissent dans la campagne lyonnaise.

Avec Gilibert disparait la chaire municipale d'histoire naturelle. Les luttes antérieures contre le jardin botanique reprennent de plus belle; le maire, d'Albon, prend un moyen terme et par un arrêté en date du 29 septembre 1814, approuvé par le préfet, le 9 décembre suivant, décide qu'il ne sera point

nommé de titulaire à la chaire qu'occupait Gillibert, mais que Dejean, directeur du jardin, professera un cours de Botanique aux mêmes époques que celles où ce cours était professé par Gilibert père. Une augmentation de traitement sera demandée à propos du budget de 1815, afin de dédommager Dejean des peines que lui causera ce cumul de fonctions.

Le professorat de Dejean ne fut marqué que par quelques faits d'ordre administratif et revêtit un caractère plutôt mondain que véritablement scientifique.

Un de ses disciples Charles Gariot apprécie ainsi son maître (1) : « Pour enseigner la botanique il faut une âme expansive, un cœur bon et doué d'une grande sensibilité, d'une douceur de caractère inaltérable, avoir cette éloquence du moment qui toujours nous touche et nous entraîne : Voilà précisément les qualités que possédait M. Dejean ».

« C'était dans ses herborisations, c'était dans les champs que M. Dejean était admirable ; le spectacle de la nature l'inspirait toujours ; à la ville ce n'était plus le même homme. En séance publique on prenait pour difficulté de s'exprimer, ce qui chez lui n'était réellement qu'une timidité provenant d'un grand fond de modestie. Il savait mêler à ses leçons une morale douce et persuasive et souvent des anecdotes spirituelles se glissaient à côté de l'histoire de la plante. Il a su par ce moyen graver pour toujours dans la mémoire de ses élèves une infinité de plantes

(1) *Journal de Lyon et du département du Rhône*, 5 mai 1820.

précieuses. L'un d'entre eux témoignant un jour le plaisir qu'il avait de connaître les principes qui nous conduisent à déterminer les plantes, nous dit avec une ingénuité charmante : Je suis bien content de pouvoir lire dans un pré comme dans un livre ».

La botanique qu'on appelle parfois la science « aimable » ne dut jamais mieux mériter ce qualificatif que passée à travers le prisme de l'enseignement de Dejean.

Dejean est remplacé par Balbis dont l'installation se fait vers la fin de juin ou le commencement de juillet de la même année, mais il n'est alors que délégué dans ces fonctions, sans doute en raison de sa nationalité.

Balbis naquit le 17 novembre 1765 à Moretta petite ville de Piémont. Son père était un médecin estimé qui exerçait dans son canton une magistrature municipale. Il embrassa la profession de son père et suivit avec succès les cours de l'Ecole de médecine de Turin. Deux ans après son entrée il était reçu docteur. Encore fort jeune, il fut admis parmi les membres du collège de la faculté de médecine de l'Université de cette ville et peu après nommé professeur, à la mort d'Allioni, dont il avait été l'élève favori. Après de nombreux déplacements il arrive à Lyon où on l'installe à la chaire et à la direction du jardin botanique de notre ville (1). Tout en professant ses cours, il préparait aidé de ses élèves et amis,

(1) Grognier : *Notice sur Balbis*, 1831.

Aunier, Roffavier, Champagneux et Mme Lortet les matériaux nécessaires à sa grande flore lyonnaise en deux volumes qui parut en 1827 et qui est la première flore lyonnaise imprimée (1).

En même temps que la chaire municipale d'Histoire naturelle, il y eut pendant la période que dura la première Faculté des sciences, une autre chaire de sciences naturelles qui fut occupée par un botaniste, élève de Gilibert, Monton Fontenille (2).

Mouton Fontenille était né à Montpellier, le 8 septembre 1769. Elève de Gonan à Montpellier, puis de Gilibert à Lyon, il avait été nommé professeur au Lycée et, lorsque le décret du 17 mars 1808, créa la Faculté des sciences, on lui réserva une chaire. Cet enseignement eut un certain succès, puisque nous avons vu en 1813 le conseil municipal faire valoir l'existence de cette chaire pour supprimer celle de la Ville.

Il nous reste de lui le discours qu'il prononça le 9 mai 1810, à l'ouverture de son cours. C'est un « Coup d'œil sur la botanique », où il a pris soin de n'offrir à ses auditeurs, suivant sa propre expression, que les « roses de la science » (3).

Il a également écrit pour l'enseignement un *Dic-*

(1) Dr Magnin : *Loc. cit.*

(2) Après la Restauration, Mouton-Fontenille se fit appeler Monton Fontenille de la Clotte.

(3) *Coup d'œil sur la Botanique*. Lyon, 1810, 8°, xxxii, 79 p.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ACHARD (James). — Histoire de l'hospice de l'Antiquaille. 1 vol. in-8°. Lyon, 1836.

ALLMER. — Revue lyonnaise, tome I, n° 3, pages 181-182.

Almanachs de la ville de Lyon de 1792 à 1821 (sauf les années 1794, 95, 96, 99 et 1814 qui sont introuvables).

Archives départementales. — Cartons de la série LT. Registre des délibérations de l'administration centrale du département du Rhône, n° 158.

Archives municipales. — Série GG R².

Archives des Hôpitaux. — Registres des délibérations du Conseil d'administration et documents divers.

Archives historiques, statistiques et littéraires, par Breghot du Lut, Péricaud aîné, etc. Lyon, Barret, 1824-1831. 14 vol. in-8°, passim.

BEAUDOT (Léon). — Henri Cliet, accoucheur lyonnais (1789-1850). Thèse de Lyon, 1905.

Biographie Didot. 1870, passim.

Biographie universelle ancienne et moderne. 1814, passim.

BONNEL (A.). — Des Ecoles à Lyon pendant la Révolution, in *Annales de la Société nationale d'Education*-1891-1892.

— Réorganisation de l'instruction publique à Lyon en 1802, in *Annales de la Société nationale d'Education de Lyon*, 1893.

Bonnet (A.) — Discours prononcé aux funérailles du docteur Viricel. Lyon, Savy, 1856.

Bourland-Lutersbourg. — Notice sur J.-P. Pointe. Lyon, 1861.

Brachet. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Bichat à Bourg, le 24 août 1843.

— Eloge historique de Gilbert Montain, 1855.

Briffandon. — Notice nécrologique et historique sur Nicolas Tissier. Lyon, Dumoulin et Rouet, 1847.

Buisson. — Précis historique sur Bichat, in *Traité d'Anatomie descriptive*, de Xavier Bichat, an XI, t. III, page viij.

Bulletin de Lyon, in-4°. Lyon, Ballanche.
An XI, 6 frimaire.
An XIV, 16 frimaire.
1806, 22 novembre, 26 novembre, 3 et 6 décembre.
1807, 26 novembre, 9 décembre, 12 décembre.
1808, 20 avril, 4 et 7 mai, 17 décembre.
1809, 29 novembre, 16 décembre.
1810, 11 décembre.
1811, 7 décembre.
1814, 17 décembre.

C... — Alphonse Dupasquier, sa vie et ses travaux. 1849.

Caron (Pierre). — Concordance des calendriers républicain et grégorien, 1905.

Cartier. — Eloge de M. A. Petit. Lyon, Ballanche, 1811.

Castellan aîné. — Notice sur le docteur Bouchet, in *Revue du Lyonnais*, tome X, page 456.

Chappet (Dr E.). L'enseignement de la médecine et des sciences médicales à Lyon, in *Annales de la Société d'Education de Lyon*, 1888-1889.

— L'enseignement de la médecine à Lyon depuis 1789, in *Annales de la Société nationale d'Education*, 1893, et in *Lyon médical*, tomes LXXVII, pages 270, 305, 339, 371.

CHARLETY (S.). — Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours. 1903.

CHARLETY (S.) et CHABOT. — Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900. 1901.

Chronique médicale, 1902, pp 437 et 535; 1903, pp. 533 et 550.

CLIET (H.). — Quelques considérations médicales. Impr. Kindelem, 1822.

COQUERELLE (Jules). — Xavier Bichat. Sa vie, ses travaux, son apothéose. Paris, Maloine, 1902.

Compte rendu de l'état des cours de l'Ecole centrale du département du Rhône dans la séance publique du 29 thermidor an V, pour la proclamation solennelle des prix. Lyon, Ballanche, 1797, in-8°, 38 pages.

DAGIER. — Histoire chronologique de l'Hôtel-Dieu. Lyon, 1830, tome II.

DAREMBERG. — Histoire des sciences médicales. 1870, t. II.

DECHAMBRE. — Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, passim.

DELACROIX. — Notice sur Raymond, in *Revue du Dauphiné*, 1837, et in *Revue du Lyonnais*, t. V, p. 397.

DÉRIARD (J. et L.). — Antoine-Auguste Dériard, sa vie et ses travaux, et résumé analytique de ses biographies des Lyonnais dignes de mémoire. Lyon, Pitrat, 1890, passim.

DESCURET. — Biographie médicale, passim.

DEZEIMERIS. — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. 1865, passim.

DUMAS (J.-B.) — Hommage rendu à la mémoire de M. A. Petit. 1811.

— Documents relatifs à l'Histoire de l'Académie. Recueil de mémoires scientifiques et littéraires, de lettres et renseignements biographiques et bibliographiques, réunis par J.-B. Dumas, pour son histoire de l'Académie et donnés par lui en

janvier 1843. (Mns de la Bibliothèque du Palais des Arts.)

— Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Lyon 1840. 2 vol. in 8.

EBRARD (D.). — Notice biographique sur le Dr Pacoud. Bourg-en-Bresse. Milliet-Bottier. 1848. In-8, 20 pages.

FLORENCE (Dr). — Coup d'œil sur l'histoire des sciences pharmaceutiques à Lyon, avant la fondation de la Société de pharmacie. 1905.

— « Aux Antiquailles », in *Lyon Universitaire* de 1905.

— L'internat dans le grand Hôtel-Dieu de Nostre-Dame de Pitié du Pont du Rhône de Lyon (en cours de publication).

FOREST (H.). — Histoire de l'Ecole cathédrale de Lyon. 1885.

GÉRARD (I.-A.). — Notice biographique sur le Dr Stanislas Gilibert.

GÉRARD (R.), — La botanique à Lyon avant la Révolution et Histoire du jardin botanique municipal de cette ville. 1896.

GILIBERT (I.-E.) — Exercitium botanicorum in schola principe universitatis vilnensis peractum die 15 mentis julii, anno 1782. 1 vol. in-12.

GILIBERT (J.-E.) — Démonstration élémentaire de botanique. Lyon 1796. 4 vol. in-8.

— Abrégé du système de la nature de Linné. Lyon an X. 1802. 1 vol in-8 de 676 pages.

— Histoire des plantes d'Europe. Lyon 1806. 3 vol. in-8.

— Discours prononcé le 12 novembre à l'ouverture de l'Institut des sciences et arts utiles à la Société. Lyon. Aimé Vatar. Delaroche 1792, in-8°, 15 pages.

GUIZOT (F.) — Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France. Paris, chez Maradan. 1816.

HÉNON. — Raymond, in *Revue du Lyonnais*, tome V, page 391.

HIRSCHEFELD (Otto). — Etudes Viennoises. Vienne 1881.

Hygiène de Lyon. 1845. Page 340.

IMBERT. — Essai sur l'histoire de la médecine et les médecins de Lyon. Musée de la Bibliothèque du Palais des Arts.

Inauguration de l'Ecole centrale du département du Rhône. Extrait des registres des délibérations de l'administration du département du Rhône. Du troisième jour complémentaire, l'an IV de la République. Lyon. Ballanche et Barret, an V, in-8°, 20 pages.

Inauguration de la statue de Xavier Bichat, à Bourg, le 24 août 1843; suivie de l'éloge de Xavier Bichat, par le Dr Miquel, les discours prononcés à l'inauguration, de poésies en l'honneur de Bichat et des inscriptions avec planche. Bourg en Bresse, Imp. de Millet-Bottier. 1844. in-fol., 48 pages.

JANSON. — Discours sur l'état actuel de la médecine, prononcé le 12 novembre 1828, à l'ouverture solennelle des cours de l'école de médecine.

Journal de Lyon et du département du Rhône, par Pelzin. Lyon. Tournachus et Daval, année 1796, nos 153, 154 et 155.

Journal de Lyon et du département du Rhône. Lyon. Imprimerie J. Roger. propriétaire du journal, Grande rue de l'Hôpital, 14.
1818. 26 avril, 8 mai, 27 novembre, 25 décembre.
1819. 27 avril. 1820, 5 mai.

LARREY. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Bichat. 1843.

LÉOTARD (T.) — Les anciennes écoles de Lyon Lyon, Emmanuel Vitte. 1901.

LOCARD (A.) — Les sciences naturelles et les naturalistes Lyonnais dans l'histoire. 1881.

LORTET. — Historique de l'enseignement médical à Lyon. *Lyon médical*, XXVI, page 508.

LUSTERBOURG et JOBERT. — Notice historique sur M. A. Petit. In collection d'Observations cliniques de Petit.

Lyon ancien et moderne, par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel. Léon Boitel 1843. 2 vol in-8.
Tome I. — L'Antiquaille, par A. Potton, page 97. L'aumône générale et l'hospice de la Charité, par A. Potton. Page 241.
Tome II. — L'Hôtel-Dieu, par Alexandre Jambon. Page 525.

Lyon en 1906. Tome I. Université de Lyon, par Caillemer, page 93; École nationale des Beaux Arts, par A. Nolot, page 319. Hospices civils de Lyon, par F. Breghot du Lut et Gonachon, page 877.

MAGNIN (Dr). — Prodrome d'une histoire des Botanistes lyonnais, 1906.

— Résumé de l'histoire de la Botanique phyllostatique à Lyon, in *Lyon scientifique*, n° 2, 1879.

— Notices par Nicodemi et Dejean, anciens directeurs du jardin botanique de Lyon. (*Soc. bot.*, octobre 1889, page 93; juin 1890, page 28; mém. tome XVII, page 1 à 25.)

Mémoire sur la nécessité de rétablir des Écoles de médecine de Lyon, détruites le 27 novembre 1768. Genève 1768.

MEYSSONNIER (Lazare). — Histoire de l'Université de Lyon du Collège de médecine faisant partie d'icelle, avec les privilèges des professeurs et docteurs qui y sont aggregez, harangue prononcée à l'ouverture des leçons publiques en chirurgie (le 5 novembre 1643) dans la salle des RR. PP. Cordeliers. A Lyon par Claude Cayne 1644, in-4° de (6 et 27 pages.)

MONTFALCON. — Histoire de la ville de Lyon, 1843, tome II.

MONTBEROT (M. de). — Éloge historique de Cartier, 1839.

NIEPCE. — Le Palais Saint-Pierre, (in *Revue du Lyonnais* juillet 1874.)

OLLIER. — La chirurgie il y a cent ans et la chirurgie aujourd'hui, 1893.

Ouverture des cours de l'École centrale du département du Rhône. Lyon Ballanche an V, in-8. 76 pages.

PACOUD. — Exposé des travaux et de l'enseignement suivi à l'École d'accouchements de l'Ain en 1819. Bourg, Bottier, 1820. In-8, 39 pages.

PARAT. — Éloge historique de M. A. Petit. Lyon 1812.

— Éloge historique de Charles Louis Dumas. Paris, impr. de Mme Huzard, décembre 1821.

PERICAUD et BREYHOT DU LUT. — Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire 1839, passim.

PETIT (M. A.). — Collection d'observations cliniques. Ouvrage posthume, publié par Antoine Lusterbourg et Théodore Jobert, héritiers des manuscrits de l'auteur. Lyon 1815, in-8.

PETIT (M. A.). — Essai sur la médecine du cœur, auquel on a joint les principaux discours, prononcés à l'ouverture des cours d'anatomie, d'opérations et de chirurgie clinique de l'Hôtel-Dieu. 2e éd. Lyon 1823 in-8°. En tête de cette édition on a mis l'Éloge de M. A. Petit par Parat, l'hommage rendu à la mémoire de M. A. Petit, par J.-B. Dumas.

— Lettre aux administrateurs de la ville de Lyon au sujet de quelques pièces d'anatomie qu'il vient de remettre au citoyen Cartier. s. d. (3 pluviose an VIII). Lettre autog. sign. In-4°, 4 pages, avec une liste des pièces d'anatomie que le citoyen Petit a fait remettre au citoyen Cartier. Lyon 3 pluviose an VIII, mus autog., de Petit, in-4°, 1 page (F. Coste).

PÉTREQUIN. — Histoire médico-chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, 1845.

— Essai sur l'histoire de la chirurgie à Lyon. Lyon, Vingtrinier, 1856.

— Aperçu historique sur l'enseignement médical à

Lyon depuis la restauration des Lettres de Charlemagne.

PEYRAUD. — Éloge de Pierre Étienne Martin 1847.

PICHARD. — Éloge de Denis Mortier. Lyon Rusaud. 1824.

— Éloge de Bellay, médecin de la Charité, 1824.

PINET (A.). — Lois, décrets, règlements et circulaires concernant les facultés et les Écoles préparatoires de médecine, 2 vol. Paris. Société anonyme d'imprimerie et librairie administr., 1880.

Plan d'organisation du Grand Collège de Lyon, dit l'Institut des sciences et arts utiles à la Société. Lyon 22 novembre 1792, in-8, 15 pages.

POINTE (J.-P.). — Histoire topographique et médicale du Grand Hôtel-Dieu de Lyon. Paris 1842.

— Lettre historique sur l'enseignement des sciences médicales à Lyon et projet d'établissement d'une faculté dans la même ville. Paris, Degauche, 1831.

— Loisirs médicaux et littéraires. Documents pour servir à l'Histoire de Lyon. Lyon 1844.

— Notice historique sur les médecins de l'Hôtel Dieu. Lyon 1826.

PONCET (E.). — Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon. Lyon 1885. in-4.

PRADE (Richard de la). — Discours sur l'institution du médecin suivant Hippocrate. 1821.

Procès-verbal de la séance publique de l'Ecole centrale du département du Rhône, pour la distribution des prix de l'an VI. In-8, 31 pages.

Procès-verbal de la séance publique tenue au ci-devant grand Collège, pour la distribution des prix de l'Ecole centrale du département du Rhône, le 3 fructidor, an VII. Lyon, Périsse, in-8, 16 pages.

Procès-verbal du 30 thermidor, an VIII, in-8, 22 pages.

— du 30 thermidor, an IX, in-8, 16 pages.

— du 30 thermidor, an X, in-8, 15 pages.

PRUNELLE. — Eloge de Charles-Louis Dumas. Montpellier, chez Jean Martel. Août 1814.

PUITSPELU (Nizier du). — Coupons d'un atelier lyonnais. Lyon, Storck 1898, 87 pages.

QUÉRARD. — France littéraire, passim.

Règlement de l'Hôpital de la Charité de Lyon. 10e édit. 1808.

ROUGIER. — Eloge historique de Cl.-Antoine Bouchet, 1839.

SAINTE-MARIE. — Eloge historique de Gilibert. Lyon, 1814.

SERINGE. — Discours de réception à l'Académie, 1836 (contient une notice sur le Jardin botanique). Musée du Palais des Arts.

S.-M. — Joseph-Marie Socquet. Turin, 1839. Plaquette de 8 pages.

SUE (P.). — Eloge historique de Bichat. 14 germinal, an XI, in-8.

Tableau des cours de l'Institut de Lyon. S. d. (17 oct. 1792) in-4° ip. (F. Coste).

THEVENET (J.). — Des pansements et de l'antisepsie dans la chirurgie lyonnaise. Thèse de Lyon, 1892.

VIDAL. — Histoire de la pharmacie à Lyon. Lyon, 1892.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie. 8, rue de la Méditerranée

